

Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

a. j l'an 1570.

EXHORTATION

AVX FRANCOIS :

PŌVR VIVRE EN :

CONCORDÉ, ET IOVIR

DV BIEN DE

LA PAIX.

PAR LOVRS LE ROY.



A PARIS,

De l'Imprimerie de Federic Morel, rue
S. Jean de Beauvais, au Franc Meurier.

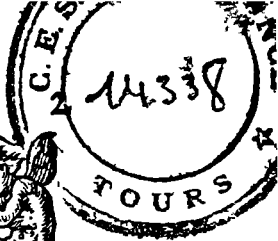
M. D. LXX.

AVEC PRIVILEGE.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR lettres patentes du Roy donnees à Paris le 26. d'Octobre, M. D. LXVI. il est permis à Loys le Roy, dict Regius, de faire imprimer par tel Imprimeur que bon luy semblera les Traductions & Expositions des Politiques d'Aristote & de Platon, & autres œuvres siennes touchant les gouvernements publiques: Et deffendu tresexpressément à tous Imprimeurs Libraires & autres, de les imprimer, faire imprimer, vendre, ne distribuer en ce Royaume, d'autre impression que de celle qu'aura faite l'Imprimeur ou Libraire, auquel ledict Regius donnera lesdicts liures pour imprimer, & fera transport de sondit Priuilege: Jusques au temps & terme de dix ans, à commencer du iour & datte qu'ilz seront acheuez d'imprimer. Et ce sur peine d'amende arbitraire & de confiscation desdits liures: ainsi qu'il est plus à plein contenu & déclaré esdites lettres.

Par le Roy, en son Conseil, signées Hurault, & seelées du grand Seel dudit Seigneur.



AVROY.



*S*IRE, puis que de vostre souveraineté depend tout le Royaume, & que par icelle plusieurs & différentes parties nécessaires à l'establissement d'un si grand estat sont unies ensemble, lesquelles separees demoureroient inutiles & periroient incontinent, il conuient que le discours dressé sur la Cōcorde de voz subiects, & la reuerēce & obeissance deuë à vostre Maiesté, en

EPISTRE

prenne sa vigueur & efficace.
 Vous estes par succession legitime
 parueniu fort ieune à la plus belle
 & plus noble Monarchie du mō-
 de, la trouuant pleine de troubles,
 qui ont longuement continué, au
 grand dommage & regret de plu-
 sieurs : lesquels à cest' occasion ont
 beaucoup souffert en leurs person-
 nes & biens : iusques à ce qu'il a
 plu à Dieu vous inspirer nague-
 res d'entendre à la Paix desirée de
 tous, apres telle tempeste de sedi-
 tion, & violences infinies qui en
 sont procedees, non moins pitoya-
 bles à raconter, qu'elles ont esté du-
 res à supporter. Voyant donc la
 France presentement par la grace
 de Dieu & vostre clemence deli-
 uree d'un si grand et horrible mal,

qui la travailloit exceſſiuement:
à fin que les François de part &
d'autre, qui doyuent porter meſme
affection au ſalut de leur commu-
ne patrie, n'y retombent autrefois,
eſtant toute paix entre eux plus
utile que la guerre ciuile, ie me
ſuis aduiſé leur propoſer certains
aduertiſſemens, representant entre
autres choſes les biens de concorde,
& maux de diſcorde en la reli-
gion & police: pour les publier ſous
voſtre tresheureux nom & aduen
ſur la nouvelle reſtitution de paix,
en intention de la rendre plus du-
rable: vous ſuppliât auoir agreea-
ble mon labeur, & le receuoir be-
nignement. Si ainſi eſt, ce me ſera
heur d'auoir eu moyen en ceſt en-
droict de monſtrer le deſir que i'ay

de faire treshumble et tresaffectiō-
né service à vostre Maiesté, &
de veoir entierement à perpetui-
té reconciliez voz subiects, & le
Royaume recouurer sa precedente
dignité & reputation durant vo-
stre regne. A Sainct Germain
en Laye, au moys d'Aoust.
M. D. LXX.

De vostre Maiesté

Le treshumble &
tresobeissant subiet
et seruiteur

Loys le Roy.



EXHORTATION

AVX FRANCOIS POUR

*vivre en concorde, et iouir
du bien de la Paix.*



AINSI que tous requerrions pieça à Dieu, qu'il luy pleust moderer son ire enuers nous, & rendre la Paix à ce Royaume qu'il a tousiours montré auoir en singuliere recommandation: aussi est il raisonnable, Seigneurs François, que le remercions au iour d'huy, & nous resiouissions grandemēt, la voyans restituee aux peuples affligez, aux pais gastez, à tous estats ennuyez de pertes: esteinct l'horrible feu qui ardoit en France, plustost par accord, que par la rüine de

E X H O R T A T I O N

l'une ou l'autre partie, ou parauanture
des deux ensemble: & tāt que pourrons la
conseruions fidelement, & entretenions
inuiolablement; ostans toute occasion de
plus rencheoir en troubles. Les champs
parauant laissez en friche, les maisons dé-
meubles, les villages & bourgs deshabi-
tez, fortresses demolies, villes pillées,
bruslees, ruinees, se redresserōt doresna-
uant, & les prouinces distraictes par le
malheur de discorde pernicieuse, se ral-
lieront au moyen de concorde salutaire,
communiquans ensemble leurs commo-
ditez. Le temps reuiēt plus souhaitté

*Les grandz
biens venant
de la paix*

qu'esperé, auquel posees les armes, ap-
paisees les cruelles haynes & inimitiez,
les gents retourneront au doux repos, &
rabaissee l'audace & licence des hommes,
moderees les cupiditez, les loix bien or-
donnees, iugemens constituez, la mili-
tie disciplinee, religion establee, l'ancien-
ne police restituee, guaries les parties ma-
lades de la republique, remis en vigueur
les ornemens de l'estat beaucoup dimi-
nuez par les calamitez passées: pieté, foy,
iustice regneront, les lettres & discipli-
nes seront plus estimees que iamais, &

les gents de bien honorez selon leurs me-
rites. N'estoit-ce horreur de veoir si
longuement guerroyer gents de mesme
nation, de mesmes prouinces, citez, fa-
milles? peres contre fils, freres contre fre-
res, oncles contre nepueux, tous subiects
d'vn mesme Roy, ayans mesme nom de
François, & mesme tiltre de Chrestiens,
portans dedans leurs enseignes mesmes
fleurs de lis, avec apparence de mesme af-
fection à les conseruer, & de mesme desir
à la paix, pretendans par mesme occasion
auoir prins les armes pour la religion, &
pour l'estat du royaume: qui a esté ce pē-
dant gasté de tous costez par les siens &
par les estrangers appelez des deux parts,
& a desia plus enduré à cest' occasion, qu'il
ne fait oncques par autre calamité qui
luy soit aduenue? Puis donc que le mal a
esté tresgrief & long, à grande difficulté
peut-il estre si tost & tout à vne fois osté:
ou tant de sang a esté espandu, tant d'ou-
trages & iniures, tant de miseres ont pas-
sé, si meurement & par bonne intelligen-
ce elles ne sont assopies, & avec le temps
oubliees; la conuersation de ceux qui les
ont faictes & receuës, pouuant de iour en

*Cruante des
guerres &
civiles.*

EXHORTATION

iour renoueller les occasions de querelles. / Comme les releuez de maladie n'ont
 incontinent leur santé assuree, ains sub-
 ionnent de rencheoir à chasque frisson
 leur suruenant: & les nauigans eschappez
 de tourmente, craignent toute soudaine
 emotion de la mer ia appaisee : & apres
 tonnoirres impetueux, & grosses pluyes,
 l'air demoure moitte & frais, recourant
 peu à peu sa serenité & temperature.
 A ceste cause, seigneurs François, ie vous
 ay recueilly aucunes raisons & exemples
 pour obuier à telle maladie que n'y re-
 tombiez plus, & y seruir comme de re-
 medes : lesquels ie voudrois pouuoir
 proufiter : & partant suis deliberé les
 deduire avec telle facilité, qu'ils puis-
 sent estre entendus de chacun. Et iaçoit
 que surpassent ma condition & faculté,
 i'espere neantmoins l'intention n'estre
 blasmee en telle entreprinse, concernant
 le bien vniuersel de la nation Françoise:
 à laquelle ie porte singuliere affection, &
 ay pieça deuoué mes principaux labours:
 N'ayant iamais rien plus desiré que le
 bien, honneur & salut de la France ma
 patrie, laquelle parauant a esté la plus re-

*elles
 comparaisons*

nommée du monde, florissant par dessus les autres en Religion, Armes, Lettres, Iustice, Richesse, & puis quelque tēps par factions a esté tellemēt affligée, que sembloit prochaine de ruine, ou estre disposée à receuoir mutation estrange. Parquoy ie vous prie, Seigneurs François, entendre mon exhortation, & oster toute offense procedēte de partialité ou dissimilitude de religion qui vous en pourroit destourner, vous assurant que n'y trouuerez rien qui n'appartienne à l'honneur & seruice de Dieu, obeissance du Roy, conseruation du bien & repos publique, entretenement de la communion & bienueillance mutuelle necessaire entre vous, sans laquelle n'est possible que prosperiez.

LA FRANCE enuiron cent ans estoit demouree en grāde prosperité, iettant hors & au loing les guerres qu'il luy conuenoit faire. Mais si tost qu'elle a cuidé se deliurer de l'ennemy estrange, elle en a trouué de domestiques qui l'ont pirement traittee : ainsi que la paix exterieure cause ordinairement és estats publics, dissention interieure. Or cōme

EXHORTATION.

au regne de François premier, le changement en la religion & prétendue reformation de la Chrestienté, eust commencé en Allemaigne & Suyffe, païs voisins & alliez de la France: par la communication que ces natiõs ont avec la nostre, tel trouble y entra incontinent. Et fut petit au commencement, puis est augmenté par les guerres longuement continuees: durant lesquelles, & pendant que les Roys y auoient entierement leur cüeur, plusieurs superfluitez se sont accumulees en leur estat, l'ayant disposé à receuoir alteration, par laquelle il a esté & est grieuement trauaillé: ne plus ny moins qu'au corps humain par nonchaloir, ou mauuais regime s'amassent humeurs superflus luy causans maladie, ne demourant rien stable en ce monde, & qui ne soit exposé à mutation continuelle. Mais principalement apres l'infortuné trespas du Roy Henry s'est manifesté le mal au parauant couuert, prenant occasion par l'aage du Roy François deuxiesme, son fils aîné, & par le gouuernemét du Royaume: Dont aduint premierement le tumulte d'Amboyse, puis a esté suscitee la guerre

an 1559.

ciuile, semblant quelquefois estre assopie par reconciliation & edicts de pacification, & tantost par deffiance recommencee & plus enflâbee que deuant. De laquelle sont ensuyuies plusieurs batailles, prinſes de villes, degast de païs, meurdres, voleries, confusion de tout droit diuin & humain, mespris du seruice de Dieu, desobeïſſance au Roy, & autres malheurs infinis que les factions apportent és contrées, esquelles s'enracinent.

C'est sommairement l'origine & progres du mal, par lequel Dieu irité des vices multipliez en la France, a permis qu'elle soit affligee. Semble donc pour y remedier, estre besoing deduire les biens de cōcorde, & maux de discorde, tant par raisons, que par exemples des autres nations qui ont prosperé par concorde, & beaucoup enduré anciennement, & de fresche memoire, par discorde: Mais auant que d'y entrer nous declarerons la Nature de Sedition, en tant qu'il sera necessaire à la matiere presente, & par mesme moyen parlerons de deffiance qui la nourrit, & des mutations qu'elle engendre: puis viēdrons aux dissentions meües

E X H O R T A T I O N

à cause de la Religion , conséquemment à celles de la police qui s'entresuiuent ordinairement. En considérât combien est vtile l'vnion és deux, & l'obeïssance aux superieurs par tout, cōbien aussi le changer est dangereux, iacoit qu'en long espace de temps il soit difficile, & presque impossible à euter, par l'inconstance variable des choses humaines: parmy lesquels propos nous essayerons représenter brieuemēt l'anciēne dignité du Royaume, comment il a esté fondé, augmenté, conserué autant longuement que nul autre, dont y ait memoire: & est paruen au souuerain degré d'hōneur, moyennant l'vnion, prouësse, prudence, & heureuse conduite de voz ancestres, sans omettre aussi les notables changements qui y sont escheus par diuisions. Le tout à fin que vous, seigneurs Frāçois, induits par tels aduertissemens, oubliez les partialitez, esquelles n'agueres estes tombez, & iouïssiez à l'aduenir en repos du beau pais & commode que Dieu vous a donné à habiter: & quād serez contraints guerroyer, exercez plustost les armes contre les estrangers voz malueillants, qu'à

vostre ruine mutuelle.

Premierement donc, venant à la nature de Sediton, ie dy qu'il ne pourroit aduenir pire calamité à tout estat publique, pour quelque cause qu'elle soit excitée: d'où procede toute sorte de maux, voire les plus pernicious, comme irreuerence enuers Dieu, desobeissance aux magistrats, corruption de meurs, changement de Loix, mespris de Iustice, abolition des Lettres, vengeances horribles, mescognoissance de consanguinité & parentage, oubliance d'amitié, extorsions, violences, pilleries, rançonneméts, ruines de pais, saccagements de villes, bruslements d'edifices, confiscations, fuites, bannissements, proscriptions cruelles, meurtres inhumains, alterations de polices, avec autres infinis excez & miseres insupportables, piteuses à voir & tristes à raconter. Parquoy Pythagoras tresillustre Philosophe disoit, qu'il failloit en toute maniere oster maladie du corps, ignorance de l'ame, & sediton de la cité, corruption aduenant és Republiques opulentes pour rendre les grâds Empires mortels: ainsi qu'en Tite Liue parle Marc

EXHORTATION

Valere dictateur. Ce qui a meü le diuine Platon d'affermir, n'y auoir pire mal en la cité que celuy qui la diuise, & d'vne en fait deux: ne rien meilleur que ce qui la lie & vnit ensemble: voulant que la Re- publique bien policee soit entre autres choses amie à soy-mesme, libre & prudente. Tellement que pour en desfracter toutes partialitez, il souhaite vne communauté non seulement de tous biens, mais aussi de ce mesme que nature a fait propre à chacun, comme des yeux, oreilles & mains: à celle fin que quiconque verroit, oiroit, ou feroit quelque chose, employast le tout au proffit & vlsage cõmun, pour mieux entretenir l'amour mutuel des citoyens: lesquels n'ayants rien particulier, seroient par ce moyen toujours touchez de mesme ioye & tristesse, louans & blasmans tous semblablement mesmes choses. Or est Seditiõ, diffentiõ des citoyens, ainsi appellee, selon Ciceron, par ce qu'ils võt les vns vers les autres, & se separent en parties. Si elle est des sujets enuers leurs superieurs & seigneurs, se nomme Rebellion: entre esgaulx, factiõ: entre priuez pour cas particulier,

culier,noise: entre Ecclesiastiques, Schisme. Proprement Sedition est entre gents de mesme païs, Guerre contre l'estranger. Cōme donc guerre & sedition soient deux noms, ils ont aussi deux differences, denotant l'vn quelque parentage, l'autre estrangeté. A ceste cause Platon parlant des Grecs, & par mesme moyen de tous peuples diuisez, afferme que quand ils combattēt contre les Barbares & estrangers, ou les estrangers contre les Grecs, ceste inimitié deuoit estre appellee guerre: Mais quād les Grecs commettēt quelque excez tel cōtre les Grecs, que ils sōt neātmoins amis par nature, & qu'alors la Grece est malade & seditieuse, nōmant telle inimitié sedition. Estant donc quelque païs diuisé, si les vns gastoiēt les champs des autres, & y brusloiēt les edifices: la sedition sembleroit trespernicieuse, & que les vns & les autres n'aymeroiēt leur patrie. Car s'ils l'aymoient, jamais ne s'ingeneroiēt ruiner leur nourrice & mere, ains suffiroit aux vainqueurs prendre les fruits des vaincus, esperās qu'ils ne seront tousiours en discorde: ains se reconcilierōt quelquefois. Parquoy il exhorte

EXHORTATION .

les Grecs, de s'entr'estimer tous comme parents & affins, & que fils entrent en different, soient moderez, comme fils auoient à se reconcilier, ne s'entre-persecutans rigoureusement à seruitude ou ruine: attendu qu'ils ne sont point ennemis, à fin que les Grecs ne destruisent point la Grece, ne reputent en chacune cité tous estre leurs aduersaires, hommes femmes & enfans: ains seulement les auteurs du different, & coupables, qu'ils contraindront recōgnoistre leur faute, & feront chastier: conseruants le pais entier, auquel ils ont plusieurs amys. Par tout où se trouue dissimilitude & inégalité discordante, les gents y sont trauaillez de continuelles seditions. A quoy ayde beaucoup l'assiette d'aucuns lieux produifans les hommes naturellemēt seditieux, comme lon dict auoit esté iadis Alexandrie & Rome, & estre au iourd'huy. Genes. . Iamais inimitiez & mescontentemens ne defaillent entre partialitez & differences de sectes, meurs, langues, seigneuries, lesquelles augmentent par mocqueries, outrages, & iniures procedentes de telles dissimilitudes: tant que

par succession de temps deuiennent la pluspart irreconciliables. Parquoy Ciceron racontant aux Romains les dissensions ciuiles qu'ils auoient ia endurees, afferme que nulle ayt esté terminée par appointémēt, sans combat, sans effusion de sang, sans armes: ains par l'occision des principaux de la Cité; avec la diminution du peuple & calamité de la Republique. Si sont les hommes incitez à sedition par esperance de proffit & honneur, ou par crainte du dommage & infamie: plus, par l'auarice, orgueil, rudesse des Seigneurs, ou par mespris & haine qu'on leur porte: par enuie ou aduancement indigne d'aucuns, & aceroissement desproporcionné qu'on apperçoit en eux plus grād que les forces, de l'estat ne peuvent supporter. Lesquels aussi estans outrageux de nature, & rendus puissans, entreprennent facilement contre leurs Princes ou Republiques. Or naissent communément les seditions de petits commencemens: mais si elles ne sont promptement esteinctes, tantost croissent infiniment, n'infectans seulement les maisons, bourgs & villes: mais aussi les Prouinces

E X H O R T A T I O N

entieres, & grandes seigneuries. Parquoy il les faut assopir dès le commencement, & en retrancher les causes, avec preuoyance & prudence politique. Il est ayse de remedier aux dâgers que lon voit venir de loing: mais attendant leur approche, la medecine n'en est plus de faison, par ce que la maladie en est deuenue incurable. Comme la fieure etique à son premier aduenement est facile à guarir, & difficile à cõgnoistre: mais ne l'ayant au commencement cõgneuë nẽ medecinee, elle deuiet de facile cõgnoissance & impossible guarison. Ainsi la sedition estant preueue de loing, lon y peut remedier promptement: mais quand pour ne l'auoir cõgneuë assez tost, on la laisse croistre, en sorte que chacun la voit à l'œil, alors toute espee de remede y est desesperee. Apres que plusieurs maulx ont esté respectiuement faicts & receuz entre seditieux, & que deffiance est vne fois entree parmy eux, elle leur faict communément oublier toute probité, toute hõnesteté, toute foy & verité. N'y a depuis trefue, n'y a pacification, n'y a serment quelconque, tant solẽnel soit il,

qui les puisse bonnement assurez. Les appoinctemens qu'ils font, ennuyez ou lassez de pertes, durent la pluspart tant que les vns ou les autres deuiennent plus forts, & puissent surprendre leurs aduersaires: n'ayans feureté aucune en paroles, ne crainte & reuerence en sermens, ne religion en rien qu'ils facent ou contractent. Parlans d'amitié, enflambent haine: simulans Iustice, exercent cruauté. Tant irresolus le plus souuent, qu'ils ayment plustost se submettre indignement à l'estranger, sous esperance de se fortifier de luy, que par honnestes moyens se reconcilier. Toutes choses accoustumees, voire les plus cheres parauant, deuiennent suspectes, tant domestiques & publiques, que communes & particulieres: Le dy femmes, enfans, freres, parents, affins, seruiteurs, medecins, procureurs, aduocats, iuges, soldats, & capitaines: reputés cōbien de marits en dissentiō ciuile ont esté trahis ou laissez par leurs fēmes, de peres par leurs enfans, de maistres par leurs seruiteurs: cōbien de malades negligemmēt pensez par les medecins, cōbien de procez criminelz & ciuils

EXHORTATION

precipitez par les Iuges, combien de Capitaines abandonnez ou tuez par soldats fauorifans secrettement parry contraire. Iamais n'y a repos és esprits des seditieux, iamais n'y a tranquillité; ains demeurent en peine & sollicitude perpetuelle. Comme les regardans par l'eauë, ou au trauers de quelque nuëe, cuydent les choses veuës estre plus grâdes qu'elles ne sont veritablemēt: ainsi les seditieux, occupez de desfiâce, ont suspects tous faits diëts, gestes: estimans tout plus grief qu'il n'est. Rien n'y a que ne doutent, craignēt, calomnient, peruertissent, deguisent: tellement que pouuons dire à bonne cause, la desfiâce estre vraye nourrice de partialitez. Oncques sedition ne fut de longue duree, qu'elle n'alterast la police, ou la religion, donnant tousiours le plus fort loy au foible, & le faisant cōdescēdre à sa volōté & maniere de viure, meilleure ou pire: estant la force comme royne des affaires humains, qu'elle haulse, abaisse, change, destruiët violēment avec extreme desordre. Parquoy si les Sages estoient creuz, lon n'immueroit ou inuoueroit iamais rien sans vrgente neces-

sité, & tresuidente vtilité? à cause des grâds troubles qui en viennent en public & en priué. De maniere qu'il est plus expedient tolerer quelques imperfections des loix, & fautes des gouuerneurs, si elles ne sont trop preiudiciables, qu'en les cuydant corriger, renuerser tout l'estat, selon le prouerbe ancien, qui admoneste, n'esmouuoir le mal bien reposant, & ia cogneu, & auquel l'õ est accoustumé. Hippocrates mesme en sa medecine aduertit, que les choses accoustumées, iaçoit que soient pires, nuyent moins que les non accoustumées. Certes mutation en toutes choses, fors és mauuaisés, est tresdangereuse, és saisons de l'annee, és nouritures du corps, meurs de l'ame, & absoluëment en tous cas, sinon és mauuais, comme ie disois. Premierement quand les corps vsent de quelques nouvelles viandes & bruuages & labeurs, ils sont aucunement troublez. Puis y estans accoustumés, enforcissent & engraisent, prenans plaisir à telle maniete de viure, comme ia accoustumée, familiere, & amie, & se portent tresbien: mais si par occasion sont contrains prédre autre nour-

E X H O R T A T I O N *

riture, ils sont incontinent affligez, & demeurent indisposez iusques à ce qu'ils y soient accoustumez. Il conuient estimer le mesme és pensees des hommes & nature des ames: d'autant que tous reuerent les loix esquelles ils ont esté nourris, & craignent les immuer, si par quelque diuine fortune elles ont longuement duré, tellement qu'on n'aye souuenance ou congnoissance qu'elles ayent iamais esté autrement. Quand donc la necessité presse changer, à fin que nouvelle mutation ne soit trop grieue, il conuient la faire peu à peu doucement, non rompre tout à vne fois impetueusement. Car le changemēt qui se fait par le menu est plus facile à supporter, & moins sensible: ainsi que Dieu mesme nous aduertit par ses œuures, lequel nous mēne petit à petit des grandes chaleurs aux fortes gelees, & des gelees & froidures aux chaleurs: ayant ordonné le printēps entre l'hyuer & l'esté, & l'autōne entre l'esté & l'hyuer, faisons moyennes & plus temperées. Aussi ne voyons nous point nature faire mutation quelconque pour passer d'une extremité en autre sans moyen mutuel & reciproque.

Combié donc que nouuelleté soit agréable aux curieux, toutesfois elle est dangereuse à introduire, signamment és cas concernans l'estat & la religion. A quoy n'est possible touchér fans troubles & dissensions, qui vont souuét si auât, qu'elles causent les ruines des païs & seigneuries.

Il me semble que i'aye assez parlé de Sedition, deffiâce & mutation, en tât que l'estimois nécessaire au propos present: Ensuit à deduire selon l'ordre premis, & parangonner les biens de concorde & maux de discorde: à fin que mieux entendus par vous Seigneurs François, mettez peine de fuir les vns, & iouïssiez des autres à vostre pouuoir. Empedocle poëte grec & physicien chatoit en ses vers, que toutes choses créées en nature, & produites au monde, ou qui estoient esmeuës, dependoient de deux principes, concorde & discorde, estants faités & entretenues par l'vne, & dissolues par l'autre. Parmenide & Melisse Pythagoriens ont pensé tout ce qui est en l'vniuers haut & bas, estre vn & ioinct par vne vertu & vn consentement de nature: d'autant qu'il n'y a nul genre qui separé des autres puisse

EXHORTATION

demourer par soy, ou conseruer sa force: comme pouuons voir par l'ornement de l'vniuers, mouuement du ciel, varieté & distinction des Astres, vicissitude des choses, & leur ordre, par la vertu vitale du feu, diffuse en tout le monde, par l'air sustentant avec spiration & respiration les animaux: lequel coulant çà & là cause les vents, ou subtilizé est porté en hault, puis espessé & mué en nuées, d'ou procedent pluies, neiges, gresles, tonnoirres, foudres. Par la mer battant de ses vagues reciproquantes les riuages, iettant & receuant les autres eaux sans point excéder ou diminuer: Par la terre asséblee de toutes parts en elle par son panchement, sources des fôtaines, perpetuité des fleues, hauteurs des môtaignes, asprété des rochers, mines de fer, or, argent, & autres metaux plaines fertiles des châps: toutes lesquelles choses ne pourroïent tant durer, conuenâtes en elles mesmes les parties du monde, sans iamais varier, si elles n'estoient retenues par vn esprit diuin & continué. Cõtenez le ciel tousiours tournant de mesme maniere avec incroyable vistesse & perpetuel ordre, embelli d'innome-

rables estoilles tant bien ordōnees & diuersifiées, les mouuements reiglez des planettes sans s'entredonner empeschement : & oyez, si pouuez, le doux son en sortant, lequel ioinct par interualles inegaux, distinguez avec deuë proportion, fait egallement diuers accords. Regardez comment le Soleil duc & prince, & modérateur des autres lumieres se retire de nuict, donnant lieu aux autres plus obscurs, & permettāt à la Lune enluminer en son tour: commēt en plein iour quelquefois il eclipse par l'interuētion d'icelle, à laquelle il fournit lumiere. Considerēz les saisons des ans en dependantes, d'autant que par les cours celestes sont nombrez les iours, mois, ans, siecles : & vous trouuerez, que toutes & quantes fois que chaud, froid, humide, & sec paruiennent à vne concorde moderee, il y a fertilité & santé tant és hommes, que és autres animaux, & és plantes : mais s'il y aduient discorde, elle corrompt & offense beaucoup de choses : d'ou s'engendrēt pestes & plusieurs autres maladies. Outreplus voyez par quelle conuenance & proportion les quatre Elements tant dif-

E X H O R T A T I O N

ferêts en natures & qualitez, sont assem-
 blez sans s'entreuire, iacoit queles vns
 soient plus grands & plus forts, les au-
 tres moindres : comment contraires &
 diuers entre eux, sont ioincts en sorte,
 que les legers par pois sont retenuz que
 ne montent, & au contraire, les pesans
 que ne tombent suspendus par les legers
 tendans en' haut : comment par effort
 pareil en leurs diuersitez ils demeurent
 astraits en leurs lieux par le circuit per-
 petuel du monde, lequel tournant rous-
 iours en soy mesme tient la terre balâcee
 en son lieu, comme la plus basse de tous,
 qui balance aussi en contr'eschange les
 autres elements mesmes, la tenans sus-
 pendue : à l'entour de laquelle l'eauë est
 diffuse, puis l'air porté sur les deux, le feu
 & l'ether colloqué au plus hault, s'entre-
 conseruans par amitié mutuelle. Si donc
 ces choses tant grandes & puissantes gar-
 dent concorde entre elles, & demeurent
 sans inimitiez: pourquoy les villages, vil-
 les & prouinces particules de la moindre
 partie de l'vniuers, ne peuuent accorder?
 Sans doubte la terre à l'esgard de tout le
 monde n'est qu'un poinct, ce n'est qu'un

point di-ie que la terre : où les hommes imbeciles tumultuent, guerroient, départent seigneuries, la diuisants avec fer & feu, par fureurs publiques fondees sur auarice, ambition, vaine gloire, ire, vengeance. Et d'autant qu'ils sont prochains ou voisins, plus est aspre leur inimitié & difficile à reconcilier. Certainement il y a plus de concorde entre les bestes brutes qu'entre les hommes : car vne partie d'icelles ne porte aucune nuisance. Les oyseaux faisans leurs nids ne s'entr'espiët point, & ne discordent pour la mengeaille : les fourmis ayants leurs petits trous prochains, & prenans souuent froument de mesme place, ne combattët entre eux, ains s'entrecédent & destournët du chemin, traueillans maintefois ensemble.

Onques mesmes effains d'auelles fleurant en mesmes prairies, delaissee leur ceuure, n'entrent en debat pour la rousee des fleurs. Les troupeaux de bœufs & harats de cheuaux meslez paissent doucement sans bruit. Les cheures & ouailles ayants peu le iour ensemble, sont departies au soir aisément par les bergers. Les plus cruelles comme loups, tygres, lions,

ne combattent contre leurs semblables. Lon ne voit le lyon contre lyon exercer sa fureur; dragon ne faict iamais guerre à dragon; & quand aucunes bestes se font la guerre, elles combattent avec leurs armes: mais l'homme n'a en ce monde rien plus contraire que l'homme: de sorte que chacun iour l'homme pout deffaire l'homme inuete nouvelles armés. Ne les tremblemens de terre, ne les foudres & tonnoirres, ne les ardeurs & seichereffes, ne les inondations & naufrages, ne la peste, ny la famine; ne cruauitez de bestes nuisent plus au genre humain que les hommes mesmes: ce qui est plus estrange, d'autant qu'ils semblent par la figure & composition de leurs corps, estre faicts plus tost pour exercer concorde que discord, procurer le salut non la mort d'autrui: bien faire, non endomager. Les autres animaux ont esté creés chacun en son espece garnis de leurs armés; les hommes seuls sans armes: le taureau a cornes, le lion ongles, le sanglier deffenses, l'elephant outre la rudesse de son cuir & monstrueuse grandeur de corps est armé de trompe, le crocodile d'escailles, le coq d'argots, le

dauphin de pennons. Aucuns sont enclos & couuerts de coquilles, les autres fortifiez de test, & à ceux qui ne sont armez a esté donnée pour sauueté, legereté de vol, & venim, pour assaillir ou empescher l'approche d'eux: outre lesquelles armes ont esté creez de figure hideuse, d'orgueilleux & cruel regard, de cris & hurlemens espouventables: mais l'homme seul a esté créé avec charnure molle & cuir delié, nud, imbecile, delicat, nullemēt armé, n'ayāt riē en ses membres qui semble estre fait pour nuire. Il a le visage doux & gracieux, les yeux attraians & amyables, les bras proportionnez de longue estendue pour receuoir & accueillir toutes manieres de gēts. A luy seul est otroyé le rire & plorer: l'vn en signe d'alegresse, l'autre de clemence & cōpassion. Il a voix entédible & articulée, est doué de langage & vsage de raison, enclin à frequenter compagnie. Quand il est nây ne peut de long temps cheminer, parler, ne repaistrē: ains par cry lamentable signifie auoir besoin d'ayde. Tellemēt que lon peut iuger par toutes ces choses les hōmes estre creez pour l'vsage d'amitié,

EXHORTATION

laquelle principalement s'acquiert par aide & secours mutuel. Toutesfois oublians l'humanité à laquelle ils sont nays, ils s'entrepersecutent cruellement par haynes & inimitiez, se monstrans plus bruttaux que bestes, qui ne s'adonnent à cruauté pour chascun occasion, ains seulement quand la famine les presse, ou quand elles sont outragees, ou sont en ialousie de leurs femelles, & crainte de perdre leurs petits: mais les hommes sont iritez entre culx pour causes la plus part legeres, & de petite importance, plustost dignes de risées que de poursuite. La discorde entre les bestes dure peu: entre les hommes quand elle semble estre appaisée, c'est alors que recommence plus enflambee que deuant. Par ainsi iacoit qu'ils ayent en l'integrité de leur substance assemblees les substances de toutes les natures du monde: les quatre elements en leurs corps par vraye propriété, esprit diuin correspondant par proportion au ciel, sens des bestes interieur & exterieur, l'ame pleine de celeste raison, participation de l'intelligence angelique, soient faicts à l'image & semblance de Dieu, vray pere
de con-

de concorde: tellement que les autres creatures ne dedaignent leur aider: les superieures fauorisent, inferieures obeissent, le Ciel traueille pour eux, les Anges procurent leur salut: neantmoins douez de telles graces mescoignoissent leur bien & aduantage: n'en pouuans vser comme il appartient, aueuglez de rancunes, & transportez de partialitez. Les citoyens discordants ne marchent autrement en leur cité, qu'en vne forest infestee de briganderie. Les seruiteurs subiects en concorde sont suspects en discorde: fēmes, enfans, parēts, affins, alliez, habitatiō, famille, possessiōs, meubles, richesses plaisēt en concorde, desplaisent en discorde, pour crainte de les perdre. L'honneur beaucoup desiré de tous ne peut estre acquis en discorde, où les hommes partialisez iugēt tout par faueur & hayne. En concorde le bien d'autruy est nostre par communicatiō, en discorde le nostre mesme n'est nostre, parce que l'vsage nous en est osté, auquel gist le fruit du bien. En concorde la terre & la mer est ouuerte: en discorde les propres maisons sont fermees. Toute puissance en discorde est foible: durant

EXHORTATION

laquelle les Roys, Empereurs, & autres ne se sentent assurez, fils ne sont continuellement environnez de gardes, dou-tans des leurs & des estrangers. Les gens-d'armes appelez pour tuition & deffense, tournent l'insolence militaire au dōmage du Royaume, & danger du Roy, auquel ils ont presté le sermēt. Concorde a retiré les hommes de la vie sauuage qu'ils menoiēt nuds & velus parmy les forests & montaignes, és creux des arbres, & ca-uernes hideuses, & les a reduits en ceste societé & douceur ciuile: les conioignant premierement par mariages, puis par affi-nitez & alliances, en apres par la commu-nication des lettres & du langage: ensei-gnant la maniere de se nourrir & vestir honnestement, d'edifier maisons, cha-steaux, forteresses, & villes: de viure en republique avec Loix, Magistrats, iuge-mens, avec tāt d'arts mecaniques & libe-raux, rendant les gents excellents en sa-pience, doctrine, vertu. Par discorde les gents demeurent dispers & vagabonds, pleins d'erreur & de crainte, ne fōsans fier à lieu ne à personne quelconque. Les assemblees & cōgregatiōs sont dissipées,

les edifices, villages, villes destruites. Tout ce qui se trouue sur terre arraché, viennent faim, peste, & disette de toutes choses, ignorance des arts, corruption de meurs, mespris de loix, cōfusiō de police. Brief, cōcorde & discorde semblēt auoir difference telle entre elles, qu'ont la mort & la vie : naissantes toutes choses en concorde, perseuerantes & viuantes : qui aneantissent & perissent en discorde. Certainement toutes personnes de sens, iugement & experience, cognoissent assez combien est diuine la sentence disant, les petites choses croistre par concorde, & les grandes decheoir par discorde : laquelle est aueree par les maisons priuees, par les citez, par les peuples, par les compagnies & societez, par les vniuersitez, par les arts & disciplines, par les Republiques, par les Royaumes & Empires paruenus à grādeur avec concorde, reduits à ruine & miserable fin par discorde. Ainsi ont esté eleuez les Assyriens, Medes, Perses, Grecs, Romains : & au contraire, abbaissiez. Rome est creuë alors que le respect du bien public surmontoit les affections priuees, & que les Romains dis-

E X H O R T A T I O N

cordants au reste, & ennemis entre eux domtoient tellemēt leurs choleres, qu'ils les appaisoient pour le regard de la republique, & de leur patrie. Ainsi en vserent Brutus, Publicola, Camille, Fabrice, Scipion, Lepide, Flaccus, Salinator, remettant toutes leurs douleurs particulieres aux vtilitez communes : d'autant qu'ils sçauoient ne se pouuoir autremēt maintenir parmy tāt de nations vaincues, que par concorde, ayants à perir si tost qu'ils discorderoient en commun, & au public, troublans l'vtilité de la patrie par haynes priuees . Doncques la seigneurie a esté maintenue par tels personages, & heu- reusēmēt administree: laquelle depuis fut agitee, affligee, gastee, & quasi destruite, par Sylla, Marius, Cinna, Cesar, Pompee, Antoine, poursuiuants leurs inimitiez priuees par les extremes dangers de leur patrie. Salluste tresillustre historien preuoyant ceste ruine de l'estat Romain, voire de toute seigneurie & nation diuisee, en parle ainsi. L'estime, dit-il, puis que toutes choses commencees finissent: alors que par destinee la ruine de Rome approchera, Citoyens combatrōt

„ contre citoyens, & ainsi laissez & affoiblis
 „ seront exposez en proye à quelque Roy
 „ ou nation estrange : autrement tout le
 „ monde & les autres nations assemblees
 „ ne pourroient esbranler cest Empire.

Autant en peut on dire de ce Royaume,
 lequel sçauons estre accreu, & auoir esté
 rendu inuincible par la cōcorde & prouef
 se de noz ancestres, & voyons maintenāt
 affoiblir peu à peu, & diminuer avec grād
 blasme & reproche, tournans les commo-
 ditez de la France telles & si grandes à no-
 stre dōmage. L'occasion semble admo-
 nester, puis qu'il vient à propos parler de
 la France & des François, que represen-
 tons premierement la beauté & fertilité
 du pais dont abusons ingratement, puis
 la vertu de noz predecesseurs en paix &
 en guerre: lesquels ont estably ce Royau-
 me le mieux policé qui fut oncques : à fin
 qu'essayons à le conseruer par les mesmes
 moyens qu'il a esté acquis, en nous ren-
 dant aussi bons qu'ils ont esté, ou meil-
 leurs s'il est possible. Il n'y a en tout le mō-
 de region mieux situee que la Frāce, plus
 belle, & plus saine, commode, fertile, &
 abondante en toutes choses conuenables

E X H O R T A T I O N

à l'entretienement de la vie humaine. Car où le chaud n'est trop ardent, ne le froid aspre & l'og, où n'y a pluyes desmesurees, ny vents beaucoup violents: ains perfecterent les parties de l'annee en disposition moderee, là se trouue agreable temperie de l'air, salubrité d'eaues, fertilité des terres: moyennant lesquelles choses le país est rendu plaisant, sain, propre à produire tous bleds & legumes, nourrir toutes plantes domestiques & sauvages, portans fruits abondamment en leurs saisons: les animaux mesmes y sont mieux formez, plus grands & fertiles qu'ailleurs, sans iamais y defaillir les habitans par famines & pestes trop cruelles: mais ou le chaud & froid, sec & humide excèdent, ils offensent toutes choses, & les rendent pires. La temperature que ie dy se voit en la France: laquelle estât située entre Midy & Septentrion, & bien orientee, est tressalubre. Icy n'y a solitudes vagues, ne deserts sablonneux, ne bruieres ou landes inutiles, ne môtagnes inaccessibles, ne boys deshabitez, ny se trouuent serpents venimeux, ou bestes cruelles, & monstres horribles. Mais se voyent belles Campai-

gnes labourables, claires fontaines, ruisseaux & riuieres coulans de toutes parts, verdes preries, grasses herbages, forests ombrageuses, coustaux & collines couuertes de vignes, & tout le pais vestu de fleurs, herbes, arbres, bleds:ourny de bestes, poissons, oyseaux, laines & cuirs, beurres, & fromages d'un costé, huiles de l'autre. Et cōme la vie humaine soit sustētee par trois choses, par le manger & boire, & par l'air que spirons & respirons incessammēt, les plus cōuenables à la nourriture des personnes sont les fromēts & les vins, que la Frāce produit en telle abōdāce, que nō seulemēt, elle demeure fournie suffisammēt: mais en ayde à tous ses voisins, qui ne s'en peuuēt bonnemēt passer. D'auātage le sel qui dōne goust & saueur à la plus part des viādes, & sert aux autres de cōfiture & conserue: viēt presque naturellemēt és deux mers la costoyās: qui est le meilleur qu'on puisse trouuer, duquel se fournissent les estrangiers de tous costez, signāment les Septentrionaux: qui le viēnt querir en brouage avec grosses flottes de hourques & nauires, telle fois cinq ou six cens ensemble. C'est chose in-

E X H O R T A T I O N

croyable du lin & du chanure qui y croissent, & des toilles qu'on en tire pour porter en Espagne, en Barbarie, és Indes Orientales & Occidentales : des aulonnes & cordages qu'on y appreste, dont tout le nauigage est équipé, de la grande draperie, du papier, & Imprimerie, qui s'y font, du pastel pour la taincture, du safran qui y vient. Lon ne penseroit iamais en quelle quantité sont recueillis les fruits de toutes sortes, & enuoyez dehors : retenans du naturel de la terre qui les produit, exquis en bonté, & singuliere perfection : & partant requis de toutes parts. Les autres contrees ont certaines graces & singularitez distribuees particulièrement à chacune par nature regardant au bien commun de l'vniuers : qui ne peut perseuerer en sa perfection sans telle varieté, & à fin que les vnes ayans besoing des autres communiquent ensemble, entretenās la societé du genre humain par secours mutuel & ayde reciproque. Mais la France n'est heureuse en vne chose singuliere & vne commodité seulement, ains abonde presque en toutes naturellement, ou par industrie: rece-

uant vne douce humeur tant par les ro-
sees & pluyes qui y tombent souuēt, que
par les ruisseaux & riuieres qui l'abbreu-
uēt de tous costez. Et ayāt plusieurs fleu-
ues nauigables courāts les vns en la mer
mediterrance, les autres en l'occeā, esquels
descendent plusieurs autres moindres:
elle recouure par le moyen du nauigage,
facilité & commodité du commerce, ce
qui est excellent ailleurs seruāt plus à l'or-
nement, delices, & superfluitez qu'à la ne-
cessité. D'auātage elle est embellie en tou-
tes ses parties de plusieurs beaux edifices,
chasteaux, villages, bourgs, villes, & citez
bien peuples, riches & fortes, signammēt
celles des frontieres: entre lesquelles Paris
est la capitale du Royaume, estimee com-
me le premier miracle du monde, à cause
de sa grandeur, multitude, industrie &
richesse des habitans, affluence de viures,
& commodité d'autres choses, autorité
du Parlement, & l'Vniuersité florissante
en toutes sciences. Seigneurs François
où estes vous reduits puis quelque temps
par discorde? que vous entr'empeschez
vser de ses belles commoditez, fermants
les vns aux autres les passages, abolissans

E X H O R T A T I O N

le commerce, destourbants le labourage, ruinans maisons, abbatans chasteaulx, bruslans bourgs & villages, saccageans villes. O Ciel par le mouuement continuél & influence duquel, la diuine prouidence dominant, incroyable abondance & varieté insatiable de toutes choses est incessamment restauree & renouvellee en France; Ô Soleil auteur du temps, de chaleur, & de lumiere: qui approchant & recullât faites les quatre saisons necessaires à la maturité des fruits, & temperature des corps; ô Lune dame des humeurs, mere de toute croissance; ô Planetes & autres Astres assistés en leurs effects sur les Elements, & ce qui est engendré d'eux; causez vous & entretenez en France ceste temperie d'air, fertilité d'eau & de terre, multitude de toutes sortes de grains, fruits, animaux, plantes, à fin que les François s'entr'affamét & destruisent eux mesmes? Non, non, c'est pour en vsér doucement, avec action de graces, recognoissants Dieu autheur de tout, puis en despartir aux prochains, & voisins, ainsi que charité l'ordonne, & l'entretene-ment de la societé humaine requiert.

Pourquoy donc enragez de partialitez laissez vous les terres & vignes en friche? faiçtes fouller les bleds aux cheuaux & manger en herbe, ou les bruslez és granges : abandonnez les preries & forests, effarouchez, rauissez ou tuez les bestes necessaires à voz vsages priuez? mespriens sans vostre ayse, ignorans voz biens, ennemis de vostre felicité? employans les armes, avec lesquelles deuriiez conseruer vostre païs, à sa ruine? Ne craignez vous point d'estre appelez quelque iour deuât le iugement espouventable de Dieu pour vostre ingratitude, d'estre condamnez & punis griefuemēt par ce crime detestable?

La France parauāt dicte Gaule fut premierement habitee par gents originaires du païs, nommez Celtes & Gaulois, qui preceдерent en gloire militaire les Romains, marcherēt avec puissantes & grosses armées iusques en Grece & en Asie, qu'ils remplirēt de leurs hōmes appelez par apres Gallogrecs: lesquels pardela acquirēt telle reputatiō au faiçt des armes, que les Roys d'Orient ne s'entrefaisoient la guerre sans leur aide, & chassiez de leurs estats n'auoient recours qu'à eulx. Qui

E X H O R T A T I O N

prindrent & bruslerent Rome , occu-
 perent Italie : où ils dresserent plusieurs
 colonies, donnans le nom de Gaule à la
 meilleure partie: & comme quelque tēps
 apres toutes gens cedassent à la vaillance
 Romaine, neantmoins les Romains fai-
 soient la guerre contre les Gaulois pour
 leur salut & conseruation. Qui deffen-
 dirent constamment leur liberté par l'es-
 pace de lxxx ans, iusques à ce que diuisez
 en plusieurs gouuernemens discordans,
 furent soumis entierement à l'Empire
 Romain . Puis les enuieux de l'honneur
 & repos de France murmurent de la can-
 tonner: qui ne seroit autre chose qu'en
 la diuisant l'affoiblir, & icelle remplissant
 de guerres ciuiles, la donner en proye aux
 estrangers. Car iamais le pays ne fut dis-
 trait en plusieurs seigneuries, qu'il n'ayt
 esté expoté à ces dangers: premierement
 deslors qu'il y eut plusieurs Republiques,
 puis plusieurs Royaumes: en apres quand
 il fut parti en plusieurs grosses Duchez &
 Comtez, & iamais n'y eut repos iusques
 à ce que le tout fust reduit sous vne obeis-
 sance. Estant la Gaule diuisee en deux
 factiōs, l'vne desquelles estoit menee par

les Autunois, l'autre par les Auuergnacs: apres qu'ils eurent debatue entre eux longuement de la preeminence, les Auuergnacs & Sequanois appellerent à leur solde les Germains qui passerent au commencement, environ xv mil, puis prenans plaisir aux terres, richesses & ciuilité des Gaulois, ils en firent venir à diuerses fois iusques à six vingts mille: contre lesquels combattirent les Autunois, & eurent du pire en vne ou deux batailles, esquelles perdirent toute leur Noblesse, tout leur Senat, toute leur cheualerie, en sorte qu'ils furent pressez donner ostages les plus nobles de la cité, & astraits par sermens de ne les repeter, nerequerir secours du peuple Romain, & que iamais ne refuseroient d'estre sous leur Empire & seigneurie. Mais aduint pis aux Sequanois vainqueurs que aux Autunois vaincus, d'autant qu'Arriouiste Roy des Germains en ces entrefaites arriua en leur pais, & en occupa la tierce partie, qui estoit la meilleure de toute la Gaule, & demandoit encores autre troisieme, pour la bailler à seize mille hommes n'agueres arriuez. Par ou il appert n'estre nouveau que les Ger-

E X H O R T A T I O N

mains ou Allemans se meslent des affaires de ce païs, n'estans à la longue moins dommageables à ceux qui les appellent à leur ayde ; qu'aux autres contre lesquels ils sont appellez. Cesar trouuant la Gaule ainsi diuisee, comme il y fust appelé par les Autunois, apres qu'il eut rompu les Suiffes voulans aller en Guienne, & tué en bataille Ariouisté : il y troubla si auât les affaires, qu'en huit ou neuf ans il les subiuga les vns apres les autres, passa en la grand Bretagne, & en Germanie; puis avec les richesses qu'il emporta de Gaule, & le secours de la cheualerie qu'il emmena : changea l'estat de sa republique lors pareillement diuisee, comme verrons cy apres. Voyla les fruiets accoustumez des factiôs, voyla les effects qu'elles causent. Nous les voyons, sentôs, touchôs: pourquoy ne les euitérons nous donc? Quand les Gaulois eurent cogneu & esprouué la force des Romains, esmerueillé la fortune: ils ne leur obeïrent moins volontiers, qu'ils auoient parauant resisté vaillamment: montrans la fidelité si grande qu'il n'y auoit que M. CC. soldats deputez pour la garde de toute la Gaule:

qui estoit à peine vn homme, pour chaque ville. Or venant l'Empire Romain à decliner, qui a esté de plus grande estendue par terre & par mer que nul autre dont y ayt memoire, & duquel Plutarque au temps de Traian esmerueillant l'incomparable puissance, disoit, qu'il auoit esté estably par vertu & fortune pour reduire en vn corps plusieurs seigneuries humaines variables parauât, & soubmettre à vne obeissance durable, infinies nations differentes, l'Occidéal fut plustost destruit que l'Oriental. Car estans par Constantin trāsportees en Grece les forces & richesses principales de Rome, & l'Empire diuisé, il fut beaucoup affoibly, lequel demeurant vny eust peu longuement, & quasi perpetuellement resister à toutes inuasions. En apres cuidans les Empereurs se fortifier par armes estrangeres mercenaires & auxiliaires, qu'ils appellerent à leurs secours, en eneruant les forces propres & naturelles de l'Empire, ils meirent sans y penser Rome & Italie, & consequemment les autres Prouinces, entre les mains des estrangers. Auquel temps comme les Ostrogots eussent d'vn

EXHORTATION

costé occupé l'Italie, les Visigots d'autre l'Aquitaine & Espagne, les Bourguignōs la partie des Gaules possedee parauāt par les Sequanois, les Vādales la Bethique & Affrique : alors les François sortans de Germanie soubz Pharamond : premiere-ment au temps de l'Empereur Honore, puis soubz Valentinian le tiers, conqui- rent le païs ioignāt au Rhin, & quelques places de la Belgique & Celtique : mais principalement prospererent soubz Clo- uis, auquel conuient rapporter leur vraye promotion en Gaule. Et meslez avec les Gaulois prindrent leurs meurs, lan- gue & religion, baptisez à l'exemple du Roy, apres la victoire miraculeusement gaignee sur les Allemans, & ne represen- tans de là en auant qu'vne nation. Les descendans de Clouis avec le temps de- uindrent si pusillanimes, paresseux & las- ches, qu'ils s'adonnerēt à toute lasciueté, demourans continuellemēt enfermez a- uec les Dames, sans manier affaires, & se monstrer au peuple qu'en appareil royal vne fois l'an, se fians de leurs persōnes & estats sur les Maires du Palais, qui estoiet̄ comme Regents, dont ils vindrent en
mespris

mespris, & donnerent occasion à Pepin fils de Charles Martel Austrasien, ayant lors le thresor, les fortereſſes & toutes les munitions du Royaume en ſa diſpoſition, d'oſter la couronne à Childeric dernier de ceſte race, ſimple & imbecille : interuenant en ce le conſentement tel quel de la nobleſſe, à laquelle il commandoit deſia, & l'authorité du Pape Zacharie, qui ſ'en vouloit preualoir contre les Lōbars: auquel il fut propoſé, qui eſtoit plus digne de regner, ou celuy qui paſſoit ſon tēps en voluptez & oiſiuetez comme vne femme, ou celuy qui par ſon ſens & ſa vertu gouernoit ſagement & honorablement les affaires. Ainſi tomba le Royaume de France en autre lignee, ſoubs laquelle il proſpéra & accrut grandement en puissance & en renommee: ayans Pepin & Charles ſon fils nommé le grand plus faiçt que les autres Roys qui ont eſté deuant & apres, en ioignant entre autres cas memorables, l'Empire de Rome au Royaume de France inſeparablement, n'eult eſté la diſcorde & mauvais gouuernement de leurs ſucceſſeurs: entre leſquels eſt compté Loys faiçt neâr,

Car celle vertu commença incontinent à diminuer en la troisieme generation, & sous Lothaire & ses enfans fut tant aneantie, que defaillass les Carlinges, comme auoient fait les Merouinges : Hugues Capet print le maniemment du Royaume. La posterité duquel a regné pres de six cens ans : ayant esté depuis la France aucunfois en grande gloire, autrefois en decadence & presque ruine, selon les occurréces des affaires. Si la vertu des commandans estoit tousiours semblable, les affaires humains iroient mieux & plus asseurément : sans qu'on les veist transporter çà & là, & estre incessamment muez. Car l'authorité est aisément maintenue par les mesmes moyes qu'elle est acquise. Mais où pour diligence oisueté, pour continence & equité cōuoitise & orgueil prennent lieu : la fortune change avec la maniere de viure. Parquoy les regnes & empires sont transferez continuellemēt des moins idoines aux plus habiles, chāgeans de famille en famille, & de nation en nation. Cōme au cours variable de la Lune est regie la grand mer, esmouuant ou apaisant ses ondes, auāçant & retardāt les

flux & reflux des marees, selon que par chacun mois elle augmente, emplit, ou diminue la lumiere: ainsi sont par l'instabilité de fortune, & imprudence humaine les estats publics acteuz, diminuez, hauffez, abbaïsez, changez, destruiçts, conuertis & remis des vns és autres: ayãs les mieux policez leur puissance plus asseuree, & plus durable, sans toutesfois qu'il en soit de perpetuelz: d'autant qu'ils se corrompent au long cours des ans, quelque bon ordre qu'il y ayt du cõmencement; si lon n'y prent soigneusement garde, en les reformant souuent, & les reduisant à leur premiere integrité.

Rien ne dure longuemēt en mesme maniere, rien n'y a exempt de mutation, non le ciel, non la terre, non la constitution de l'vniuers: combien qu'elle soit conduite par la prouidence diuine, elle ne tiendra tousiours son ordre, ains en sera quelque iour deiettee. Toures choses vōt par tēps certains, naissent, croissent, perissent, & sont en espaces inegaux, reduites par nature en mesme fin: sentant chacune sa vieillesse. Tout ce qui est, ne sera poinct, & ne perira entieremēt, ains sera

E X H O R T A T I O N

resolu, mourant & viuant par tour. Le composé sera dissolu, le dissolu composé, estant la corruption de l'vn generation de l'autre. Paule Orose afferme Rome auoir cōmencé lors que Babylone fina, & l'empire de l'vne auoir duré autant d'ans que celuy de l'autre, à fin que lon sçache tels affaires estre disposez par ineffables mysteres, & profonds iugeméts de Dieu, n'aduenir casuellement par rencontres ou forces humaines. Les peuples passent de país en país, changeans les meurs, langues, religions, seigneuries: en rauissant par les vainqueurs tout ce qu'ils trouuent de beau és terres des vaincus, ou destruisant par enuie ce que ne peuuent emporter: à fin d'en abolir l'honneur & vertu, & que la leur soit seulement celebree. Les regions prosperent en vn temps, endurent beaucoup en l'autre. Les Royaumes & Empires fondez du commencement avec grande prouësse des premiers conquerâts: se gastent tantost par le nonchaloir des successeurs, ou diminuent peu à peu par vieillesse consommant toutes choses. Les citez deuiennent maintenant de petites grandes, & de grandés petites:

maintenant de mauuaises bonnes, & au cōtraire mauuaises de bōnes: receuās ruines en diuerfes sortes, aucunes par guerre, les autres par paresse, les autres par longue paix tournee en lascheté, & par luxe pernicious aux grandes richesses. Les anciēnes fōtaines & riuieres tarissēt, & en foudēt autres nouvelles: les mōtagnes applanissent, & campagnes se couurent soudainemēt de mer, ou abissent par tremblement de terre, ou bruslēt par ardeur & seicheresse desmesuree. Les Astrologiens mesmes promettent la dissolution & renouuellement du monde, apres l'accomplissemēt du grand an: quand les sept Planettes & autres estoilles fixes retourneront à leurs premiers sieges, representans la mesme nature qui estoit au commencement. Ce pendant y a tousiours au monde quelque bien meslé parmi le mal, & vont par tour la vertu & le vice, passants de païs en païs, & regnants plus en vn temps qu'en l'autre: car estans (comme diēt est) les affaires humains en perpetuel mouuement, ils montent & descendent sans cesse, amendants ou empirants alternatiuemēt. Lon void qu'une

EXHORTATION

prouince ou cité instituee par quelque excellent Legislatueur, prospere quelque temps par la vertu de son gouvernement, & va de bien en mieux, tirant de droit & fil vers le milieu où le faist de son vray cours politique, puis decline du haut en bas, ou du milieu en extremité. La vertu eut son premier siege en Assyrie, d'où elle se transporta en Medie, puis passa en Perse, & en Grece: finablement tant se pourmena, qu'elle vint sejourner à Rome. Et si depuis la ruine de l'empire Romain, il ne s'en trouue point qui ait duré longuement, ny où le monde ait tenu sa vertu assemblee & vnie, en recompense il l'a espandue en diuers lieux, comme en France, Espagne, Allemaigne, Angleterre, Pologne, Moscouie, en l'Empire des Turcs, & du Souldan, & long temps a en Sarrazinesme, dont les Roys acheuerent tant de hautes conquestes, assubiectirent tant de regions, & en fin destruisirent l'empire oriental Romain. Voila comment la vertu & le vice, prouesse & lacheté s'entresuiuent, honorants & diffamans les pais & nations en diuerses saisons, par la prouidence, diuine qui veut

que chacune ait en son tour part à l'heur & malheur , à fin qu'elles ne se mescoignoissent , ou enorgueillissent , demourants en perpetuelle prosperité.

Il retourne à noz François , lesquels iacoit que par trois fois ayent changé de familles royales : toutesfois ils ont cela propre qu'ils n'eurent iamais Prince estrange , ordonnans sagement du commencement que le Royaume iroit continuellement par succession de masse en masse , & ne fortiroit de son sang . Car les Royaumes hereditaires sont moins subiects à dissentions ciuiles que les electifs , pour ausquels paruenir se font toutes prattiques & mencees , en y adioustât souuent la force . Auant qu'establir certaine forme de gouuernement , ils trauaillerent grandement à chasser les Romains restans en Gaule , à dompter les Allemans leurs competeurs , à repousser les Hunnois qui y estoient arriuez en nombre de cinq cents mil , sous Attila soy disant fleau de Dieu , à supplanter le Royaume des Bourguignõs & des Visigots , d'Austrasie , & Neustrie , de Bretaigne , d'Acquitaine : à debeller les Sarrafins , chasser les An-

E X H O R T A T I O N

glois. Mais apres qu'ils furent deliurez de tels ennemis, ils reiglerent leur monarchie par trop meilleure ordre que nulle des autres dont nous ayons cognoissance à present, & dont peut estre il soit memoire par les histoires. Je tais l'institution des pairs, erection des parlements & chambres des comptes, renouvellement de la loy Salique, introduction d'apanages aux fils des Roys, interdiction de dōs & alienations du domaine de la couronne sans cognoissance publique, alliances & confederations avec les estrangers, fortifications es frontieres, gendarmerie ordinaire, estat de l'artillerie, marine de Leuāt & Occident, maniemēt & administration des fināces, ordre de tous magistrats, offices, dignitez, capitaineries: appellations comme d'abus, pour brider sans aucun scandale la puissance des prelatz entreprenans sur l'autorité Royale, Regales en archeueschez & eueschez, serments de fidelité, pragmatique sanction, concordats & preuilege de l'Eglise Gallicane, & autres telles considerations par eux obseruees: qui monstrent assez leur prudence & preuoyance à la conduite,

conseruation, & augmentation de l'estat. Ils choisirent le gouuernement Royal comme le plus iuste, plus moderé, plus supportable & durable, plus paisible, puis reiglerēt l'autorité des Roys par bonnes loix & coustumes: à fin qu'elle ne fust totalement absolue: ne trop astrainte: lesquels aussi de leur part se sont monstrez tant faciles enuers leurs sujets, que pour se faire obeïr, ils n'ont eu besoing d'estre seruis à genoux & testes nues, comme les Roys d'Angleterre: ny qu'on baïssast les yeux deuant eux quand ils marchent en public, comme les Empereurs des Turcs: ne qu'ils se feissent adorer, comme Alexandre le grand & Auguste: ne qu'ils se mōstrassent au peuple le visage couuert, cōme le Prestre Iean: ou enclos en vne tour de fin voirre, cōme le grād Cham de Cathay: ne qu'ils entretinssent armee pretoriane, comme les Empereurs Romains: mais par leur seule bonté ont esté mieux seruis & suiuis, que tous les autres: trouuants leurs sujets tousiours prests d'exposer avec singuliere affection non seulement le biens, mais aussi les vies, pour leur dignité & majesté.

EXHORTATION

D'auantage ils establirent les principales parties du royaume, en sorte qu'ayās les subiects les biēs, honneurs, & charges publicques distribuees proportiōnēmēt entre eux, ils n'eussent occasion de se mescontenter du Roy, ou de contendre ensemble cherchans nouuelletez, & mutatiō en l'estat. Les Nobles iouissent de plusieurs grandes prerogatiues & preeminences: pourtant qu'ils deffendent le demourant du peuple au danger de leurs vies. Ils sont exempts de toutes gabelles, aydes, tailles, impositions & subsides: tiēnent les premiers hōneurs du Royaume: ils possedēt en haute, basse, & moyēne Iustice, villages, bourgs, villes, chasteaux & forteresses: avec vassaux tenans & releuans d'eux, obligez par foy & hommage: laquelle Iustice depend neātmoins du Roy, & respond en dernier ressort à ses cours souueraines. Les Princes sont honorez comme collateraux des Roys: les Pairs assistent premiers és ceremonies & sacres des Roys habillez à l'antiquité, ayans leurs causes commises en premiere instance au parlement de Paris, dont ils sont membres, en ce qui concerne leur

pairrie, & ne peuvent estre iugez que par leurs freres Pairs. Et à eux tous portent tant de fiance les Roys, qu'ils en semblent estre domestiques : leurs estant loysible de les aborder sans subson, & de porter armes iusques en leur chambre : ce qui n'est permis aux autres. Outre ce y a gendarmerie ordinaire plus grande & mieux enttetenue qu'en nul autre Royaume: laquelle est introduitte tât pour la deffense du país, que pour l'entretienement des gétils hōmes. Tel est le traitemēt de la noblesse, autant honorable & fauorable qu'il en puisse estre. Au regard du peuple il a occasiō de se cōtenter exerçant librement toutes choses cōuenantes à sa condition: il laboure, marchāde, faict tous mestiers mecaniques, tient fermes, ce qui est defēdu aux nobles, participe de plusieurs honneurs & emolumens communs avec les nobles: à sçauoir de benefices grands, petits & moyens, offices de iudicature, finances, comptes, secretaeries : qui luy est grand aduātage tant pour l'autorité que le profit. Encores peuvent ils paruenir à l'estat de noblesse, auquel ils aspirent tousiours, comme au plus digne, par

EXHORTATION

grace & priuilege, en faisant quelque re-
 commédable seruice à la republique : par
 ainsi n'ont occasion de se mescontéter &
 machiner contre la noblesse, sachans que
 par bons moyens & licites ils y peuuent
 paruenir. Estans en ceste maniere entre-
 tenus les estats de la noblesse & du peu-
 ple? & iouissant chacun de ses droicts &
 libertez: à peine peut l'vn opprimer l'autre,
 ne les deux ensemble conspirer contre
 leur chef & monarque. Si la noblesse
 qui a les armes veut opprimer le peuple,
 la iustice l'en garde & la chastie: laquelle a
 autorité moyennant le cōgé du Roy, de
 mettre la force sus contre les rebelles : de
 sorte qu'il n'y a si grād, soit prince ou au-
 tre, qui ne soit cōtrainct y obeir. Pareille-
 mēt si le populaire qui est le plus grād en
 nōbre se vouloit rebeller : la noblesse est
 si puiffāte avec la Iustice, & iceluy peuple
 tant debile au fait des armes, qu'il peut
 estre aisēmēt remis en son deuoir. Quelle
 folie est-ce dōc? quelle fureur? quelle ra-
 ge de vouloir peruertir ceste belle police
 anciēne? cest ordre & cōuenāce vsitee en
 seleuāt, & opposant non seulemēt la no-
 blesse au peuple, & le peuple à la noblesse,

mais aussi la noblesse à la noblesse, & le peuple au peuple? Au reste si vous enquerrez quels ont esté voz ancestres, & cōmēt estans enuiez de toutes parts, ils ont si longuement duré & prospéré entre infinies inuasiōs des voisins: vous trouuerez que ce a esté par leur cōcorde & vnion & autres louables vertus: desquels ils estoient tressoigneux, & vous faictes peu d'estime. Ils ne se soucioient de somptueux edifices, de meubles magnifiques, de iardins delicieux réplis de fruiçtiers exquis recherchez par tout. Ils n'estoient si curieux en bons vins, en la quantité & aprest des viandes, que lon est en ce temps. Ils ignoroient tant de faulces & desguisemens pour iriter les appetis, tant de patisseries & superfluites d'espiceries: ils ignoroient la maniere de seruir avec tant de plats, & en couvrir les tables: ains se contentoient d'un grand ou tout estoit serui ensemble, & alloit de bout à autre. Ils ne se paroient mignonement, ny s'addressoient à danser en diuerses modes, ne s'equippoient de lits de Camp, ny vestoient d'acoustremēs de soye: mais estoient sobres en leur viure, endurcis és trauails, hardis és combats: ils

E X H O R T A T I O N

s'exerçoient à la chasse, accoustumoient
 à leuer matin, à endurer faim, soif, froi-
 dures & chaleurs, à cheminer & courir.
 Celuy qui manioit & picquoit le mieux
 vn cheual, qui couroit la lance, cōbattoit
 à l'espee, luttoit, saultoit, ruoit la barre,
 voltigeoit, fourny de bonnes armes & de
 cheuaux bien bardez, estoit le plus repu-
 té. Ils estoient magnifiques en public, es-
 pargnans en priué, loyaux enuers leurs a-
 mys. Leurs querelles estoient avec les
 estrangers, Frâçois avec François contē-
 doient par vertu. Ne trouuoient aucun
 trauail trop dur, ne lieu aspre : ne crai-
 gnoient ennemy quelconque : mainte-
 noient leur reputation par hardiessē en
 guerre, & par equité en temps de paix.
 Alors la noblesse & gendarmerie de Frâ-
 ce emportoit le bruiēt par tout, tant d'a-
 dresse & equipage, que de vaillance. Le
 Royaume estoit le vray refuge des sei-
 gneurs affligez Grecs, Italiens, Allemās,
 Anglois, Espagnols, & autres : pour a-
 breger, estans comme dit quelque poëte
 ancien,

*Iustes en faiēts, secourans leurs amis,
 Durs aux mauuais, & fiers aux ennemis,*

*Ardents d'honneur, & hauts entrepreneurs,
Aymants vertu, des vices repreneurs,
Regnans par droit, heureux & glorieux,
Et contre tous forts & victorieux:*

Ils ont fait par le passé tant d'actes heroïques, tant d'expéditions militaires par tout, & voyages d'outre mer contre les infideles: qu'en memoire de leur ancienne vertu, tous Chrestiens d'Europe sont nommez François par les Asiens, Africains, Indiens, Abissins, Perses, Tartares, Mores, Sarrafins: pour n'auoir les gents de par de la gueres senti les armes d'autres Chrestiens que des François: & la Chrestieté Latine appelée France, comme de la plus noble region qui soit en Occidét. Et siils eussent recouuert Historiens sçauants & eloquents, comme les Grecs & Romains, leurs gestes seroient plus celebres: attendu que lon estime autât la vertu, que les excelléts entédemens la peuuent illustrer de parolles. Le malheur a esté qu'il n'y a eu que moynes ignorants, ou estrangers enuieux, qui en ayent escrit. Les meilleurs d'entre eux s'employoient aux negoces, aymants mieulx faire que dire, & qu'on louast leurs beaux

E X H O R T A T I O N

faiçts plustost qu'ils recitassent ceux d'autrui . Comme toutes nations en leurs commencemens soient paaues, elles ne se soucient des lettres, & peu se trouuent d'hommes ayants loisir d'estudier & escrire: à ceste cause, les origines & antiquitez en sont ignorees : mais s'auancent par les armes , puis enrichies delaisent le dur exercice de la guerre, & auec opulence & oisueté s'appliquent aux arts & sciences qui y viennent lors en reputation : apres qu'elles ont pourueu aux choses necessaires à la vie, non au parauant. La raison pourquoy la vertu des Gaulois n'est cogneue, est d'autât qu'ils n'escruioint rien, & que tombans sous l'obeissance des Romains, ils laisserent perdre leur langue, en receuant la Latine. Et les François faisans leur principal exercice des armes, ne se sont souciez de recommander leurs faits à la posterité par histoires elegantes & fidelles.

Quant à leur religion , c'est chose certaine que les habitans de ce païs ont tousiours esté fort religieux & deuotieux, tant au temps de la religion gentile, qu'apres la venue de la Chrestienne, laquelle
ils receu-

ils receurent les premiers, & depuis l'ont
 gardee constamment avec telle reputa-
 tion, que les voisins ont souuent & à di-
 uers temps reformé leur religion sur la
 Francoise: alors que l'honneur du scauoir
& vertu de la Chrestienté estoit és prelatz
& au clergé de France: dont ceux de pre-
sent font bien esloignez. Aussi les prin-
 ces & peuples Francois ont esté plus
 própts & plus ardents à la deffendre con-
 tre tous mescreans, que nuls autres: dont
 le Royaume a esté appellé treschrestien,
 & les Roys treschrestiens. C'estoit n'a gue-
 res merueille de voir par les villes, chāps
 & forests, innumerables bastimēs, & tem-
 ples edifiez somptueusement, & fondez
 richement des esueschez, abbayes, mona-
 steres, conuents, prieurez, chanoines,
 commanderies, hospitaux, maladeries:
 que fonderent iadis noz Roys, & à leur
 exemple plusieurs Ducs, Comtes, Barons,
 & autres seigneurs, donnans au clergé
 terres, maisons, fiefs avec toute Iustice,
 & autres grands biens amortis: qu'ils lais-
 soient és mains des ecclesiastiques, se con-
 fians en leur integrité: pour les employer
 à la nourriture des pauvres & autres œu-

*n.
 si gens d'eglise*

E X H O R T A T I O N

ures pitoyables, qu'on a depuis conuertis ailleurs. Que diray-ie de la Iustice? qu'ils ont administree tant syncerement que les estrangers mesmes, pour la bonne reputation des Iuges, se venoient volontairement submettre à leurs iugements. Ils auoient peu d'ordonnances & edicts, mais bien gardez: estimants les vrayes loix estre les bonnes meurs, & le sens naturel assisté de droite conscience, ioincte avec deuë experience, la droite reigle de iuger. Ils se contentoient communément des premieres sentences, ignorants les formalitez & subtilitez de prattique. Ce eust esté grand heur de demourer en telle simplicité, sans nous enuelopper en tant de procedures captieuses, qui ont corrompu & presque esteinct la lumiere de Iustice emprainte és cœurs & entédemens de toutes personnes bien nees: tellemēt que voyons les procez rendus immortels, rien tant certain qui ne soit reuouqué en doute, nul different si facile qui ne soit rendu difficile, nul contract si assure que ne soit rescindé, nulle sentence ou arrest si meurement deliberé, qui ne soit cassé. Toutes les actions humai-

n^a forme de Justice

nes exposees aux calomnies, finesſes, malices, rançonnemens & pilleries des plaideurs, la maiesté & integrité du droit ancien perdue, & és meurs du iour d'huy ne se trouuer plus apparence de vraye iustice: ains en estre demourec l'ombre seulement. Dequoy me deporteray plaindre plus auant, à fin qu'on ne me repute estre expressément tombé en ce propos, cherchant occasion de reprendre noz meurs. Lesquelles neantmoins ie desire singulierement estre changees: d'autant que c'est l'un des moyens plus requis à recouurer paix durable, & concorde asseuree.

Nous auons iusques icy traité de sedition, defiance & mutatiō, deduict & cōféré les biēs de cōcorde & maulx de discord, representé les commoditez de la Frâce desquelles abusons, & la police du Royaume si biē reiglee, tant de la part du Roy que de ses subiects, qu'il n'y eust occasion de mescontentement, & de rien immuer ou innouer: maintenant venans aux remedes ou aduertissemēs plus propres du mal present, nous parlerons des diuisions en la religion, puis de celles qui aduien-

E X H O R T A T I O N

nent au faiçt de police: où citerons plu-
 sieurs exēples des autres nations. Conse-
 quemment de l'vñion necessaire és deux,
 & de l'obeissance enuers les superieurs,
 par tout tresfrequise. Les dissensions en
 la religion s'appellent proprement sectes
 & heresies, & sont les pires de toutes &
 plus dangereuses. Car la querelle de reli-
 giō passionne plus les hommes, que nulle
 autre: pour laquelle ils combattent plus
 volontiers, que pour leur patrie & repu-
 blique, leurs vies, biēs, femmes, & enfans.
 Parce different les plus proches parents
 perdent leur amour naturel, ceux de mes-
 me país & langage s'entrepersecutent cō-
 me ennemis mortels, diuerses nations
 ont horreur l'vne de l'autre. Et comme
 les hommes en tous cas esquels ils se four-
 uoyent de raison, accusent & condannēt
 eux mesmes, leur conscience en cela les
 remordant: neantmoins és seditions &
 guertes suscitees par diuersité de religiōs:
 quand ils arrachent les enfans des ventres
 des meres, ou les tuent és berceaux, vio-
 lent filles & femmes, gāstent país, bruslēt
 maisons, chasteaux, bourgs, & villes, de-
 struisent temples, brisent sepultures, ra-

uissent biens, s'entrepersecutās inhumainement en tout genre de cruauté, comme bestes sauvages: ils pensent faire actes profitables à leur salut, & agreables à Dieu.

Les differents de religions engendrent *nous. L'expérimentons sur trjs*
 ordinairement ligueſ ſeditieuſes, coniu-
 rations pernicieuſes, perſecutions horribles, proſcriptiōs abominables, tumultes populaires, guerres treſcruelles, d'ou procedent mutations extraordinaires és païs & és eſtats, avec leur deſolation & ruine. Les Hebreux multipliez infiniment en Egypte & differents de religion avec les Egyptiēs: d'autāt que Pharaon leur reſuſoit lieu au deſert pour prier Dieu à part à leur mode, ils partirēt de là en main forte, avec grands miracles & prodiges eſpouventables. Et apres qu'ils eurent receu de Dieu au mont de Sinay par la main de Moyſe la Loy & ceremonies, arriuant és païs qui leur auoiēt eſté promis, ils en chafferent deuant eux tous les habitans, tuerent leurs Roys, occuperēt terres, villes & fortereſſes, rompirent painctures & imagēs de fonte, demolirent les haults lieux eſquels on ſacrifioit au parauant. Et accommodez qu'ils y furent, vſans de

EXHORTATION

leur religion & maniere de viure fort diuerse des autres, & estans circoncis abhorroient les incircōcis cōme ils estoient abhorrez d'eux, guerroyans continuellement ensemble. Aussi furēt ils tousiours hays & persecutez des payēs leurs voisins ou seigneurs. C'est merueille avec quelle obstination ils se defendirent par armes contre les Assyriens, Egyptiens, Macedoniens, Romains, taschans tous à rui-ner leur Loy & nation: combien d'outrages & iniures ils endurerent, quantesfois ils furent exilez, puis rappelez, & finalement espars cà & là en diuers païs: où ils demourēt pauures tributaires, faisans exercices viles, comme de la fripperie & vsure, n'ayans maisons, heritages, n'autres possessions propres, ny retenans aucune forme de republique, selon leur institution, meïprifez, rançonnez, affligez insupportablement.

De quelles cruautez vsèrent contre les Chrestiens les Empereurs de Rome par l'espace de CCC ans, Neron, Domitian, Traian, Seuere, Maximin, Dece, Valeriã, Aurelian, Diocletian, Maximian? quants milliers de fideles martyriserent ils par in-

numerables fortes d'horribles tourmens iufques à Constantin le grád, qui embrassa la vraye religion, & pour la foy de Iesus Christ entreprint contre Licinius Cesar son beau frere grande guerre plus importante que ne fut celle d'entre Pompee & Cesar, ou entre Auguste & Antoine, en laquelle n'estoit questiõ de l'Empire seulement, comme és autres: mais aussi de la religion, à sçauoir si le monde obeïroit de là en auant aux Empereurs Chrestiens qui ruineroient la religion Gentile, ou aux Gentils qui extermineroient la Chrestienne. Dont ensuiuit mutatiõ l'vne des principales & la plus illustre qui fut iamais: demourant par la grace de Dieu Cõstantin victorieux, qui assura les Chrestiens, leur permettant librement & publiquement prier Dieu, & edifier temples, ausquels il assigna reuenuz: & voulut qu'ils fussent receuz aux honneurs & Magistrats, non obstant leur profession.

Autre mutation aduint apres merueilleuse & soudaine par la loy de Mahumed, laquelle estant receuë par les Sarrasins: ils occuperent dedans cent ans l'Arabie, Palestine, Phenice, Surie, Perse, Egypte,

E X H O R T A T I O N

puis toute l'Affrique, d'ou ils passerēt en Espagne, & delà en Gaule, marchans en multitude incroyable iusques en Touraine, où ils furent défaiçts par Charles Martel. D'autre part entrans en Asie la mineur, assiegerent par deux fois Constantinople, estendans au long & au large es païs qu'ils conqueroiēt, avec l'Empire leur religion, que suyt maintenāt la plus grande partie du genre humain. Et s'il y a quelques Chrestiens entre les Mahometistes, ils sōt leurs tributaires ou esclaves, reputez comme infideles, & tyrannisez indignement, deshonorez, pillez, mangez, battus, priuez de lettres & disciplines. Semblablemēt Godefroy de Bouillon avec les princes & seigneurs ses confederes, tira des Gaules & lieux circonuoisins forces innumerables par terre & par mer, qu'il menā des extrēmittez d'Occident & du Nort, en l'Anatolie & Surie, iusques aux frōtieres d'Arabie & de Perse, occupees lors par les Turcs, & establit par sa pronesse le Royaume des Chrestiens Latins en Hierusalem, qui dura assez longuement en païs loingtain & enuironné d'infideles. Et s'il est licite de messler icy

les religions plus esloingnees, les Perles estimoiēt prophane tout ce que les Grecs croyoient saint: & poustant Xerxes leur Roy venant d'Asie en Grece avec infinis hommes par mer & par terre, en intention de la subiuguer, brusla tous les temples des Grecs, d'autant qu'ils enfermoiēt Dieu en murailles, auquel tout doit estre ouuert & libre, & duquel cest vniuers est le temple & maison, suiuant le conseil & opinion des prestres & theologiens Perles nommez Mages, qui ne faisoient autels, images ne tēples: ains oroyēt & ofroiēt leurs sacrifices es lieux plus haults. Au temps que Daire regnoit il demanda aux Grecs qui estoient à la suite de sa court, pour quelle somme d'argēt ils vouldroient manger les corps de leurs peres trespassez, & ils respondirent que pour rien ne vouldroient ce faire. Après il feit appeller certains Indiens, lesquels auoiēt coustume de manger leurs peres, pour combien ils vouldroient consentir à les brusler, ils s'escrierent & dirent, Sire, Dieu vous doit bonne vie: mais faictes nous dire propos de meilleur presage.

Les reputez sages entre les Gētils, pē-

EXHORTATION

soient la ruine del'Empire Romain proceder du delaissement de la religion ancienne, en laquelle il auoit esté esleué, acreu & maintenu longuement. Si n'aduient telle discorde seulement entre peuples de diuerse creance, comme les Iuifs, Chrestiens, Sarrazins, Payens : mais aussi quand gents de mesme religion debatēt entre eux d'aucunes ceremonies & articles, ou expositiōs contraires de leur loy. Anciennemēt entre les Iuifs y auoit trois sectes, des Pharisiēs, Esseiens, Saduceens : & auiourd'huy qu'ils sont dispersez en diuers lieux, ils ont aussi plusieurs opinions diuerses en l'intelligence des Prophetes. Lon dit y auoir septante deux sectes en la superstition Mahometane, dont les Turcs & les Perses en tiennent deux differentes, suyuant les vns Haly, les autres Homar, lesquels à ceste cause s'entrehayent, & guerroyent comme heretiques. Dés la primitiue Eglise iusques à present les sectes n'ont cessé en la Chrestienté, & se trouuent auiourd'hui neuf sortes de Chrestieēs en Hierusalem, pres le sepulchre de Iesuchrist : à sçauoir des Latins, Grecs, Armeniens, Iacobites,

Maronites, Nestoriens, Georgiens, Abyssins, Suriens, differents les vns des autres : sans parler des heresies qui croissent de iour en iour, ou se renouellent.

Mais n'en y eut iamais de plus pernicieuse que l'Arrienne, laquelle vint au temps de Constantin, alors que la Chrestienté sembloit estre deliuree du paganisme: d'ou sourdirent troubles & scandales terribles, signément entre Constant & Constance Empereurs ses fils: dont l'un estoit Arrien, l'autre Orthodoxe. Quelle calamité estoit de veoir Conciles contre Conciles, retractations des vns par les autres, Confessions contre confessions, Symboles contre Symboles, accusations, defenses, banissemens, martyres? Les Vandales arrianisans commirent cruauitez execrables en Affrique cõtre les Orthodoxes, prindrēt Cartage & Hipponne d'ou S. Augustin estoit Euesque, qui y mourut durant le siege, deplorant la ruine de l'Empire, & distraction des Eglises: vexerent Sicile, pillerēt Rome, & tout le pais circonuoisin. Deuant cent ans les Hufsites en Boesme abbattirent Eglises, Monasteres, Conuents, pillerent citez, rase-

E X H O R T A T I O N

rent forteresses, tuerent indifferemment personnes de tous sexes, ages & qualitez. Quand les Iuifs se diuiserent sous Roboan & Ieroboã leurs Roys, l'vn de Iuda, l'autre d'Israel, ils eurent entre eux de metueilleux & longs differents, tât pour leurs royaumes que ceremonies.

Or naissent dissensions en la religion par plusieurs causes, signamment quand lon s'ingere en introduire de nouvelle: ce qui aduiët raremēt, avec violēce extreme, en longueur de temps inestimable: ou quand lon pretend reformer la receuë, en quoy n'y a moins de difficulté: aigrifans l'affaire tant que peuent les prescheurs & docteurs, quand par leurs sermons, disputes, & escrits ils deffendent obstineement leurs opinions, ou impugnent les contraires: en partialifans les gents qui sont alors plus iritez, quand les vns perseuerent constamment es traditions & coustumes de leurs ancestres, les autres les reprobent: pensans tous bien faire, & auoir bonne cause des deux costez. Les guerres des princes sont dommageables: mais les contentiõs entre sçauans, sont beaucoup pires & plus

difficiles à appaiser. Car les affaires des princes consistent en force humaine, sont rangez par puissance plus grande, refroidissent à la continue, cèdent au temps & aux saisons, attendent les occasions, & se changent avec leurs volõtez. Mais les querelles entre les doctes, mesmement au faict de la religion, aigrissent tant plus qu'elles vont en auant, & croissent par la resistēce, & cõtradiction qu'on y faict. Elles ne se soucient de menasses & persecutions, ne varient par terreur du feu & de l'espee, ne craignent la cruauté des supplices, & tourmens retenans seulement les corps, non penetrans iusques aux ames: desquelles ne peuuent autrement sortir qu'elles y sont entrees, à sçauoir sous quelque apparence de verité. Quant aux contendans, ils sont plus animez les vns contre les autres, que gladiateurs combattās pour la vie. Ils estriuent des choses diuines prophanement, & avec grande hayne raisonnent de charité. Premièrement la vie de l'aduerfaire est recherchee, sa condition, fortune, entendement, sçauoir, ses dicts & faicts, suspicions, & rumeurs de luy, obiectees

EXHORTATION

iniures atroces, vrayes ou faulſes, à fin d'en diminuer la reputation, & oſter l'autorité. Les princes & magiſtrats ſont imploréz, le peuple ſolicité, gêts furieux prouoquez, qui ne craignent venir aux mains: inuectiues, criminatiōs, apologies, epigrammes, dialogues, epiſtres volent de tous coſtez: diſputes publiques ſont demandees, & quelquefois commencees ſans rien reſouldre. Tout l'art oratoire, toute l'eloquence eſt employee: ſi ne conſiſte le different en parolles ſeulement, mais vient aux pierres, aux baſtons, aux eſpees, aux picques, hallebardes, piſtolets & arquebuſes. Ainſi la langue & plume laſſees, lon vient aux armes, ſuyuant les morſures apres les abbois. Si aucuns veulent eſtre moyens, & ne ſe declarent point de part ou d'autre, ils ſont reputez ennemis: faire mention de paix & reconciliation, n'eſt ſans ſoubçon de fauoriſer l'opinion contraire. Parler d'affaire fort chreſtien ou pluſtoſt vniquement chreſtien: deſirer, ſuader, procurer choſe principalement recommandee par Ieſuchriſt, n'eſt ſeur, alors tout y eſt hoſtile, tout atroce & capital, tout plein de violēce, or-

*Ceux qu'on appelle
politiques.*

gueil, cholere, feuerité, cruauté. Lon estime peu telle alienation & distraction de volonte, mais si lon y regarde de plus haut, lon trouuera qu'elle a tousiours esté la source & occasiõ de grãds maux. Quelle calamité a receuë la Chrestienté depuis ces troubles suscitez? Cõbien est refroidie la pieté parmy tant d'altercarions? Combien est diminuë le nõbre des fideles? Anciennement, tout le pais entre le destroiët de Gibaltar & la riuiera d'Euphrates, estoit Chrestien, tãt du costé de l'Europe, que de l'Affrique. La Perse mesme a esté nostre, l'Arabie, l'Armenie maieur & mineur, l'Egypte, & presque toute l'Asie: des quels pais nous ont premierement chafsez (comme dict est) les Sarrasins, puis les Turcs, nous reserrants peu à peu en ce coing d'Europe, & extremité d'Occidët. Les heresies des Nestoriens & Arriens donnerent occasion à Mahumet de mettre son Alcoran en auant. Par la diuision de l'Eglise Grecque & Latine nous auons perdu l'Orient avec deux empires, plusieurs Royaumes & citez: par nos dissensions auons perdu le Royaume de Hongrie, & veu Vienne en Autriche assiegee:

E X H O R T A T I O N

la Pologne en est merueilleusement affligee. D'autre part le Moscouite est entré en Lithuanie, & a occupé grande partie de la Liuonie: les cheualiers Theutoniques ont renoncé leur ordre & profession: les autres ont esté chassés de Rhodes, & peu s'en est failly qu'ils n'ayēt perdu Malthe. La France a desia beaucoup souffert par ces querelles, & souffre encore: l'Angleterre, Escoce, Suece ne sçauent où elles en sont reduictes: iamais n'y eut moins de pieté en la Chrestienté, iamais lon n'y sentit plus arrogamment de foy & pirement de son prochain: les hommes reprochent aux hommes impieté, les nations obiectent aux nations qu'elles sont peu Chrestiennes, chacun cuide auoir du meilleur. Il n'y a article de la foy qui ne soit mis en cōtrouerse. Les Conciles sont peu estimez, lesquels s'ils eussent esté cōtinuez de temps en temps, comme il estoit ordonné, pouuoient preseruer la Chrestienté de scandales, & obuier aux corruptiōs qui luy ont beaucoup olté de sa premiere integrité. Je tays les associations faictes à l'occasion de telz differēts: lesquelles sont trespreiudiciables au repos

*Inconuenient
procedr. du desordr.
des 5^{es} Conciles*

pos publicque. Au contraire, par concorde, patiēce, & charité, Iesus Christ gagna le monde: quand lon veoit ses sectateurs non seulement contuenir entre eulx, mais aussi avec les autres. Comment ils vouloient bien à leurs ennemis & persecuteurs, & faisoient plaisir à ceux qui les iniurioient, oublians entierement le tort, opprobre, ou dommage qu'ils auoiēt receu. Rien donc n'a tant confirmé nostre Religion que la concorde des Chrestiens, & rien ne l'a plus infirmee que la discorde. Comme veritablemēt n'y a chose plus apte & conuenable à la Loy de charité, que consentement: ne plus contraire & dommageable, que dissension. Chacun demande, chacun requiert, & crie qu'on oste les erreurs multipliees en la Chrestienté: mesmement celles qui semblent ne pouuoir estre soustenues en saine conscience. Certes comme deuous desirer que l'Eglise soit entierement repurgee de tous abus: aussi fault-il aduiser qu'en cuydant oster le mal, lon n'oste quant & quant le bon: ou qu'au lieu du mal, lon n'introduise pis: & se garder de faire comme le nonchallāt laboureur, ou iardinier,

E X H O R T A T I O N

qui en serclant arrache les bōnes & mau-
 uaises herbes ensemble. Puis qu'ainsi est,
 essayons à nous accorder au plustost que
 pourrons en la religion, sentans & parlās
 mesme chose, rapportans toutes noz pē-
 sees, propos & actiōs à l'hōneur de Dieu,
 & au salut des hommes: cherchons seule-
 ment verité, cherchons l'honnesteté &
 vtilité publique: laissons toute haine, tou-
 te ambition, & gloire propre, toute arro-
 gance, indignation, emulatiō, mauuaises
 conseillers: & embrassons charité, qui
 edifie & proufite merueilleusemēt à l'en-
 tretienement de l'Eglise. N'exposons l'es-
 criture sainte autrement qu'il n'appartiēt,
 ne la depraouons & tirons à noz fantaisies
 violemment ou malicieusement: contē-
 dons entre nous, nō pour vaincre les vns
 les autres par disputes, ains par bienfaicts
 & plaisirs. Ne nous aymōs trop, plaisons
 & admirons: ne nous opiniastrons sciem-
ment en choses manifestement mauuai-
ses: ne contempons personne, ains pen-
sons que deuous estre non moins aspres
repreneurs ou iuges de noz vices, que des
autres. Attēdu que chacun est plus pres-
té des siens, & que Dieu abhorre ceux qui

en condamnant les fautes d'autruy, supportēt les leurs. Accusons nous plustost, & essayons reduire à equité noz haineux & contredisans: à fin qu'il n'en aduienne ainsr qu'aux nauigans en haute mer: qui par haine de leurs compaignons percent le nauire commun, ou se iettent en l'eauē, pour estre separez d'eux: auxquels estoit plus tolerable demourer au mesme vaisseau, que s'exposer au peril euident de mort. Telles sont les dissensions en la religion: desquelles nous auons escrit à part vn discours publié au cōmencement des premiers troubles.

Quant à celles qui aduiēnent au fait de la police, elles se font en quatre manieres: la premiere pour changer d'vne forme de gouuernement en autre differente: comme iadis à Rome lon vint de la monarchie des Roys, au gouuernement des dix hommes, & apres au populaire, auquel les Romains furent longuement gouuernez par les Consuls, & le Senat, sous l'autorité du peuple: puis de rechef à la monarchie des Empereurs, par longues seditions avec force & violence. Nagueres les Rpubliques de Florence

E X H O R T A T I O N

& de Sienne ont esté muees en Duché.

Les Suiffes qui auoient esté sous les Roys de France, puis sous l'Empire d'Allemagne, par l'insolence, cruauté, & auarice des gouuerneurs qu'on leur enuoyoit, ils se rebellerent, & firent ligues ensemble, signamment contre les Ducs d'Autriche, qui les infestoient, & dresserent la Democratie diuisee par Cantons, en laquelle ils perseuerent. La seconde où les seditieux ne cherchent changer la forme du gouvernement: ains en entretenant le mesme estat, ils veulēt qu'il soit administré par eux, comme en Angleterre les maisons de l'Enclastre & d'Iorc debattoient non pour ruiner le Royau-mé, mais à qui en auroit l'administratiō.

Les mutations aduenues en France des trois familles Royales, ont esté semblables. La monarchie donc demeure souuent, changeant seulement de famille, ou ville, ou prouince, ou en la forme d'y paruenir. De ville en ville, l'empire de Rome à Constantinople, celuy des Turcs de Bursie en Adrianopoli, & à Constantinople de prouince en prouince; le Roy-aume d'Assyrie en Medic, & de Médie en

Perse. l'Empire Romain d'Italie en Grece, puis en France, quand l'Aigle commença auoir deux testes, & en Allemaigne, où d'hereditaire il a esté faict electif.

Tiercement quand les formes de gouverner ne sont chāgées, ains varient par plus ou moins: cōme en rendant la Monarchie plus ou moins absoluë & rigoureuse: ainsi qu'on dit du Roy Loys XI, qu'il rendit l'authorité Royale plus absoluë qu'elle n'estoit parauant: Le Roy Loys douzième, plus moderee.

Quartement, ou ne taschèt à muer l'estat totalement, ains en vne partie: comme és principaux Magistrats, en la maniere de cōseil & iudicature, administration des finances, & au faict de la guerre. Anciēnement tenir le parlemēt en Frāce, n'estoit autre chose qu'assembler les estats du Royaume, & cōmuniquer par le Roy avec ses subiects, ou aucuns leurs deputez, de ses plus grands affaires: prendre leurs aduis & cōseil, ouir aussi leurs plainctes & doleances, & y pourueoir, dont le nō est demouré en Angleterre, & Ecoffe. Mais d'autant que par mesme moyen les Roys cognoissoient rāt des plainctes ge-

E X H O R T A T I O N

gnerales qui concernoient l'vniuersel, que
 des priuées qui regardent le particulier:
 le nom de Parlement est demouré és au-
 diences priuées, tenues par certain nom-
 bre de Presidens & Conseillers establis à
 Paris, Tholozé, Bordeaux, Rouë, Dijon,
 Grenoble, Aix, Bretagne. Les audiences
 publiques reseruees par le Roy ont prins
 le nom d'Estats. Et le parlement à Paris
 d'annuel est deuenu ordinaire, & d'ordi-
 naire semestre, & de semestre retourne
 ordinaire. La dictature à Rome fut erigee
 avec puissance absoluë à temps, pour re-
 medier aux vrgens affaires de l'estat, &
 depuis supprimee. D'autant que Sylla pre-
 mieremēt l'auoit retenue outre le temps
 prefix, & Iulles Cesar l'auoit faicte perpe-
 tuelle. Sylla n'osta du tout le tribunat,
 mais luy diminua l'authorité, en empes-
 chāt qu'on n'appellast plus aux tribuns, &
 qu'ils ne feissent nouvelles loix: mais vou-
 lut qu'ils eussent seulement pouuoir de
 proposer, & de faire assembler le senat;
 Pompee depuis restitua entierement cest
 autorité. Le Maire du Palais a esté suppri-
 mé. Autre fois le Connestable a eu d'estat
 ordinaire quatre cens hommes d'armes:

dont luy mesme estoit commissaire, & en faisoit la monstre. La Iudicature à Rome fut ostee au Senat par les Gracques, & baillee au peuple: & par Sylla ostee aux cheualiers & au peuple, qui la restitua toute au senat: depuis par Pompee remise aux cheualiers. Le manimēt des fināces de Frāce a souuent mué, en y chāgeant de tēps en tēps plusieurs officiers. En la discipline militaire, la gendarmerie ordinaire mise sus par le Roy Charles septième, & les legions par le Roy Frāçois premier: tous lesquels chāgemēs n'aduiennēt communēmēt sans tumulte, ou pour le moins sans ctierie & grands mescontentemēs, iusques à ce que lon y soit accoustumé.

Thucydide historien grec singulièrement recommandé entre tous, comme tresueritable & tresellegant a graument descrit vne dissension vniuerselle qui aduint en son temps par la Grece, procedant de la diuersité des gouuernemens: voulans les vns estre gouuernez en democratie, c'est à dire par le peuple: les autres en oligarchie ou par petit nombre de personnages plus apparens en noblesse, richesse, vertu. Dont aduindrent plu-

sieurs maulx, & aduiendront tousiours,
 tant que les gêts seront de telle nature &
 inclination, & bien plus grâds, moindres,
 ou d'autre sorte, selon que les cas des mu-
 tations escherront. Des qu'on entendoit
 (dit il) auoir esté faitte en vn lieu quel-
 que insolence, les autres prénoient cou-
 rage de faire encore pis, pour attenter
 quelque cas de nouueau, ou pour mon-
 strer qu'ils estoient plus diligents que les
 autres, ou plus insolents & ardents à eulx
 venger. Et tous les maulx qu'ils faisoient
 ils les appelloient par noms nouueaux &
 inusitez. Car ils nommoient la temerité
 magnanimité : tellement que les teme-
 raires estoient nommez deffenseurs ver-
 tueux de leurs amis, Et la tardité & froi-
 deur ils nommoient vne honneste crain-
 te, & la modestie pusillanimité couuerte,
 l'indignation précipitée virilité & hardi-
 esse : la consultation & deliberation pru-
 dente, tergiuersation palliee: par ainsi ce-
 luy qui se monstroit tousiours furieux e-
 stoit réputé loyal amy, & le contredisant
 tenu à suspect: qui exécutoit bien ses en-
 treprises & vengeance, estoit réputé sage
 & si auant, & encors plus le preuoiant

celles de son ennemy , ou pouruoiant
que de son costé n'y eust homme qui se
despartist de la faction , ou eust craincte
des ennemys . Somme toute , qui plus
prōptement nuysoit à l'autre estoit loué,
& encore plus qui à ce faire induisoit vn
autre n'y pēsant pas . Laquelle faction es-
toit plus grande entre gents estrangers
qu'entre parents : d'autant qu'ils estoient
plus prests à faire toute entreprinse sans
aucune excusation . Aussi ces assemblees
& conspirations ne se faisoient point par
auctōrité des loix , ne pour le bien de la
republique : ains par auarice contre toute
raison : & la foy qu'ils gardoiēt entre eux
n'estoit pour religion qu'ils eussent , mais
pour entretenir celle peste & ce crime en
la republique . Si quelcun de faction con-
traire disoit chose bonne & honneste , ne
l'acceptoient comme telle , ne comme ve-
nant de cœur genereux , ains si elle estoit
à leur profit , & aymoient mieux venger
quelcun , qu'il ne fust outragé . S'ils faisoient
quelque appoinctement avec serment
solennel , il duroit iusques à ce que l'v-
ne des parties fust la plus forte : apres à
la moindre occasion qu'ils trouuoient

E X H O R T A T I O N

„ les aduerſaires à leur auantage, ils eſtoient
 „ plus ioieux de les ſurprendre ſoubs cou-
 „ leur d'iceluy appoinctement, que ſ'ils les
 „ euſſent deſſiez parauant: tant pour ce que
 „ cela eſtoit le plus ſeur, comme auſſi qu'il
 „ ſembloit grande prudence d'auoir vaincu
 „ le combat par malice: car auſſi eſt il plus
 „ commun que les mauuais (dõt le nombre
 „ eſt infini) ſoient appelez induſtrieux,
 „ que les ſimples & innocens bons: ains les
 „ gents ſont hôteux d'eſtre ainſi ſimples, &
 „ ſe glorifient d'eſtre mauuais. Leſquelles
 „ choſes procedoiēt d'auarice & conuoitiſe
 „ du bien d'autruy: d'ou ſ'allumoient les fa-
 „ ctions & partialitez. Car ceux qui eſtoiēt
 „ cheſz des bandes par les citez, prenoient
 „ chacun vne honneſte occaſion de leur
 „ partialité: à ſçauoir les ſouſtenans l'eſtat
 „ populaire, que c'eſtoit ciuile equalité: &
 „ les ſouſtenans le petit nôbre de gens par-
 „ ticuliers, que c'eſtoit le regime des plus
 „ gens de bien qui eſt à preferer. Par ainſi
 „ chacun debatoit pour deſſendre la repu-
 „ blique quant aux paroles: mais la fin de
 „ leur queſtion, & l'eſſect de leur victoire
 „ eſtoit d'entreprêdre toutes choſes cruel-
 „ les l'yn contre l'autre par violêce, ou par

" forme de iustice & de punition: non ayās
 " regard au bien commun, ne à ce que la iu-
 " stice vouloit, mais au plaisir qu'ils auoiēt
 " de veoir le mal les vns des autres, fust par
 " faulſes condempnations ou par violentes
 " oppressions: estans tousiours prests à exe-
 " cuter soudainemēt leur malice, sans por-
 " ter aucun respect à la religion des dieux,
 " en cas qu'ils feissent, ne qu'ils contra-
 " ctassent: ains qui soubs couleur de paro-
 " les frauduleuses pouuoit mieux deceuoir
 " l'autre, estoit le plus estimé: & si quelcun
 " y auoit qui voulust estre neutre, sans ten-
 " nir l'vn parti ne l'autre: il estoit affolé de
 " toutes les deux parts, fust par ce qu'il ne
 " tenoit leur party, ou par enuie qu'ils a-
 " uoyēt de le veoir en repos & exempt des
 " maux que les autres souffroient. Aussi la
 " simplicité dont la generosité principale-
 " mēt participe, estoit exterminée & per-
 " secutee avec grāde derisiō, & estoit tenu
 " à chose excellente de preuenir les grands
 " assaults, & les entreprinſes les vns des au-
 " tres. Si quelque fois se reconcilioient
 " ensemble, ny auoit aucune seureté à leurs
 " paroles, n'aucune crainte & reuerence à
 " serment qu'ils feissent. Mais par la def-

EXHORTATION

" fiance qu'ils auoient generally les
 " vns des autres, aymoient mieulx eux
 " tenir sur leur garde, craignans d'estre sur-
 " pris, que d'adiouster foy aucunemēt aux
 " promesses de leurs ennemis. Mesmemēt
 " les plus terribles & rudes gents, & plus
 " pauures d'esprit ou moins habiles, sou-
 " uent pouruoient mieux à leurs affaires,
 " que les plus habiles : car cognoissants
 " l'imbecilité de leurs entendements, &
 " l'habilité des autres: & par ce moyen crai-
 " gnās estre abusez de leurs paroles, & sur-
 " pris de leurs subtilitez preuenoiēt teme-
 " rairement aux œuures de faict, là où les
 " plus fins pour la petite estime qu'ils a-
 " uoient des autres, eux confians que par
 " leur subtilité ils preuerroyent les affaires
 " de loing, & aussi voulants executer leurs
 " entreprises plustost par conseil & par art,
 " que par force, estoient souuent surpris
 " & affolez. En telle maniere par le moyen
 " des factions tout le païs de Grece endura
 " toutes sortes de maux : comme aussi de-
 " puis feit Rome par mesme occasion du
 " gouuernement, estāt presque continuel-
 " lement bandé le peuple contre le Senat
 " & la Noblesse; d'autant que le Senat ras-

„ choit dominer sans mesure, & le peuple à
 „ estendre sa liberté : laquelle dissention
 „ fut le vray venim & la peste de leur cité
 „ qui confondit tous droicts diuins & hu-
 „ mains, & iamais ne cessa qu'avec la ruine
 „ d'Italie. Ceux (dict Salluste) qui trou-
 „ bloient la republique, le faisoient sous
 „ honnestes tiltres : aucuns comme des-
 „ fendans les droicts du peuple, les autres
 „ pour rendre l'authorité du senat plus
 „ grâde, & faignâs que c'estoit pour le bien
 „ public, neâtmoins chacun debatoit pour
 „ sa puissance particuliere, sans modestie &
 „ mesure exerçant cruellemēt la victoire:
 „ à lors la noblesse commença à tourner sa
 „ dignité en arrogance, & le populaire user
 „ de liberté à son appetit : chacun prendre,
 „ tirer & raurir à soy. Ainsi estant le tout
 „ diuisé en partialitez, la republique qui
 „ estoit moyenne, fut laceree. Si estoit la
 „ noblesse plus puissante en faction & la
 „ force du peuple moïdre, cōme esparse en
 „ multitude. La republique en paix & en
 „ guerre se manioit à l'appetit de quelcuns:
 „ qui dispoisoient des finances, prouinces,
 „ magistrats, honneurs & triumphes : le
 „ peuple estoit pressé de guerre & poureté,

E X H O R T A T I O N .

• les Capitaines emportoient tout le but-
 • tin . Ce pendant les parents ou enfans
 • des gents darmes, selon qu'ils se rencon-
 • troient voisins des plus puissants, estoient
 • chaffez de leurs habitations: tellement
 • que l'auarice avec la puissance sans mesur-
 • re & modestie, vsurpoit, corrompoit &
 • gastoit tout, ne faisât respect ou conscien-
 • ce de riē, iusques à ce qu'elle precipita soy
 • mesme. Il est certain qu'il n'y eut iamais
 • lieu où les partialitez pleines de toute
 • sorte de maux, fussent tant frequentes &
 • longues, ny les factions & guerres ciuiles
 • plus cruelles qu'à Rome. Dont Appian
 • Alexandrin a fait vne narration som-
 • maire telle. Le Senat & le Peuple Ro-
 • main eurent plusieurs contentions & dis-
 • sentions ensemble: quelquefois pour la
 • promulgatiō des loix, autrefois pour l'ab-
 • rogation & remission des debtes, autre-
 • fois pour la diuision des terres, ou quand ils
 • estoient assemblez es comices pour eslire
 • les officiers: mais ceste dissention ciuile
 • ne se faisoit point par main armee, ains
 • leurs questions se vuidoient entre eux se-
 • lon la loy doucement & paisiblement. A
 • ceste cause festant le menu peuple pour

semblables differents quelquefois assem-
blé, ne print pas soudainement les armes:
ains se retira au mont Auentin qui pour
raison de ce fut depuis appellé Sacré, & là
sans mouuoir aucune guerre, crea vn Ma-
gistrat de soy mesmes, qu'il apella tribu-
nat, principalemēt pour resister à l'auto-
rité des Consuls, que le Senat eslisoit: à fin
qu'ils n'eussent pas entieremēt la puissan-
ce absoluë au gouvernement de la Repu-
blique. Dōt il aduint que ces deux digni-
tez qui commēcerent à cōtinuer en con-
tētion & fureur l'vne de l'autre, se creoiēt
par le Senat & par le Peuple en grāde di-
uision & partialité: car par ambition & a-
uarice, l'vne taschoit à diminuer l'autori-
té de l'autre. A l'occasiō de quoy Martius
Coriolanus estant en ces dissensions con-
tre droit & raison chassé de la cité, se reti-
ra deuers les Volsques, & avec eux mena
la guerre contre son païs, lequel on pour-
roit dire auoir esté le premier qui print
les armes contre la cité estant exilé. Et de
faict ny au conseil, ny en la cité, n'auoit
iamais esté desgainé glaiue, n'homme tué
en sedition ciuile iusques à ce que Tybe-
re Gracque en fauorisant le peuple &

E X H O R T A T I O N

„ prononçant les loix en sa faueur, fut occi-
 „ cis, & avec luy plusieurs qui furent trou-
 „ uez au Capitole près le temple, à raison
 „ dequoy non estans refrenees, ains crois-
 „ sans les haines & rancunes entre eux ou-
 „ uertement, & eux portants armes, tant
 „ aux temples & lieux saints, comme aux
 „ assemblees & lieux publics, s'en ensui-
 „ uirent les meurdres d'aucuns des prin-
 „ cipaux de la cité mesmes : quelquesfois
 „ par succession de temps des tribuns, au-
 „ autrefois des ducs & conducteurs, & au-
 „ tre des Consuls, ou de ceux qui auoient
 „ esté esleus ausdittes dignitez : dont ad-
 „ uindrent questions tres deshonestes, &
 „ sans aucun ordre, & de là s'en ensuiuit
 „ le mesprisement des loix & des iuge-
 „ ments. Et renforçant iournellement ce
 „ mal, se commencerent à faire entrepri-
 „ ses manifestes contre la Republique, &
 „ les grands exercites estre menez par for-
 „ ce dedans le païs, qui estoient assemblez
 „ de gents fugitifs, ou condemnez, ou de
 „ ceux qui debattoient ensemble pour a-
 „ uoir quelque office ou charge de gents
 „ d'armes. A l'occasion de cela se mei-
 „ rent sus les Princes & les chefs des sedi-
 „ tions,

“ tions , pource que les aucuns refusoient .
“ de laisser les exercites qui leur auoient
“ esté baillez par le peuple , autres sans au-
“ ctorité publique assembloient grand nō-
“ bre de gents mercenaires contre leurs
“ ennemis particuliers , & contendoient
“ entre eux, lequel obtiendrait & gaigne-
“ roit le premier la cité. Et iaçoit qu'à leur
“ dire cela se feist contre leurs aduersaires,
“ toutesfois à la verité c'estoit contre la re-
“ publique, pource qu'ils enuahissoient la
“ cité cōme ennemis, & cruellemēt tuoient
“ ceux qu'ils rencontroient, ou les persecu-
“ toient par bans & proscriptions abomina-
“ bles. Dont plusieurs estoient contraincts
“ s'enfuir , & supporter maux innumera-
“ bles: & autres estoient par haine question-
“ nez & tourmentez. Et en effect aucun
“ outrage detestable n'y estoit oublié: ius-
“ ques à ce que Sylla vn des mutins & sedi-
“ tieux voulant remedier au mal par autre
“ mal, enuiron cinquante ans apres le tri-
“ bunat de Gracque, se constitua Prince sur
“ les autres en plusieurs choses, en prenant
“ l'office de Dictateur, lequel anciennemēt
“ se souloit creer aux plus grands dangers
“ de la republique par six mois tant seule-

E X H O R T A T I O N

„ ment: mais par bien long temps on auoit
 „ cessé de le faire. Toutesfois Sylla esleu à
 „ cest office perpetuel par force & par ne-
 „ cessité, (comme il disoit) apres qu'il eut
 „ vsé de sa puissance bien largement, fut le
 „ premier, comme il semble, qui se desmeit
 „ de sa tyrannie: disant qu'il vouloit por-
 „ ter la peine de ceux pour la mort desquels
 „ il seroit condamné. Et comme hom-
 „ me priué se pourmena par le Palais & par
 „ le Marché, à la veuë d'vn chacun, & apres
 „ s'en alla en sa maison, sans que personne
 „ luy feist outrage: tant estoit grande la
 „ crainte & la reuerence que ceux qui le
 „ voyoient, auoient de luy: fust pour l'ad-
 „ miration qu'ils auoient de ce qu'il s'estoit
 „ ainsi deposé de son auctorité, ou pour la
 „ honte qu'ils auoiēt de punir vn tel hom-
 „ me, ou pour autre leur benignité: comme
 „ si tyrannie estoit vtile à la republique.
 „ Tantost apres estans les dissentions fail-
 „ lies en la personne de Sylla, s'ensuiuit la
 „ vengeance depuis sa mort des cruautez
 „ qu'il auoit commises, iusques à ce que
 „ Iulle Cesar occupa la seigneurie & prin-
 „ cipauté, apres qu'il eut acquis grâde gloi-
 „ re au païs de Gaule: car luy estant com-

" mandé par le Senat, qu'il laissast l'exerci-
 " te, il s'excusa disant, que ce n'estoit pas le
 " Senat qui le commandoit, mais Pompee
 " son ennemy: qui vouloit assembler ledit
 " exercite sous sa charge en Italie pour se
 " faire Roy. Si offrit les conditions de la
 " paix, ou què tous deux retinssent les exer-
 " cites qu'ils auoient, pour se pouuoir gar-
 " der l'vn de l'autre, ou que Pompee laissast
 " semblablemēt le siē, & que par ce moyen
 " tous deux vesquissent sous l'obeissance
 " des Loix. Lesquelles choses luy estants
 " refusees, il s'en partit de Gaule auecques
 " son armee contre Pópee & contre le país
 " de Rome, & le poursuyuit iusques à tant
 " qu'en Thessale le vainquit par vne glo-
 " rieuse bataille. Et de là le suiuit iusques
 " en Egypte: & establis les Roys s'en reuint
 " à Rome. Ainsi persecuta son capital en-
 " nemy Pompee, (qui par la grandeur de
 " ses faiçts estoit appellé le grand) si vive-
 " ment, ne se trouuant aucun qui luy osast
 " resister, qu'il fut le second qui apres Sylla,
 " fut créé Dictateur perpetuel: & par ce
 " moyen appaisa les seditions ciuiles. Mais
 " Brute & Casse pour enuie de dominer,
 " ou pour amour de la liberté publique,

EXHORTATION

“ l’occirent au senat. Et pourtant qu’il
 “ estoit moult populaire, & experimenté
 “ à dominer, le peuple le commença à
 “ regretter plus que tous les autres, & à
 “ enquerir ses occiseurs. Et au surplus
 “ fait apporter son corps emmy le marché,
 “ & luy edifia vn temple pres le buchier,
 “ où il fut bruslé, & l’adora comme Dieu.
 “ Si furent les seditions plus grandes que
 “ iamais n’auoient esté, & furent plusieurs
 “ citoyens occis, proscripts, & chassés de
 “ toutes les parties, tant senateurs que no-
 “ bles & cheualiers Romains. Tellement
 “ que les seditieux se donnoient les enne-
 “ mis les vns aux autres, sans auoir regard
 “ à freres, parents n’amis, tant auoit la cha-
 “ rité naturelle esté vaincue par la conten-
 “ tion ciuile. Et finalement ces trois chefz
 “ Antoine, Lepide, & Octaue se departirét
 “ l’empire Romain, tout ainsi qu’on depart
 “ vn champ ou vne possession. Et estoit
 “ Octaue de la lignee de Cesar, par lequel il
 “ fut institué en son testament heritier: &
 “ par ce moyen print le nom de Cesar. Mais
 “ en ceste diuision de l’empire ces trois,
 “ (ainsi qu’il est de coustume en tel cas) se
 “ tournerent l’vn contre l’autre, tellement

que Cesar, qui estoit beaucoup de plus grand esprit & experiēce que Lepide, luy osta la seigneurie de Lybie qui luy estoit aduenue par sort . Apres vainquit Antoine empres Actie, auquel pareillement il osta l'empire qu'il tenoit depuis Syrie iusques à la mer Ionique . Et puis avec vne armee si grāde & si merueilleuse que tout le monde en estoit esbahy , alla en Egypte, & print la prouince: laquelle estāt d'ātiquitē & de richesse depuis le temps d'Alexādre le grand tresexcellente, sembloit rester seulement pour la seureté & felicitē de l'empire Romain. Pour ces raisons Octaue , iaçoit qu'il fust encores viuāt fut neātmoins surnommē Auguste, lequel tiltre luy fut attribuē le premier, & se monstra aux Romains encores plus puissant que Iulle Cesar son oncle: car il estendit son empire sur toutes gents, sans plus auoir besoing d'election, de creatiō, ne d'ayde . Et estant par temps venu à la monarchie heureux en toutes choses, & espouventable à tous : laissa des heritiers de sa lignee pour regir l'Empire apres luy. Au moiē de quoy la republique apres beaucoup de dissensions reuint à grand'

“ concorde, & à la monarchie du monde.

Y eut il iamais folie ou plustost rage & furie pareille à celle des Guelphes & Gibellins en Italie? Dont les vns tenoient le party du Pape, les autres de l'Empereur. Et sans autre occasion, pour la faueur de ces deux nōs, les Italiēs entrerēt par tout le pais en querelle si grande, quelle n'eust peu causer d'auārage de cruauté entre les infideles & les Chrestiens, laquelle a duré iusques à ce tēps: de sorte que les meurtres se sont cōmis par les villes çà & là entre les propres freres, voire entre le pere & les fils, sans auoir esgard à sang, ny à parētage. Les biēs pillez, les maisons rasees, les vns citoyēs bannis, les autres occis. Et craignāt vn chacun qu'on ne luy gardast quelque vengēce ou à ceux de son party, tuoit souuent les petits enfans mesmes, ausquels le plus cruel barbare du monde eust pardonné à cause de l'aage. Ces deux factions combattoient continuellement ensemble par hayne mortelle, & ne pouuoient habiter en mesme cité. Mais celle qui estoit la plus forte dechassoit l'autre. Ils s'entrecognoissent aux plumes, à la façon des chausses, à tailler pain, couper

orenges , ou autres pommes , & par les doigts de la main : chose trespernicieuse dont maintes destructions de peuples, & ruines de villes sont ensuiuies. Tous conuiennent que ceste malheureuse peste cōmença au temps de l'Empereur Frederic second , & du Pape Gregoire neufiesme : mais desaccordent aux noms. Les Italiens disent que le feu falluma premierement à Pistoie entre deux freres : l'vn nommé Guelphe, l'autre Gibellin, querellans ensemble, avec lesquels se diuisa toute la ville. Et pourtant qu'ils estoient tous deux fort notables personages, de la estre venu, qu'vne partie commença à se nommer Guelphes, les autres Gibellins: l'vne desquelles parties, qui furēt les Guelphes, chasserent tantost les Gibellins hors de la ville, puis chacune ayant acquis la faueur de plusieurs voisins : ce diuorse s'espandit comme vne maladie contagieuse par toute l'Italie sans cause, & se diuiserēt toutes les controuerses en Guelphes & Gibellins. Les Allemans pensent telles appellations estre venues de leur pais & langage, & que l'Empereur Frederic appelloit ses amis Gibellins, pour ce qu'il

EXHORTATION

s'appuyoit sur eux, ainsi qu'une maison sur deux fortes murailles qui la gardent de tomber: & ceux qui luy estoient contraires, illes appelloit Guelphes, c'est à dire loups.

Combien a souffert l'Angleterre par les partialitez des maisons d'Iorch & de l'Enclastre, portants en leurs couleurs roses blanches & rouges, dont elles prindrent les noms, lesquelles iavoit que cōmençassent en l'vsurpation du Royaume que feit Henry quatriesme estant au parauant duc de l'Enclastre & cōte d'Herbi sur Richard deuxiesme son cōsūn qu'il feit mourir de faim en prison, apres l'auoir cōtraint à luy resigner le Royaume, seigneurie, couronne & heritage d'Angleterre: toutesfois elles furent en leur plus grand ardeur au regne du roy Henry sixiesme; lequel succedant à son pere & ayeul fut en l'age de dix ans couronné à Paris Roy de France & d'Angleterre, puis à cause de sa simplicité priué de l'estat Royal, par la maison d'Iorch contraire, & mis prisonnier au chasteau de Londres comme trahistre & crimineux de lese maiesté: où il vsa la plus part de sa vie, & fina-

blement fut tué. Ces factiōs (di-ie) sourdient en Angleterre incontinent apres que les Anglois furent chassez de France: car sortants alors de la guerre estrangere ils entrerent en la ciuile: dont ensuyuirent plusieurs horribles batailles, & cruelles occisions des plus grands du païs les vns contre les autres. Laquelle meslee fut commencee par Richard duc d'Iorch qui conspira avec les Comtes de Salbery & de Vuaruic contre le Roy Henry. Et en la premiere iournee qu'il eut contre luy demoura vainqueur, & l'ayant prins obtint de luy par accord passé au parlement, que la couronne d'Angleterre apres son trespas viendroit à la maison d'Iorch, & en demoureroit priué le Prince de Galles fils vnique d'iceluy Henry. Et ce pendāt qu'il seroit regent du Royaume, s'appropriant toute l'autorité du gouuernement. La Royne Marguerite qui estoit de la maison d'Anjou, dame de courage & de cōduicte, indignee du tort fait à son mary, & à son fils, par l'aide des Ducs de Sōmerset & de Buchyngan, & autres partiaux de l'Enclastre, fait amas de gents, & donne bataille au Duc

E X H O R T A T I O N

d'Iorch: sur lequel tourna la desconfiture celle fois, & y fut prins avec son second fils & le Comte de Salberi: & tost apres les fit decapiter la Royne, & mettre leurs restes sur trois lances, & sur celle du Duc apposer vne couronne de papier, par mocquerie, pour ce qu'il auoit voulu estre Roy, & n'y auoit peu paruenir. Le Comte de Vuaruic eschappa de celle bataille avec le Comte de la Marche fils aîné du Duc d'Iorch, & alla à Calais en vn petit bateau avec peu de gents fort auantureusement, puis retournants eux deux leuerent incontînet grande armee qu'ils menerent droict à Iorch, où estoient la Royne, le Duc de Sommerfet, & autres aliez ayans aussi grosse puissance, qui les attendoient. Eux approchans les vns des autres combattirent asprement par trois iours, & finablement la Royne eut du pire. Edouard apres ceste victoire fut couronné Roy d'Angleterre au preiudice de Henry, & de son fils, qui fuirent en Escoce & la Royne aussi: laquelle apres vn espace de temps reuint en Frâce, menant quant & elle le Prince de Galles.

Quant au Roy Henry il s'arresta en Esco-

ce, & y refida enuiron dix ans, puis retournant en Angleterre en habit diffimulé, fut tanstoft recongnu, & derechef mis en prison. Or ayant le Comte de Vuaruic fait Roy Edouard duc d'Iorch en la maniere susditte, entra en-different avec luy, & eurent bataille l'vn cõtre l'autre: où le Comte fut deffait, & fuit en France avec le duc de Clarence son gẽdre & tenant son party, iaçoit qu'il fust frere du Roy Edouard. Où trouuant la Royne Marguerite, il feit alliãce avec elle, & maria Anne sa fille avec le Prince de Galles, promettant de ne poser iamais les armes, qu'il n'eust restitué le Royaume d'Angleterre au Roy Héry qu'il auoit au parauãt deffait, ou à son fils. C'estoit merueilleuse chose à luy d'auoir deux gendres si prochains des deux Roys: l'vn fils, l'autre frere. Or estant aydé le Comte de Vuaruic de gents, de nauires, & d'argẽt par le Roy Loys vnziẽme de France, repassa en Angleterre: & incõtinẽt qu'il fut descendu grand nombre de gẽts se ioignirent à luy, de sorte que surprenant le Roy Edouard au despourueu, & pourtant que le Marquis de Montagu frere du Comre qui

E X H O R T A T I O N

auoit tousiours demouré pres de luy, faignant estre son amy, l'abandonna au besoing : il le reduisit à telle extremité de se ietter en vn nauire acompagné de deux barques: esquelles entrerent sept ou huit cens Anglois, ne portans rien que leurs habillemens de guerre: sans auoir argent ne sçauoir où ils alloient. Le Comte de Vuaruic ayant par ce moyen acquis la domination en Angleterre, & chassé le Roy Edouard: si tost qu'il arriua à Londres, il alla en la tour & en tira le Roy Henry qu'il auoit autrefois appellé trahistre, & maintenât l'appelloit Roy: & le menât au palais d'Vuest munstier, le remeit en son estat Royal. D'autre part le Roy Edouard s'estant retiré vers Charles duc de Bourgogne son parent, duquel il fut assez petitement & couuertement secouru, retourna en Angleterre, & tãtost se rãdirẽt à luy deux mille hõmes tenans son party, qui estoient dedãs les franchises: & avec les autres qu'il peult amasser, il alla au deuant du Comte de Vuaruic: & cõme ils se trouuerent l'vn contre l'autre, Georges duc de Clarence laissant son beau pere, se tourna vers le Roy Edouard son frere a-

uec douze mille hōmes : qui fut grand esbahiffemēt au Côte, & reconfort au Roy. Ce nonobstant la bataille fut tresapre, & obstinement cōbatuë : & tellement alla, que le Comte & son frere le Marquis de Montagu avec plusieurs gents de bien y moururēt. Aussi le roy Héry, qui là auoit esté mené de Lōdres, fut remis en prison, puis occis de la main propre du duc de Clocestre frere du Roy. Le prince de Galles à l'heure de ceste bataille estoit ia descendu en Angleterre, auquel se ioignirēt incontînēt les Ducs de Buchyngan & de Sombresset avec plusieurs autres de salignee & anciēs partisans : & y estoient plus de quarante mille cōbatans. Et si le Côte de Vuaruic eust voulu attendre, il y auoit grande apparence, qu'ils fussent demourez les maistres. Mais la crainte qu'il auoit du duc de Sombresset, dont il auoit faict mourir le pere & frere, & aussi de la Royne mere dudiēt prince, fut cause de le faire combatre à par soy, sans les attendre. Tantost apres que le Roy Edouard eut à son retour gaigné la premiere bataille, il tira au deuant du Prince de Galles, & la combatirent : ayant le prince plus de gēts

E X H O R T A T I O N

que le Roy, toutesfois le Roy eut du meilleur, & print le Prince, qu'il feist mourir, laissant aller sa mere apres qu'elle eut payé rançon. En vnze iours le côte de Vuaruic gaigna tout le Royaume d'Angleterre, aumoins le meit en son obeissance. Le Roy Edouard le recouura en vingt iours par deux grosses batailles qu'il y eut en si peu de temps. De la en auant il demoura paisible tant qu'il vesquit, non toutesfois sans trauail d'esprit. Car il feist mourir le duc de Clarence son second frere en vne pipe de maluoisie, le subsônât qu'il se voulust faire Roy. Apres le trespas d'Edouard Richard duc de Clocestre son autre frere feist mourir ses deux fils qu'il luy auoit laissez en garde, & declarer les filles bastardes, puis se couronner Roy, laquelle cruauté n'alla pas loing. Car estât en plus grand orgueil que n'auoit esté cent ans auparauant Roy d'Angleterre, & tenant grande armee preste: Dieu luy suscita vn ennemy qui n'auoit nulle force, à sçauoir le Comte de Richemont: lequel depuis l'aage de cinq ans auoit tousiours esté captif en son país, ou fugitif ailleurs. Ce Comte de Richemont moyennant trois

ou quatre mille hommes seulement que Charles huitiesme Roy de France luy fraya pour le passage, avec quelque artillerie, monta sur la flotte de Normandie, & alla descendre en Galles dont il estoit: où il trouua vingt six mille combatans Anglois, que luy auoit amené son beau-pere. Le Roy Richard vint au deuant, & eurent bataille, ou il fut occis sur le cháp, & ledit Comte couronné à l'instant de la couronne mesme que portoit Richard: & appelé Héry septiesme. Lequel apres espousa Elizabeth fille d'Edouard: restās alors eux deux seuls des familles de Lēclastre & d'Iorch. Moyēnant lequel mariage les partialitez cesserent en Angleterre, & furent assemblees les Roses, blanche & rouge, en vne. Ces factiōs durerent environ xxviii ans (cōme dit Philippes de Comines) esquelles moururent plus de quatre vingts personnes du sang royal, avec la fleur de la noblesse d'Angleterre, & infinis autres vaillās hommes, & meilleurs combatās du peuple: les autres seigneurs furent mis en prison ou bannis, passans le reste de leur vie miserablement en païs estrange. L'ancienne police dū Royau-

E X H O R T A T I O N

me corrompue, iustice mesprisee, & l'Isle appauurie. D'ou pouuons inferer estre perilleux d'entretenir factions entre les Princes & seigneurs courageux, & parmy gents prompts à s'esmouuoir, comme les Anglois. Iaçoit qu'ils ayent ceste grace de ne destruire par guerres ciuiles le païs & le peuple, ne brusler ny demolir les edifices, ne mettre gents à rāçon tombāt la fortune sur les Nobles & grands Princes autheurs des querelles. Faisant crier le victorieux qu'on' pardonne au peuple, auquel chacun cherche complaire, par ce qu'il est le plus fort. I L n'y auoit region plus affligee que l'Espagne, lors qu'elle estoit diuisee en plusieurs Royaumes & religions. Les Mores la couroient d'vn costé, les François & Anglois la mägeoiēt de l'aurre, se meslans premierement des querelles qui furēt en Castille entre Don Pierre & Don Henry: puis des differents qui sourdirēt entre Castille & Portugal, qui causerent aux deux Royaumes grāds maux: en telle maniere que les Castillans & Portugalois ne les peuuent oublier apres tant d'annees qu'ils sont finis, & la grāde alliance qui a depuis estē continuee

tinuée entre les deux couronnes. Mais depuis que l'Espagne a esté vnüe, elle a estendu sa domination en Affrique & és terres neufues, porté les armes en Allemagne & en Hongrie: cōmandé sur les principales Isles de la mer mediterraneë, sur Naples & Sicile, sur Milan & Fládrès. Au contraire, l'Italie ayant anciennemēt ses forces vnies, obtint l'Empire du monde: & maintenāt diuisee en plusieurs seigneuries & potentats mal accordans, est exposée aux iniures des estrangiers. Par mesme cause est grandement diminuée la puissance d'Allemagne: laquelle a veu n'aguères les Princes de Saxe bandez les vns contre les autres: Iehan Frederic, Philippe Landegraue d'Est, le Duc de Vuirtemberg avec plusieurs villes franches rebeller cōtre l'Empereur Charles: les païsans esleuez cōtre la noblesse, pour se mettre en liberté: les Anabaptistes saisis de Munster, auoir fait vn cousturier ou rauaudeur leur Roy, & soustenu le siege par deux ans: les Suysses d'vne ligue generale qu'ils auoiēt entre les treze Cantons, en auoir fait deux: l'vne des Catholiques, l'autre des protestans. En

E X H O R T A T I O N

Perse, apres le trespas du Roy Iacup, contendás par armes ses deux fils Aleuant & Morat-cham pour l'empire du país: le Sophi Ismaël suruenât avec sa nouvelle religion, en tua l'vn en bataille, & cōtraignit fuir l'autre en Arabie: occupant ainsi le royaume qu'il a depuis augmēté, & laissé à ses enfans, qui le possedēt aujourd'huy.

Quant aux François, ils ont esté comme les autres souuent molestez de seditions, signamment quand la couronne de France a changé de familles, ouqu'elle est escheuë à vn ieune enfant, ou Roy imbecile de sens, & vicieux: dont sont issus les noms de Pragueries, Iaqueries, & autres semblables. Mais les plus griefues factions qu'on veit iamais en France, furent celles de Bourgongne & d'Orleans, causans vne trescruelle guerre ciuile, qui dura soixante & dix ans: melez parmy les Anglois, lesquels cuyderēt occuper le royaume. Or aduint ce malheur par l'ambition & enuie des Princes: dont furent appellees les partialitez, voulans chacun d'eux auoir plus de part au gouuernemēt, apres que le Roy Charles sixiesme, frere de l'vn, & cousin de l'au-

tre, eut perdu l'entendement. Lesquels se trouuans vers luy l'vn apres l'autre, & espians l'absence de leurs aduersaires, l'enclinoient à faire leur singuliere volunté, sans auoir esgard tous ensemble au bien publique du Royaume. Et pourtāt que la Court demouroit lors à Paris, la querelle y fut principalement debatue; deuenant le peuple de ceste ville tant insolent, qu'il s'ingera dōner la Loy au Roy & aux Princes: voulant estre gouverné à sa folle fantaisie, & par qui bon luy sembloit, emprisonnāt & tuāt licétieusement seigneurs & dames qui luy desplaisoient, voire aux logis mesmes & chambres du Roy, de la Royne, & du Dauphin, esquelles y a franchise. Tellemēt que tous Nobles de quelque faction qu'ils fussent, y estoient en grand danger: par ce que le commun populaire auoit grande partie au gouvernement & domination. L'vn quartier de Paris estoit bandé cōtre l'autre: ceux des halles, & signamment les bouchers acharnez & nourris au sang, fauorisoient Bourgongne: l'Vniuersité tenoit pour Orleans. Et entremeslez parmy eux les gensdarmes conuoquez d'aill-

Insolence des parisiens

siens

E X H O R T A T I O N

leurs par les partiaux vindrent quelque-fois à bataille ouuerte dedás la ville mesme : les factieux plus forts bânissoient du Royaume leurs aduersaires, adherents, alliez, & complices: & à cloches sonnans & chandelles allumees les faisoient excommunier & publiquement anathematifer: ou coniuoient secretemét pour les surprendre & tuër aux iours les plus deuotieux: comme du vendredy sainct, & de Pasques: pilloient, brusloient, & ruinoient leurs maisons. Vsurpoient possessions, changeoient estats & offices: de maniere qu'on voyoit en mesme saison deux Connestables, deux grands Maistres, & Pannetiers, deux Admiraux & Chanceliers, deux premiers Presidés, deux Capitaines & Preuosts de Paris. Et apres auoir perpetré toutes sortes de meschancetez, ils obtenoient telles abolitions & declarations que vouloient, abusans à leurs végeances de la religion, & de la iustice. Mesmement se trouuerent de si meschás & impudents prescheurs qui osoient publiquement soustenir tels faitts, & les approuuer par l'escriture sainte, dont ils depraouient le sens. Ils se reconcilioient,

puis tantost recommençoient la guerre: sans garder accord, ny obseruer serment qu'ils iurassent. Aucunesfois les chaines de Paris par cōmandemēt du Roy estoiet enleuees, portes abatues, Escheuinage avec ses franchises osté, autrefois remis, & toutes les terres à l'enuirō, tāt d'vn costé de la riuere que de l'autre, tresdurement pillées: les autres villes prinſes au iourd'huy, demain récouffes. Tout le plat país gasté: les vns apres les autres appellerēt à secours les Anglois, qui ne demandoient pas mieux. C'estoit pitié de voir la Frâce cruellement affligee par les siens, & par les estrangers: demourant sans droict, sans magistrats, sans iugements, sans loix: qui n'auoient lieu parmy le fer & la force yregnants par violence longuement.

Premieremēt, le Duc Jean de Bourgōgne fait tuer le Duc d'Orleans, puis le Duc de Bourgongne fut occis à Monstreau parlementant avec le Dauphin Charles, deux autres Dauphins empoisonnez, la Royne Ysabel pretendant le gouuernement du Royaume luy appartenir, & auoir esté deféré, pendant la maladie du Roy son mary & minorité

de ses enfans, chassée de Court, & enuoyee prisonniere à Tours. Le Connestable d'Armignac & le Chancelier de Marle, avec tous les Conseillers du Roy, de la chambre de parlemēt, des requestes, & notables bourgeois estimez de leur party, occis cruellement par les Parisiens avec maillets, haches, coignes, massues, iusques au nombre de seize cents pour vn iour : qu'ils auoient au parauāt mis es prisons, craignans, comme disoient, qu'ils n'eschapassent. Ensemble durāt celle fureur furēt tuees plusieurs femmes & laisseees es rues: & cōme les prisonniers du grād Chastellet, garnis d'armes se deffendoiet, ayants ia nauré & tué plusieurs desdicts mutins, ils les prindrēt par feu & par fumee, en faisant saillir plusieurs du coupeau de la tour aual, & receuans les autres sur leurs piques & bastons, où ils les mettoient à mort tres inhumainement. Les corps du Connestable & du Chancelier furēt tous nuds liez ensemble d'vne corde, & par trois iourstraynez de place en place à la veuē de chacun par grande derision, & au quatriesme iour mis sur vne claye, & menez p vn cheual hors la ville,

*La
Cruauté des
parisiens ne
commence d'au
jourd'uy.*

& enterrez en la fosse avec les autres. Et *Comme après ne*
 qui à Paris hayoit vn hōme de quelque *faut q'ne dire*
 party qu'il fust, Bourguignon ou autre, *voilà vn hugue*
 il ne falloit que dire, voilà vn Armignac: *not.*

tantost estoit mis à mort, & trainé en la
 riuere sans en faire autre information.
 Le Dauphin Charles fut mesme en grād
 danger durant ceste emotion, & difficile-
 ment sauué, puis en son absence banny
 par le parlement, & iugé indigne de suc-
 ceder à la couronne, dont il appella à la
 pointe de son espee: Henry cinquiesme
 Roy d'Angleterre espousant Catherine
 derniere fille du Roy mis dedās Paris par
 le moyen du Duc Philippe de Bourgon-
 gne, & declaré heritier & regent de Fran-
 ce par les trois estats tenus à Troye. Ain-
 si la France dechoyant de son haut hon-
 neur de seigneurie par le malheur de diui-
 sion, s'en alloit submise au ioug de domi-
 nation estrangere, sans la mort qui aduint
 de ce Roy d'Angleterre, laissant pour he-
 ritier vn enfant aagé de seize mois. Puis
 le Duc de Bourgogne quittant son ami-
 tié par le traitté d'Arras, & reprenant cel-
 le de France, Le Roy Charles septiesme
 par sa vaillance & bonne conduitte, avec

E X H O R T A T I O N

l'amour & fidelité des François, restitua le Royaume en l'estat qu'il est demouré jusques aux troubles presents. Oncques les Romains aspirans à l'empire du monde, n'entrerēt en pais qui ne fust diuisé, & qu'ils ne fussent introduits par l'vne des factiōs pour s'en aider à l'acquerir & garder: comme par les Capuans en Saunie, par les Camertins en Toscane, par les Sagonins en Espagne, par Masinissa en Afrique, par les Etoles en Grece, par Eumenes & autres princes en Asie, par les Marsiliens & Autunois en Gaule. Philippe de Macedoine conquit l'ancienne Grece par les partialitez qui y regnoient.

L'empereur de Constantinople ayant appelé dix mille Turcs à son secours contre certains Princes Gregeois qui luy estoient rebelles, il leur mōstra le chemin de passer d'Asie en Europe: & la dessus aussi ces Turcs prindent occasion de venir sur la Grece en tresgrande puissance, & l'occuper toute peu à peu: dont a prins commencement la seruitude & captiuité en laquelle est maintenant reduitte ceste miserable contree. Comment eussent peu les Portugalois prendre pied és In-

des à trois mille lieux de leur maison, sans la discorde qu'ils trouuerēt entre les Rois de Calecut & de Cochin de mesme langue & religion? comment les Castillans au Perou, conduits par Pizarre, sinon en prenant la protection du Cacique Cusco contre le Roy Atabalibas son frere?

Qu'est il besoing de tant d'exēples anciēns & modernes? qui sont tousiours semblables ou plutoſt mesmes en diuers peuples par l'vniuersel genre humain. Iamais eſtranger pour puissant qu'il fuſt, n'entreprint enuahir autre ſeigneurie ſi non diuiſee, en ſupportant & ſecourant l'vne des parties pour y auoir entree.

Pendant que les Atheniens & Lacedemoniēns guerroyoiet ensemble Alcibiade bāny d'Athenes ſe retira vers Tiffapherne lieutenant du Roy de Perſe qui fauoriſoit le party des Lacedemoniens, auquel il remonſtra qu'il ne deuoit pas donner trop grande aide auſdicts Lacedemoniens (car la victoire ne venoit pas à ſon proffit) ains ſeulement leur fournir tant que par faute d'argent ils n'abandonnaſſent la guerre. Car par ce moyē la faiſant durer, le Roy de Perſe ſeroit arbitre de

*moien ſtratigēne
par Leſpartner.*

E X H O R T A T I O N

la paix & de la guerre & vaincroit les Grecs par leurs forces mesmes, lesquelz il n'auoit peu vaincre par les siennes: là où si la guerre estoit acheuee, incontinēt ce-
 luy qui auroit la victoire, luy viendrait courir sus. Parquoy estoit besoing que la Grece fust affoiblie par dissensiōs ciuiles, pour garder qu'elle ne feist la guerre dehors: & par ainsi deuoit il considerer la puissance des parties, à donner tousiours aide aux plus foibles. Cela considerans iadis les habitans de Crete, iacoit que furent fort seditieux: neantmoins es dissensions qu'ils auoiēt ensemble, si tost qu'ils apperceuoiēt mouuoir ou approcher les armes des estrāgers, ils s'accordoient ensemble pour les repousser, sans prendre aucune ayde d'eux de part ou d'autre.

Cōme Astyages Roy des Medes eust esté vaincu par Cyrus fils de sa fille, moyēnāt la trahison d'Harpage, & mené vers le vainqueur: voyant Harpage luy reprocher sa cruauté, l'interroga sil auoit cōseil lé à Cyrus entreprendre la guerre, & aux Medes se reuolter, & Harpage se glorifiāt l'eust confessé, Vicillart (diēt il) faut que tu sois sot, ou meschant: sot, pour auoir

*Grande bruden
des habitans
de Crete.*

voulu regner vn autre plustost que toy; meschant, puis qu'as priué du regne & liberté les Medes, tes citoyens qui ne t'auoyent fait aucun desplaisir, & les as mis sous la seruitude des Perses.

Quád l'Empereur Othon en la guerre ciuile qu'il auoit cõtre Vitel, eut perdu la bataille, iaçoit que luy restassent encore grâdes forces, neâtmoins il voulut ceder à son ennemy, & delibera de se tuer, disant: Gens d'armes nous ne faisons la guerre à Hãnibal, Pyrrhus ou aux Cymbres, pour la deffense d'Italie: ains guerroyons cõtre hõmes Romains, faisons iniure à la patrie tãt vainquã que vaincus, attẽdu que l'vtilite au vainqueur est dommageable à la patrie. Croyez que ie puis mourir plus glorieusement qu'imperer: car ie ne voy point comment en vainquant ie puisse tãt profiter au peuple Romain, que profiteray à la concorde & paix publique, en me deuouant à la mort. Apres la bataille de Pharsale, Põpce qui y eut du pire proposa au cõseil des seigneurs Romains qui le suyuoient, où il iroit pour reparer ses forces, parlant spẽcialement de fuir en Parthie, d'autant que les Parthes estãs

E X H O R T A T I O N

anciens ennemis des Romains, ils secouroient volontiers vn Capitaine Romain guerroyant contre les Romains. L'affaire fut debatue avec tel respect enuers leur patrie, que les deliberants sembloient plus tost estre Cefariens que Pompeiens, entre lesquels Lētulle fut d'aduis, qu'és dissensions des citoyens ne deuoient estre mellez les estrangers & barbares, & qu'il ne failloit espandre le noble sang des Romains par les armes Parthiques. Qu'il estoit Pōpeien & vaincu, & hayoit Cesar ennemy victorieux, toutesfois qu'il n'estoit transporté tellemēt par la rage de leur contention, qu'il voulust veoir perir Cesar par la main des Parthes. Je desirerois volontiers (dict il) voir Cesar vaincu & prisonnier, & par la grace de Dieu espere ainsi le voir: neantmoins ie serois ioyeux de le voir triompher des Parthes. En telle maniere parla Lentulle en ce conseil, & fut suiuy par les autres. Qui n'admireroit telle constance en gēts vaincus? sens, iugement & prudence en tristesse, affliction, calamité si grande? laquelle toutesfois ne pouuoit faire oublier l'amour & hōneur qu'ils deuoient à leur patrie. La magna-

nimité qui estoit en eux surpassoit toute difficulté. Helas Seigneurs François vous faites bien autrement, gastans la France vostre patrie, vostre mere, & nourrice: & appellâs à paracheuer de la gaster, estrangiers de toutes parts, en intétion d'assouvir inhumainemēt voz courroux & vengeance! Helas vous les meslez à voz querelles, desquelles la pluspart d'eux sont trefaises, estimans vostre trauail leur repos, vostre dommage leur profit, vostre ruine leur prosperité & grandeur. Ils en font, (di-ie) trefaises: à fin d'auoir occasion de vous piller, cognoissans ce pendât vostre païs, voz forces, vostre maniere de guerroyer, pour s'en preualoir apres quelquefois cōtre vous mesmes, s'ils peuuent.

Or puis que par diuision estes tombez en troubles, il faut, Seigneurs François, que vous efforcez par vnion recouurer repos assure. Il est ordinaire en toute nature, que les choses diuisees soient reduites à neant, & les vnies demeurēt fermes & stables. La robe despicee n'est plus robe: les parois de la maison demolies elle n'est maison: du corps decoupé ne restēt que mēbres pourris. Et ainsi par tout

E X H O R T A T I O N

ailleurs le diuifer est pernicieux, mesme-
 mēt en l'Eglise. Car ce qui est separé d'un
 corps d'un Christ, pert la vie, & pourrit.
 Encores entant que l'Eglise est distraitte
 en parties, Christ est diuisé par grád mes-
 chef. Dieu recommandant l'vnion parle
 ainsi en l'Exode, Il n'y aura qu'une Foy
 à celuy qui est né au país, & à l'estranger
 qui habitera avec vous. Iesuchrist priant
 pour icelle: Pere, dit il, faites que com-
 me moy & vous ne sommes qu'un, ainsi
 ceux cy soient vnis avec nous. S. Paul aux
 Corinthiens, Le vous prie que disiez tous
 vne mesme chose, & qu'il n'y ait point de
 partialitez entre vous: ains que soyez biē
 vnis en mesme sens, & mesme aduis.
 Et aux Philippiens, Persistez en un esprit,
 combattans ensemble tous d'un courage
 par la foy de l'Euāgile. Et aux Ephesiens,
 Il n'y a qu'un Seigneur, vne foy, un bap-
 tesme, un Dieu & pere de tous: qui est
 sur tous, & parmy tous, & en vous tous.
 Aux Actes des Apostres, la multitude de
 ceux qui croyoient estoit un cœur & vne
 ame. Puis donc que l'vnion en la religion
 est tant recommandee & par experience
 se trouue tresnecessaire, demandons la à

Dieu, comme procedât' plustost de grace diuine, que par aucune vertu humaine. Mais pourtant que les troubles en la religion engendrent communemēt troubles en la police, & changemens causans corruption de meurs & desobeissance aux magistrats: il faut aussi, seigneurs François, qu'ayans esté tousiours gouvernez par vn Roy, & recommandez entre toutes nations par la volontaire obeissance & fidelité entiere enuers luy, ne perdiez au iourd'huy ceste reputatiō: ains perseuerez en vostre bonté accoustumee: estimans l'honneur que luy faites le faire à vostre patrie, à laquelle apres Dieu estes les plus tenus, & vous persuadans de viure entierement selon son commandement, qui est loy en tēps de paix & de guerre, & en toutes actiōs tāt publicques que priuees. Les poetes anciens ont dit que la maiesté qui se trouue és Roys, estoit creée d'honneur & reuerence: & pour les rendre plus venerables, attribuoient aux Dieux leurs œuures. Ils ont fait Iuppiter souverain, luy donnants Senat & autres Dieux pour assessours: attribuans tribunal duquel il rend droit, & pouuoit aux af-

faïres humains. En Virgile estant tour-
 mée esleuee en mer par les vents, est ex-
 primee par Neptune la personne d'un sou-
 uerain magistrat appaisant la sedition es-
 meüe . Or comme naturellement tous
 animaux terrestres, aquatiques, aeriës ou
 volans, domestiques, sauuages cherchent
 pour viure les compagnies & assemblees
 de leurs especes : les hommes singuliere-
 ment ornez d'ame immortelle, de raison
 & parole, sont avec ces prerogatiues plus
 sociables que les autres, ayans besoing en
 leurs assemblees de quelque conducteur
 qui les gouuerne, moderât la multitude,
 dressant & reiglant ses actions. Car atten-
 du qu'eachacun de propre inclinatio pour-
 uoit en particulier à ses necessitez : d'ou
 naissent plusieurs & differents exercices
 requis à l'establissement de la cité : elles se
 porteroiët mal, si en telle diuersité de cõ-
 plexions & varieté d'arts, n'y auoit aucun
 procurant le bien de tous ensemble, &
 l'vtilité commune. Et combien que parti-
 culierement cherchent leur bien, par le-
 quel ils different l'un de l'autre, neant-
 moins ils sont associez & conuiennët en-
 semble par le commun ; inuïtez aux deux

par nature: qui veut qu'en toute multitude assemblee en vn corps & en vne substance, il y ait quelqu'vn president à tous. Premièrement il y a en l'vniuers vn esprit entretenant perpetuellement les quatre Elements, & infus en eux agite le grand corps du monde & le ciel, se meslant en sa masse, lequel accōpagné de lumiere & de chaleur, penetre viuifie, nourrit, modere toutes choses. Il y a vn mouuement perdurable contenant les autres mouuemens dissemblables, vne cause premiere d'ou dependent les inferieures. En chacun animal plusieurs membres differents en offices sont cōprins & recueillis en vnion & accord par l'ame: sur laquelle preside raison, & sur raison intelligence. Semblablement il est requis en toute grande seigneurie, y auoir quelcun reiglant & vnissant plusieurs parties diuerses, necessaires à son establisement, par autorité & cōseil souuerain: d'où procede la conduite de la religion, iustice, armes, fināces, loix, mœurs, magistrats. Platon l'appelle ancre de l'estat, par lequel il est arresté & affermi comme le nauire en l'eau: dict d'auantage, que cela tient tellieu en la police que fait

l'ame & la teste és animaux: d'autant que l'intellect est infus en l'ame: & en la teste sont mises la veuë & ouye, tellement que l'intelligence iointe à deux beaux sens, & cōduirte en vn, cōserue chasque chose. Le mesme autheur au Politique soubhaitte en toute la terre habitable à l'exemple de Dieu en l'vniuers, vn Prince qui aymast également toutes nations, les entretenāt en bonnes loix, iugemens, ordre, paix, & commerces assurez: n'estant possible accorder tant de regions diuerses, sinon en les liant ensemble, & reduisans en vn. Par ou il appert euidemment, que nature pouruoiant tresbien à ses ouurages, a ordonné qu'il y eust en toute compagnie quelque souuerain, ou magistrat, ou Roy pour la regir, & procurer le bien cōmun, & estre duc & modérateur des actions ciuiles. Ceux cy au cōmencement ont esté appelez Roys, par ce qu'ils regissoient les peuples, puis par similitude Peres & pasteurs, que l'ātiquité a voulu estre saints, & augustes: & par leurs merites en a mis plusieurs au nombre des Dieux. Si donc nature l'ordonne ainsi, & l'antiquité l'a confirmé: il leur conuient obeir comme

à noz gouuerneurs, veu que sans Empire
(comme dit Ciceron) ne maison, ne cité,
ne le genre vniuersel des hommes, ne la
nature des choses, ne le monde pour-
roit consister & durer. Non sans raison
(dit Seneque parlât de l'Empire Romain
à Neron) les peuples & villes accordent
en la protection & amour des Roys, &
s'exposent avec leurs biens, où le salut du
commandant les attire. Ce n'est mespris
de soy, ou folie, que tant de milliers d'hô-
mes se hazardent pour vne teste, & que
par la mort de plusieurs lon sauue la vie
de quelqu'vn souuent vieil & debile. Cō-
me tout le corps sert à l'ame, lequel est
plus grand & plus apparent : l'ame de-
meure simple en lieu occulte & incertain
couuerte de peur, toutesfois les pieds,
mains, yeux, luy obeissent. Nous repo-
sons & trauaillons par son commande-
ment. Ainsi ceste immense multitude en-
uironnât vne ame, est gouuernee par son
esprit, est fleschie par la raison : preste à
s'abbaisser & rompre avec les forces sien-
nes, si elle n'estoit soustenuue par conseil.
Doncques ils ayment leur seureté, quand
pour vn homme ils rengent en bataille.

E X H O R T A T I O N

„ dix legions, quand ils marchent de front,
 „ & se presentent aux coups: à fin que les
 „ enseignes de leur Empereur ne fuyent.
 „ Car il est le lien par lequel la republique.
 „ s'entretient. C'est l'esprit vital qui tient
 „ tant de milliers d'hommes, qui par eux ne
 „ seroient que charge & proye, si l'ame de
 „ l'Empire estoit ostee. Le Roy sauue, tous
 „ ont vne intelligence: l'ayans perdu, rom-
 „ pent la foy. Cest accident fera la ruine de
 „ la paix Romaine. Il perdra la fortune de
 „ ce grand peuple: qui sera esloigné de tel
 „ danger, tãdis qu'il pourra endurer bride.
 „ Mais si quelquefois il la rompt, ou estant
 „ tombee fortuitemēt, ne souffre luy estre
 „ remise, ceste vnion & liaison de grãd Em-
 „ pire cherra en plusieurs parties, & y aura
 „ en ceste ville, mesme fin d'impeter; que
 „ d'obeir. Veritablement sans obeissance
 „ nulles citez du commencement eussent
 „ peu s'assembler, ou apres qu'elles ont esté
 „ assemblees: en vain eussent fait loix, &
 „ creé Magistrats, si lon n'y eust obey. Il
 „ n'y a maniere de viure quelconque fon-
 „ dee sur honnesteté, qui s'en puisse passer.
 „ Nulle societé humaine, nulle amitié, nul-
 „ le conionction peut consister sans elle.

Que feroit ce des hommes si cōtemnans raison, fuiuoient conuoitise qui luy doit obtemperer ? La constitution mesme des Elements, les cours & mouemens des astres ne perseuereroiēt entre eux, s'ils ne obeissoient à leurs Loix. Ce n'est pas iufques es choses insēsibles, qu'il n'y ayt apparence d'obeissance : par laquelle elles s'entrecedēt naturellement. Iesus Christ dit, n'estre descendu du ciel pour faire sa volonté, ains celle de son pere qui l'a enuoyé. Puis donc qu'elle est vertu tāt vtile, obseruons la diligemmēt: à fin d'apprendre comment il nous fault conduire enuers Dieu & nature, enuers les parents, Magistrats, & Princes. Au contraire, desobeissance est l'affoiblissement de toute puissance, ruine des maisons & familles priuees, des villes, seigneuries, Royaumes & Empires : qui ne peuuent durer ou lon n'a honneur aux Loix & aux Magistrats : consistant le salut & tranquillité publique en l'obseruance des deux. Si iamais y eut geants, semblent auoir esté ceulx qui desobeissans aux loix ont essayé à vsurper les republicues. Dieu pour deterrer les hommes de ce vice a puny les

EXHORTATION

rebelles plus feuerement qu'autrès, vſant de ſupplique non ouy parauant. Quand Dathan, Coré & Abiron furēt engloutis dedans terre & conſommez par le feu, avec tout ce qui leur appartenoit, à l'occafion de laquelle rebellion moururēt quatorze mille hōmes; Par deſobeiffance Adam & Èue furent chaffeſ de Paradis terreſtre: Par deſobeiffance les enfans d'Iſrael deliurez miraculeuſement de la ſeruitude d'Egypte, n'entrèrent en la terre de promiſſion fors Ioſué & Caleb. Moïſe meſme ſingulieremēt fauori de Dieu, & eſleu cōducteur de l'entreprinſe, la veit ſeulemēt. En ſōme, toutes loix diuines & humaines pour leur principal but, ont obeiffance, & ne deteſtēt rien plus que deſobeiffance.

Parquoy ie vous prie; Seigneurs François, qu'apres auoir conſideré tous les propos precedents, ſi dignes de conſideration les trouuez: vous vniffez le plus que pourrez en la religion enuers Dieu, & obeiffance au Roy. S'il ne vient mal pire aux eſtats que ſedition, oſtez de voz cœurs toutes partialitez: ſi deſiance la nourrit, aſſeurez vous les vns des autres. Si mutatiō eſt tresdangereuſe, & ne peut

aduénir sans grands troubles, ny touchez sans vrgente necessité, & y procédez, peu à peu pour la rēdre moins sensible. Si cōcorde est cause de tous biens, discorde de tous maux: euitez l'vne, embrassez l'autre. N'abusez ingratement des commoditez de la France, & ne peruertissez imprudemment l'anciēne police du Royaume, & belle cōuenance des estats du païs. Reprenez la vertu, sobrieté, deuotiō, iustice, integrité de voz predecesseurs: apprenez à l'exēple des autres gents & peuples, cōbien sont pernicious les differents en la religion & police, cōbien est vtile l'vnion partout, ensemble l'obeissance aux loix & aux magistrats, & desobeissance dōmageable. Voz ancestres ont fondé, estably & conserué longuement ce beau & noble Royaume par sage conduite, vous l'allez perdant par desordre. Ils ont porté les armes glorieusement par toute la terre habitable: vous attirez honteusement la guerre de toutes parts en France, la ruinnans sciemment. Les expeditions qu'ils ont faites outre mer, ont rendu le nom Frāçois celebre par l'vniuers: vous iouez à l'aneantir, & rendre la nation Frāçoise

E X H O R T A T I O N

tresmiserable. Si le Royaume est diuisé, il affoiblira. Si par dissension intestine que Dieu ne permette, il tombe sous la dominatiō d'autruy, l'estranger en transportera à luy & aux siēs toute l'authorité & richesse. Il osterà aux nobles leurs fiefs, iurisdicțiuni, chasteaux, villages, bourgs, villes: aux ecclésiastiques leurs riches benefices: au peuple l'exercice de iudicature, administration des finances, secretaireries, & autres maniemēs honorables, ne luy laissant que viles mestiers, & l'entremise du labeur, cōme fait le Turc aux Grecs. Considerez les signes messagers de calamitez futures, apparus au ciel, és astres, és elements, & en toute nature: aduisez n'y auoir partie en la terre habitable qui ne soit affligee. La plus part de Hongrie n'est elle venue n'a gueres en la subiectiō du Turc? En quel estat est reduite la Pologne? Cōbien est decheuë l'Allemagne de son anciēne integrité & vertu, depuis que les sectes y ont pullulé? cōbien d'annees se sont entreguetroiez, pour legere occasion, les Roys de Dannemarc & Suecè? puis le Roy de Suece vaincu en bataille par son frere puisné qu'il tenoit par-

auant captif, a esté luy meſme conſtitué
 prioué de l'adminiſtratiō du
 Royaume. D'autre part le Roy de Thu-
 nis chaffé de ſon eſtat par le Roy d'Arger,
 ſeſt retiré miſerablement à la Goulette en
 la protection des Eſpagnols, où toſt apres
 il eſt mort. Les Arabes ſe ſont eſleuez en
 Egypte contre le grand Turc nouveau:
 Les Mores Granatins contre le Roy Phi-
 lippe d'Eſpagne, comme auſſi ont fait
 quelques Flamans. Les Catholiques en
 Angleterre, contre la Royne Elifabeth:
 les Eſcoſſois ont empriſonné la Royne
 Marie, & tué leur gouuerneur. L'arſe-
 nal de Veniſe endommagé par le feu,
 & vne partie de Constantinople bru-
 lee. La France par les François courúe &
 pillée de tous coſtez. La mer eſt couuerte
 de voiles par la guerre de Cypre entre les
 Turcs & les Venitiens. Non ſeulement
 chacun en particulier, mais publiquement
 les Roys, citez & nations ont receu cala-
 mitez? Quelle ſorte de malheur pour-
 roit on imaginer qui ne ſoit aduenue en
 ceſt aage? Nous ne menons vie humaine:
 ains ſemble que ſoyons nais à celle fin
 que la poſterité raconte de nous caſino-

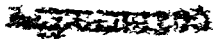
E X H O R T A T I O N

pinez & estranges. Par tout les Seigneu-
 ries sont alterees, les anciennes religions
 troublees, & leurs ceremonies remuees.
 Aussi n'y eut il oncques plus de malice au
 mōde, plus de desloyauté & impieté. De-
 uotion est esteinte: simplicité & innocen-
 ce sont mocquées: ne reste que l'ombre
 de Iustice: tout est pesle mesle confondu,
 rien ne va comme il appartient. Parquoy
 deuōs croire que Dieu estant courroucé
 contre nous, permette telles afflictions
 vniuersellement aduenir, pour corriger
 noz vices, & nous reduire à plus grande
 cognoissance & reuerence de luy. Mais,
 puis qu'il a voulu particulierement regar-
 der en pitié la France, & luy rédre autre-
 fois la paix, mettez peine de l'entretenir
 longuement, oublians entierement les
 maux passez: moderez vos courages, re-
 primez vos choleres: destournez le feu
 de vos maisons, le sac de vos villes, degast
 de vos terres, sacrileges & prophanations
 de vos temples, rauissements & viole-
 ments de vos filles & femmes, meurdres,
 & massacres de vos parêts, alliez, voisins:
 finablement laissant les nobles leur deli-
 ces, pompes, superfluitez, festins, l'exer-

cent tousiours és armes ; & soient prests à guerroyer pour la liberté du país , & droicts de la courõne. Les Ecclesiastiques resident en leurs benefices, gounernants les troupeaux à eux cõmis, selon la parole de Dieu, par cognoissance de l'escriture sainte, par integrité de vie, par bons exemples, & par aumosnes. Le peuple se contente de l'estat present, acquiesant en ses commoditez, sans chercher nouuelletez odieuses. Les Iuges abrègent les procez ; cessants tous ports & faueurs, cessants toutes alliances entre eux, qui les rendent suspects. Ny a doute, que faisant chacun son debuoir à par soy, & rapportants tous ensemble vos actions à l'honneur de Dieu, & au bien commun de la France: vous ne la rendez heureuse & innincible comme deuant, tournants l'ennuyeuse discorde où estes tombez en cõcorde amyable, & l'horrible orage de guerre ciuile en tranquillité paisible : acquerants avec l'vtilité du repos qui en reuiendra, louenge perpetuelle, d'estre reunis plustost par bon accord durable, que par le douteux euenemēt des armes trespernicieuses entre vous mesmes. F I N.




PROI ECT OV DES-
SEIN DV ROYAVME
de France, pour en repre-
senter en dix Liures l'e-
stat entier, sous le
bon plaisir du
Roy.





AVX LECTEVRS.


AYANT choisi l'art politique pour y employer principalement mon industrie, & traduit de Grec en François les Politiques de Platon & Aristote: à fin de les mettre en plus grand' evidence, & accommoder à l'vsage present, ie m'estois mis à leur exemple à obseruer les Polices du iourd'huy, mesmement les Monarchies, par lesquelles est maintenant gouvernee la plus part du monde, & si gnamment nostre France: dont i'auois dressé vn dessein & préparé memoires necessaires pour représenter comme ie pourrois l'estat entier du Royaume, sous le bon plaisir du Roy: mais en parlant avec les plus grâds, ils n'ont trouué bon de communiquer tant aux estrangers noz affaires. Parquoy m'en suis deporté, comme d'entreprise à laquelle ie n'oserois toucher sans l'expres commandement de sa Maiesté, & au lieu de cela i'ay prins la generalité des Monarchies, y comprenât tout ce qui me sembloit necessaire à l'establissement d'vn Royaume ou Empire accompli, dont i'ay bien voulu publier le proiect diuisé en plusieurs Liures: en reseruant à mon opportunité l'execution, ce pendant qu'entendray l'o-

pinion de chacun, & seray aduertiy des autres choses
ausquelles ie n'ay encore pensé. Si les affaires ou au-
tres empeschemens suruenants iournellement aux mor-
tels, ne me permettent acheuer l'œuvre, qui ne fut ia-
mais attende d'auteur quelconque: parauenture quel-
que autre ayant plus de loisir, sçauoir ou eloquence que
moy, la fera selon mon dessein, ou autre meil-
leur duquel il se pourra aduiser: auquel le
cas offrant i'ayderay volontiers des ma-
tieres par moy recueillies à ceste inté-
tion, en long espace de temps,
lecture diligente de tous
liures, & curieuse
recherche des
gouuernements.





PROIECT OV DESSEIN

DU ROYAVME DE FRANCE,

pour en représenter en dix livres

l'estat entier, sous le bon

plaisir du Roy, ainsi

que s'ensuit.

LIVRE PREMIER.

Description de toute la Frâce
 anciennemēt appelee Gaule
 par sa longueur & largeur, &
 correspōdāce du Ciel, suiuiās
 les anciens Cosmographes.

Ancienne & moderne diuisiō du païs,
 Prouinces, Monts, Forests & Riuieres,
 Mer, la touchant par deux costez.

Assiete, beauté, commodité, fertilité,
 temperie, & autres singularitez.

Antiquité, noblesse, valeur, naturel,
 industrie, facilité, & humanité des habi-
 tans, auant & apres qu'ils ont vescu en
 Royaume.

Ses peuples, leurs emigrations, guerres, conquêtes, & victoires plus mémorables.

LIVRE SECOND.

Commencemēt, progresz, accroissemēt, & duree du Royaume de France.

Notables mutations aduenues en icelles, tant au principal gouuernemēt qu'en ses parties.

Deduction de plusieurs autres Royaumes establis depuis la decadence de l'empire Romain, & arriuee des François en Gaule, assauoir d'Austrasie & Neustrie, de Paris, Orleās, Soissons, & Metz, de Bourgogne & Arles, des Goths à Thoulouze, d'Aquitaine & de Bretagne.

LIVRE TROISIÈSME.

Police du Royaume de France.

Departemēt des gouuernemēs en iceluy, & pouuoir des Gouverneurs, ou lieutenans en leur absence.

Conseil priué.

Secretaires d'estat.

Authorité

Authorité du Roy reglee & moderee par honnestes moyens.

Comment les trois especes de police y sont meslees & temperees.

En quelle maniere les estats de France sont entretenus & vnis ensemble.

Conuocatiõ & assemblée des trois estats.

Estre meilleur que le Royaume soit hereditaire, que electif.

Loy Salicque, selon laquelle le Royaume va par succession masculine.

LIVRE QUATRIESME.

Estat Ecclesiastique du Royaume de France.

Reuenu temporel de l'Eglise.

Amortissement des terres acquises aux benefices.

Priileges, franchises & libertez de l'eglise Gallicane.

Priileges des Vniuersitez.

Pragmatique Sanction.

Concordats.

Regales appartenantes au Roy sur aucunes Eueschez & Archeueschez.

Serment de fidelité que font les Prelats au Roy.

D V R O I A V M E

O&roy equipollent à decimes accordé au
Roy par le clergé de France.

Concile national & general.

Hospitaux, maladeries, leproseries, au-
mosneries.

LIVRE CINQVIESME.

Court de France.

Maison ou hostel du Roy.

Chapelle & oratoire.

Chambre & garderobbe.

Salle, cuisine, table, eschançonnerie, pan-
neterie, lingerie, fruiterie, fourriere.

Portes avec tous leurs officiers.

Medecins, Apothicaires, Chirurgiens,
Barbiers.

Chantres & Ioueurs d'instruments.

Peintre, Bónetier, Cordonnier, Brodeur,
Pelletier, Haçquebutier, Artillier, Or-
féure, Orlogier, Plumassier, Passe-
mentier.

Chambre aux deniers.

Argenterie.

Gardes Françoises, Escossoises, & Suiffes.

Deux cens gentilzhommes de la maison.

Escuyrie avec tous ses officiers, dont de-

pendent les postes.

Venerie & tous les officiers.

Faulconnerie & tous les officiers.

Preuost de l'hostel avec ses lieutenans & archers.

Grand mareschal des logis.

Mareschaulx des logis.

Fourriers du corps & du commun.

Truchemens.

Pensionnaires anciens & modernes.

Tresorier de la maison du Roy.

LIVRE SIXIESME.

Trespas & funerailles d'un Roy.

Douaire d'une Royne veufue.

Apanage des fils puisnez de France.

Mariage des filles.

Nouuel aduenement d'un Roy à la couronne.

Minorité d'un Roy.

Regence en France durant la minorité ou prison d'un Roy.

Sacre & couronnement du Roy.

Entree en armes à Paris.

Ambassades enuoyez & receus à l'aduenement d'un Roy.

Cōfirmations d'offices Royaux & de pri-
 uileges, frâchises, & nouveaux acquests.
 Reünion du domaine & Reuocation de
 toutes Donatiōs, Cessions, transports
 & alienations faictes par les predeces-
 seurs Roys, fors les engagemens à prix
 d'argent pour subuenir aux guerres.

LIVRE SEPTIESME.

Reuenü du Royaume de France consi-
 stant en domaine, aydes & equiualêts.
 Gabelles.
 Tailles & taillon.
 Subsidés & impositions.
 Fouages en Bourgongne & Bretagne.
 Traitte foraine & imposition sur icelle.
 Decimes sur le Clergé.
 Parties casuelles comme ventes d'offices.
 Des officiers comptables comme des Re-
 ceueurs generaux & particuliers.
 Controllours generaux en chacune re-
 cepte generale.
 Tresoriers de France.
 Generaux des finances.
 Espargne.
 Tresoriers de L'espargne alternatifs.

Controlleur general de la recepte, & des
 depense de l'espaigne.

Intendans des finances ordinaires & ex-
 traordinaires.

Secretaires des finances.

Institution de la chambre des Comptes
 à Paris avec tous les officiers en icelle.

Autres chambres des comptes de Bre-
 tagne, Dijon, Aix, & Blois.

Receueur & solliciteur des Restes.

Des Monnoies.

LIVRE HVICTIESME.

Force du Royaume de France consistât
 en l'vniõ & richesse des subiects.

Obeissance & fidelité enuers le Roy.

Munition des villes, Citez & Chasteaux,
 mesmement des places situees aux frõ-
 tieres.

Obseruãce de la discipline militaire, vail-
 lance & exercice de ceux qui sont ap-
 pellez aux armès.

Bon conseil & conduicte des chefs.

Armes françoises meslees de subiects na-
 turels & de gens mercenaires.

Noblesse de France.

Ban & arriereban..

Gendarmerie entretenue ordinairement.

Pensionnaires de la maison du Roy.

Legions de pietons ordonnées par le Roy
François premier.

Mortes-payes.

Marine de leuant. General des galleres.

Marine de ponant ou occident. Admiral.

Estat de l'Artillerie de France ordinaire
& extraordinaire.

LIVRE NEVFIESME.

Jurisdiction de France criminelle & civile,
subalterne & souveraine.

Preuostez & Vicontez.

Viguiers en Prouence & Languedoc.

Allouez en Bretagne.

Bailliages & seneschauffees.

Sieges presidiaux.

Parlements.

Grand Conseil.

Chancellerie avec tous les officiers.

Conestablie.

Mareschauffee.

Admirauté.

Preuosts des Mareschaux, generaux, &

prouinciaux, ou vibailleurs & visenc-
chaux.

Eaues & forests.

Elections.

Greneteries.

Iustice souueraine des aides à Paris, Môt-
pellier, Rouen.

Generaux des monnoies.

Preuosté de l'hostel à la suite de la court.

Requestes du palais pour les priuilegiez
de la maison du Roy.

Requestes de l'hostel où sont iugez les
titres des offices contencieuses.

Bailliage du Palais.

Chambres du Tresor & du domaine.

Conseruation des priuileges Royaux par
les vniuersitez du Royaume.

Conseruation des foires de Lyon.

Iurisdiction des marchands entre mar-
châds sur le faiçt de marchandise seu-
lement, exercee par vn Iuge, & quatre
Consuls electifs d'an en an.

Haulte, basse, & moyenne Iustice appar-
tenât aux Nobles à cause de leurs fiefs.

Iurisdiction ecclesiastique.

Appellations comme d'abus.

LIVRE DIXIESME.

Des dignitez,
Offices,
Et magistratz de France.
Des Pairs de France.
De l'institution de l'ordre.

FIN.

LES
MONARCHIQUES
DE LOYS LE ROY,

OU DE
LA MONARCHIE
ET DES CHOSE RE-
quisés à son establissement & conser-
uation, avec la conference des Royau-
mes & Empires plus celebres du mode
anciens & modernes, en leurs cōmen-
cemens, progrez, accroissemens, esten-
dues, reuenus, forces par mer & par ter-
re, diuersitez de guerroyer, Trains &
Cours de Princes, Cōseils souuerains,
Polices, Iudicatures, Loix, Magistrats,
durees, decadences, & ruines.

A Treshault & excellent Prince Henry Duc d'Anjou,
de Bourbonnois, & Auvergne : Comte de Forests &
de Monfort : frere du Roy treschrestien Charles IX.
& Lieutenant general, representant sa personne en
tous les païs de son obeïssance.

AVX LECTEURS.

SI l'œuvre bien commencée est demy faicte selon le proverbe, lon pourroit dire celle cy autant importante que nulle autre pièce entreprise, estre beaucoup auancee par tel dessein, qui a donné beaucoup de peine à dresser, seruant de sommaire ou abrégé plein de grand variété: lequel est publié à fin d'en auoir l'aduis de plusieurs, & estre aydé par les autres: en retrencher le superflu, ôster le mauuais, & adiouster l'omis, auât la dernière façon: ou laisser le tout, plustost que d'employertant de temps & de labeur, dont il ne reuint que dommage & mescontentement. En quoy pourroit seruir d'advertissement l'exemple du vigneron: lequel, voyant sa vigne par aucunes années ne rapporter rien, l'arrache, conuertissât la terre en autre labourage plus assésuré & vtile: si la vertu ne se contentoit d'elle mesme, mettât le vray fruit du bien-fait au seul bien-fait, pourneü qu'il soit agréable à Dieu & profitable au public, & n'offense les superieurs ny autres.



A MONSEIGNEVR.



MONSEIGNEVR,
 Corneille Scipion,
 surnommé l'Affri-
 cain, tres illustre Ca-
 pitaine entre les Ro-

maines : auant qu'attaindre l'aage
 prefix par les loix pour administrer
 la republique, demanda l'Edilité,
 & voyāt les Tribuns s'y opposer, il
 leur dict, qu'il estoit assez aagé, si
 les Romains le vouloient faire ha-
 bile : ayant deslors tant de confian-
 ce en sa vertu, qui depuis apparut
 admirable, qu'il ne doubta encore

E P I S T R E.

fort ieune demander au peuple cest
 office de grand' importance en leur
 gouvernement, qu'il exerça telle-
 ment, que les Romains ne se repen-
 tirent de l'auoir esleu, & de la fa-
 ueur que luy donnerent par leurs
 suffrages. Et vous Monseigneur,
 semblablement fort ieune, ayant
 esté appellé par le Roy vostre tres-
 honoré seigneur & frere à la char-
 ge de son Lieutenant general, sans
 y penser, & sans la demãder, vous
 y estes desia conduict tant honno-
 rablement & heureusement, qu'en
 auez presentement acquis grande
 reputation, & excité à l'aduenir
 és subiects de tous estats meruei-
 leuse esperance de vostre vertu: à
 laquelle le Roy a en plus d'esgard
 qu'à vostre aage, vous remettant

la pluspart de ses affaires en paix & en guerre, & concernans la police de son estat, pour l'amitié mutuelle & fraternelle intelligence qui est entre vous deux. Le Roy Antigone enuoyant son fils Demetre en Grece avec grosse armee pour la deliurer de seruitude, l'aduertit que la renommee des choses bien faites s'espādroit de Grece par tout le monde, comme le feu allumé sur lieu haut, reluit de tous costez: ainsi les beaux faiçts d'un fils, frere, & lieutenant de Roy treschrestien, commēcez en la noble France, seront colloquez en la lumiere de l'Europe, & proposez és yeux & oreilles de toutes gēs: recitez en plusieurs langues, sans que iamais la memoire en perisse.

E P I S T R E.

Voyant donc chacun, tant François qu'estranger induit par l'admiration des choses presentes & passees, & esperance des futures, essayer selon sa qualite de vous servir et honorer, & particulieremēt cognoissant le plaisir que prenez aux lettres, entre tant d'empeschemēs suruenans continuellement en si grād gouvernement: ie vous ay adreßé apres les Politiques d'Aristote traduittes en François, & eclarcies de Commētaires, un traitté à part de la Monarchie, & des choses requises à son établissement & conseruation: dont Aristote et Platon ont peu escrit, s'arrestans plus aux republicues, par lesquelles la Grece estoit alors gouvernee. Esperant qu'il vous sera agreable

*pour les matieres d'estat et de gou-
uernemēt qu'il contient dignes d'e-
stre considerees, principalemēt par
les Princes. Car vous y trouue-
rez la conferēce des Royaumes &
Empires plus celebres du monde
anciēs & modernes, desquels i ay
peu auoir cognoissance par Histo-
re ou le raport fidele d'autruy, en
leurs commencemens, progresz, ac-
croissemens, & estendues, reuenus,
forces par mer & par terre, diuer-
sitez de milities, trains & cours de
Princes, conseils souuerains, poli-
ces, iudicatures, loix, magistrats,
durees & desfinemens: ensemble
leurs similitudes & dissimilitudes
au total et parties principales. Par
ou pourrez euidemment sçauoir
lesquels ont esté mieux fondez, cō-*

E P I S T R E,

duits & gouvernez : qui a esté la cause de leur cōseruation ou ruine, & des mutations notables y aduenues. Laquelle cognoissance est le vray miroir des Princes ou ils peuvent veoir clairement les moyens d'acquérir l'amour, fidelité et obeissance des subiects, en se gouvernant dignement, selon leurs charges: ou en faisant autrement, hayne, mespris et indignation. Si seront escrites ailleurs les guerres esquelles auez cōmandé, & celebrees les victoires que Dieu a donnees au Roy par vostre conduite. Ce pendant & attendant meilleure occasion de ce faire, avec la faueur du Roy, & vostre ayde: ie vous supplie treshumblement, Monseigneur,

seigneur, recevoir ceste partie de politique, representant les haultes actions des grands Princes, & deduisant amplement les affaires des Monarchies, en telle sorte que ne furent oncque traittez, par autre, avec plusieurs cas importants beaucoup à l'authorité des Monarques, qu'il n'est facile quelquesfois leur remonstrer, necessaires neantmoins à sçauoir, & par l'ignorance desquels ils tombent souuent en diuers inconueniens. Dieu par sa sainte grace vueille augmēter tousiours vostre vertu, & face prosperer voz entreprises à son honneur, au bien de la France, & utilité commune de la Chrestienté.



ESTATS, ROYAV-
mes & Empires, mention-
nez en l'œuure.

Royaume des Assyriens.

Royaume des Medes.

Royaume des Perfes.

Royaume des Macedoniens.

Royaume de Surie & d'Asie.

Royaume d'Alexandrie.

Royaume ancien d'Egypte.

Royaume des Parthes.

Empire de Rome,

Empire de Constantinople & de Trepi-
zonde.

Royaume & Empire d'Allemagne.

Empire du Turc.

Puissance des Sarrazins.

Empire du grand Cham de Cathay.

Puissance de Tamberlan & d'Attila.

Estat & Empire des Moscouites.

Estat & Empire du Preteian.

Estat & Empire des Caliphes, l'un en Ba-
gadet, l'autre au Caire.

Estat & Empire du Soudan.

Papauté Romaine.

Grand Maistre de L'ordre de S.Iehan.
Grand Maistre de l'ordre Theutonique.
Royaume de France.
Royaume d'Espagne.
Royaume de Portugal.
Royaume d'Angleterre.
Royaume d'Escoffe.
Royaume de Dannemarc.
Royaume de Suece.
Royaume de Pologne.
Royaume de Hongrie.
Royaume de Boheme.
Royaume de Naples.
Royaume des Lombars.
Royaume de Fez.
Royaume de Thunes.
Estat & puissance du Sophi.
Estat & puissance des Goths.
Royaume de Narisingue.
Royaume de Calecut.
Royaume de Cochin.
Estat & puissance des Tartares.
Estat & puissance des Vandales.



*SOMMAIRE DES
MATIERES TRAITTEES
és Monarchiques de
Loys le Roy.*

LIVRE PREMIER.



ORIGINE, Antiquité & excellence de la Monarchie.

Que la Monarchie pour se preseruer de tyrannie, ne doit estre par soy seulement & simplement establee, ains conuient qu'elle soit moderee des deux autres especes de Police.

Parties requises à l'establissement de la Monarchie.

Differences qui se trouuent de la Monarchie.

S O M M A I R E . D E S

Des illustres Seigneurs, fondateurs, restaurateurs, & amplificateurs de Monarchies, auteurs ou reformateurs de Polices.

De Moyse & Lycurge, dont l'un fonda la police Iudaïque, l'autre la Lacedemonienne.

Romule fondateur de Rome.

Thesee qui assemblea en un corps de ville les habitans d'Athenes.

Ninus & Semiramis, qui commencerent le royaume d'Assyrie.

Deioces & Arbaces de Medie.

Cyrus de Perse.

Artaces de Parthie, & Artaxerxes qui le restitua aux Perles: cōme a fait le Sophi n'a gueres, apres qu'il auoit esté occupé par les Sarrazins, Turcs, & Tartares.

Du trespuissant Sesostris Roy de l'ancienne Egypte.

De Iule Cesar & Auguste premiers Empereurs de Rome.

D'Alexandre le grand.

D'Attila, Tamberlan, & Xerxes qui ont mené tresgrandes armées.

Clouis, Pepin, & Charles-magne, les

plus grands Roys de France.

Constantin le grand qui fonda Constantinople, & y transporta l'Empire Romain.

De Cinkis premier Cham des Tartares, qui miraculeusement les tira de seruitude, & est estimé par eux auoir esté engendré des rayons du Soleil.

D'Othoman fondateur de l'Empire Turquoys,

Amurat qui passa premier en Grece, Mahumed qui print Constantinople, Selim qui deffait le Soudan, Soliman qui a conquis l'Assyrie & Hongrie.

Auec les comparaisons des vns aux autres comme viennent plus à propos.

Qui ayde plus au conquest des Monarchies, ou la vertu, ou la fortune.

S'il seroit possible, ou vtile, n'y auoir en toute la terre habitable, ou plus grâde partie d'icelle, qu'un monarque, ainsi que tous hōmes recognoissēt vn Dieu regnant en l'vniuers, ou fil est meilleur que chacun royaume ait son Roy.

Quelles nations sont plus disposees à receuoir le gouuernemēt monarchique, & que la plus part des grandes monar-

chies ont esté en Asie.

Que toute region où se trouue beaucoup de noblesse possédant Duchez, Marquisats, Comtez, Baronnies, & autres fiefs, avec vassaux tenans & releuans des seigneurs obligez par foy & hommage : ne peut bonnement estre gouuernée qu'en Monarchie.

Qu'il vault mieux la monarchie estre hereditaire comme sont la pluspart des royaumes, qu'electiue comme l'Empire d'Allemagne, & estat du Soudan : & qu'elle aille par succession masculine comme en France, Turquie & Ethiopie, sans tomber en ligne feminine, comme en Espagne, Angleterre & Escosse.

L I V R E S E C O N D .

Si la grande estendue d'Empire, qui ne s'acquiert que par effusio de sang, & ne se garde qu'avec extreme sollicitude & peine, est desirable.

Commencemens, progresz, & accroissemens des monarchies.

Estendues & reuenus des plus illustres

monarchies, avec leurs forces par terre & par mer, à sçauoir,

Du Royaume d'Assyrie.

Du Royaume de Perse & de Parthie.

De l'Empire Romain, tel qu'il fut en sa plus grande gloire, lequel est comparé à l'Assyrien, Persien, Macedonië, Parthique, Sarrafinois, Turquois & Tartare.

Du Royaume de France, Espagne, & Angleterre.

De l'estat du Moscouite, du Preteian & du Sophi.

De l'Empire de Cathay, & du Turc.

De l'Empire d'Allemagne, où n'en reste plus que le nom & ombre par la pauureté où il est réduit, tenât les Princes Electeurs les terres Imperiales avec les tributs, peages & gabelles hypothèques : & estans les principales villes d'Italie & Allemagne affranchies par les Empereurs qui leur ont otroyé priuileges d'administrer libremēt leurs Republicues.

LIVRE TROISIESME.

Maniere de viure du Monarque avec les

S O M M A I R E D E S

Païs voisins, Princes & peuples estrangers.

Comment il doit procurer la paix , & quand luy est licité faire la guerre.

Maniere de conquerir estats & païs, & de les garder.

Militie, & combien il en y a d'especes.

Quel danger il y a à se servir de militie estrangere, en enervant ses forces propres.

De la discipline militaire, comment elle est nécessaire, & en quoy elle consiste quât au chef de guerre, & aux soldars.

Que le prince execute en personne, ou de l'authorité qu'il doit dōner à son Lieutenant general.

Diuerfité d'armes par la diuerfité des tēps & des païs.

Militie des nations plus renommées par les armes.

Affyrienne conferee avec la Romaine.

Parthique avec celle des Turcs & des Mamelucs.

De l'ancien Royaume d'Egypte à la Françoisé.

Gendarmerie ordinaire, ban & arriereban de Frâce, & qu'il seroit necessai-

re y entretenir aussi fanterie d'ordonnance.

Militie & discipline Turquoise.

Du Sophi comparee à la Turquoise.

Militie & discipline des Mamelucs.

Infanterie Grejoise, Macedonienne, Romaine, Suyffienne, Allemande, Espagnole, & Angloise.

Si la fanterie est plus à estimer que la cheualerie.

Officiers & ministres de la militie equestre & pedestre.

• Enseignes, & sons militaires.

Priuiliges de militie.

Armoiries vsitees seulement en Europe depuis Charles-magne.

Fiefs & arrierefiefs, & quand ils furent faitshereditaires.

Ordres de Cheualerie en Angleterre, Bourgongne, France, & ailleurs.

Religions militaires, la Maltoise & Teutonique.

De S. Jacques, de Calatraue, & d'Acantara en Espagne.

De Christ en Portugal.

De S. Estienne à Florence.

Des Templiers.

S O M M A I R E D E S

Iouſtes militaires publiques, à cheual & à pied : en ceſſe ou reſiouiſſance de grands mariages, naiſſance de princes, victoires, pacifications, pour exercer la ieune nobleſſe.

Deſcriptiõ du grãd Circe & ieux Circẽſes.

Hippodromes, lices, & tournois.

Duelles & combats en Camp clos.

Roys d'armes & Heraults.

L I V R E Q V A T R I E S M E.

Maniere Perſienne & Romaine de leuer gents de guerre.

Comment Cyrus exerçoit les gents de guerre, & les rendoit obeĩſſants.

Trois principales actions d'vne armee: camper, marcher, & combattre.

Comment il faut ordonner vne armee, & la conduire de iour & de nuit à la mode Perſienne.

Maniere de camper des Romains.

Comment l'armee Turquoife campe, marche, & eſt ordonnee en bataille.

Ordre des Suĩſſes à ranger leurs pietons au combat.

LIVRE CINQUIESME.

Armee assemblee, comparee à l'animal dont l'Empereur est la teste, bataille rangee la poitrine, pietons les mains, cheualiers les pieds.

Armees contraires rangees en bataille, & les exhortations faiçtes par les chefs de part & d'autre, à fin de plus animer les gents d'armes au combat.

Bataille entre les Perles & les Assyriens: où les assyriens avec leurs alliez furent deffaiçts, & le Roy d'Assyrie occis.

Autre bataille de Cyrus contre les Li-diens: où le Roy Cresus fut faiçt prisonnier, & Sardes ville capitale de son Royaume prinse.

Bataille entre Scipion & Hannibal, selon Tite Liue.

Autre bataille donnee à Pharsale entre Pompee & Cesar, selon Appian.

Triomphes, vestemens, chariots & arcs triomphaux: avec escritteaux, statues, & histoires graues, trophées, colonnes, autelz, villes, & autres ourages publics en memoire de victoires: ou pour seruir de bornes és frōtieres,

SOMMAIRE DES

& représenter signaux de voyages.

Que l'effect d'une bataille & la victoire ne consiste au grand nombre d'hommes, ains en la dextérité, & hardiesse des bons combatans.

Lequel est meilleur d'affaillir l'ennemy, ou de l'attendre.

Remonstrances & Harangues des Capitaines aux gents d'armes.

Ruses militaires & embusches.

LIVRE SIXIESME.

Siege, batterie, assault, & prise ou defences de forteresses.

Si les forteresses sont utiles ou non.

Maniere ancienne & moderne d'assiéger & battre forteresses, & changement des engins à ce necessaires.

Prise de Babylone la plus grande, plus forte & illustre ville du monde, en deux manieres, l'une par force que fait Cyrus, l'autre Daire premier du nom par ruse.

Siege & prise d'Auaric en Gaule par Iule Cesar, & reddition à luy faite d'Alexie.

Prinse de Rome par les Goths & Vandales.

Siege & prinse de Hierusalem par Vespasian & Titus son fils.

Siege & prinse de Constantinople par Sultan Mahomed roy des Turcs.

Comment Tamberlan assiegeant villes faisoit dresser és trois premiers iours paillons de diuerses couleurs: au premier blancs, au second rouges, au troisiem noirs, & qu'il vouloit signifier par cela.

S'il faut recompenser les gents de guerre egalemēt ou selon le merite de chacun.

Des couronnes militaires.

Si les finances sont les nerfs de la guerre.

Que la guerre ne se face contre les laboureurs, mais contre les gents d'armes.

LIVRE SEPTIESME.

Marine. Ports, & Haures.

Arsenal & armererie, avec tous leurs officiers, ouuriers, & instruments.

De Venise le plus beau & mieux entretenu du monde.

D'Athenes au Piree capable de quatre cents nauires.

S O M M A I R E D E S

De Syracuse basty par Denis,

De Carthage.

De Constantinople.

Admiraulté en l'Empire de Grece, en
France, Angleterre, Escosse, Espagne.

Bassa Degenis ayant charge de la mer sous
le Turc.

Prefectures des trois armées maritimes
sous Auguste Cesar à Misene, Rauene
& Freius.

Estre necessaire à tout grand estat pro-
chain de la mer, pour sa seureté, & es-
pouement des voisins, auoir flot-
te armée & tousiours preste.

Quand les Romains cōmencerent guer-
royer sur mer, d'où vint leur princi-
pal aduancement.

Diuerfité des vaisseaux en mer.

Maniere de nauiger ancienne & moder-
ne, avec l'usage de l'aimant incogneu
parauant.

Guerre par mer entre les Armoriciens,
Gaulois & les Romains, selon Cesar.

Bataille par mer entre Demetre fils
d'Antigone Roy de Surie, & Ptolomee
Roy d'Egypte, selon Diodore Si-
cilien.

Autre

Autre bataille par mer entre Philippe
Roy de Macedoine, & Attale roy de
Pergame, selon Polybe.

Troisiesme bataille dicte Actiaque entre
Octavian Cesar, & Marc Antoine, se-
lon Plutarque.

Sieges de villes par mer & par terre,

De Tyrus par Alexandre.

De Syracuse par Marcel.

De Carthage & Numâce par Scipion.

De Marseille par Cesar.

Siege & prinse de Rhodes par Sultan
Soliman, & siege de Malte par luy mes-
mes.

Naumachies & autres ieux militaires par
mer, riuieres, lacs & estangs, pour res-
iouissance, & magnificence plublique.

LIVRE HVICTIESME.

Artillerie avec tout son equippage, & of-
ficiers.

Diuerfité de canons, & leurs noms.

Poudre d'artillerie.

Combien se doit au iour d'huy estimer
l'artillerie, & si elle est cause qu'il n'y
ait plus de si vaillants hommes, qu'il y

S O M M A I R E D E S

auoit par le passé.

Maniere de conduire l'artillerie par país.
Approches & batteries cõtre forteresses.
Fortifications anciennes & modernes, &
la diuersité qui y a esté & est selon les
país & les temps, & les moyens d'of-
fendre & deffendre, receus & vsitez.

L I V R E N E V F I E S M E.

Court & Train de Monarque, avec la
comparaíson de la vie publique & pri-
uee. Ensemble des peines, d'ágers, crain-
tes & suspicions, ausquelles les Princes
sont subiects.

Du Roy de Perse.

Du Turc, du Soudan, & du Sophi.

De l'Empereur de Rome.

Du grand Cham.

Du Preteian.

De France, d'Espagne, d'Angleterre,
Pologne.

Residence du Monarque qui est & a esté
cõmunément en la plus grande & illu-
stre ville de l'Empire ou Royaume, ou
autre logeable, & accessible tant à leurs

subiects qu'aux estrangers qui ont affaire à luy.

Du Roy d'Assyrie à Niniue, puis à Babylone.

De Mede à Ecbatanes.

De Perse à Suses, ou à Persepoli.

De Parthie à Seleucie & Ctesiphon.

Des Roys de Surie à Seleuce ou Antioche.

D'Egypte à Memphis & Allexandrie,

Des Empereurs Romains à Rome.

Des Grecs à Constantinople.

Du Roy de Lydie à Sardes.

De Tamberlan à Smarcand.

Du grand Cham à Cambalu,

Du Soudan au Caire.

Du Sophi à Tauris.

Du Turc premierement à Bursia, puis

en Endrenopoli & à Constantinople.

Des Roys d'Angleterre à Londres.

Du Roy d'Espagne à Madric, & à Bruxelles, quand il est és païs bas.

Les Roys de France ont choisy Paris pour ville capitale de leur estat.

Le Roy Loys XI. residoit à Tours.

Charles VI. à Amboise. Loys XII. à Blois.

S O M M A I R E D E S

Audience, facilité, humanité, clemence & iustice.

La maniere dont vsoient les Empereurs de Rome à ouyr les gents, & expedier leurs requestes en la presence des Senateurs & Cheualiers.

Maison du Monarque.

Palais de l'Empereur Romain, & du grand Cham.

Serrail du Turc.

Hostel du Roy de France.

Officiers domestiques du Monarque.

Eunuques des Roys d'Orient.

Libertes des Empereurs Romains.

Esclaves du Turc.

Estat des officiers domestiques du Roy de France & d'Angleterre.

Des flateurs & plaisants.

Maison de la femme du Monarque.

Ditte Auguste à Rome.

Imperatrice en Allemagnè.

Sultane en Turquie.

Estat des officiers domestiques d'une Royne ou Imperatrice, & suite de Dames & Damoiselles.

Comment la Royne en Perse estoit choisie & traittee.

Maison & entretenement des fils du Monarque, propres, ou adoptifs, & plus prochains heritiers. Ensemble, la nourriture des ieunes Princes.

Des Cefars à Rome.

Daulphin en France.

Infant en Espagne.

Prince de Galles en Angleterre.

Archeduc ou Roy des Romains en Allemagne.

Comment le Turc esloigne ses enfans de luy quand ils deuiennent grands; & comment le plus fauori des gendarmes luy succede, non l'aisné.

Comment les enfans du Preteian sont enfermez en vne montagne, n'en restant en liberté apres son trespas, que vn, qui est trouué le plus habile à gouverner.

Nourriture des deux fils de Cirus, & de ceulx de Daire premier du nom.

Apanage des fils puisnez de France.

Concorde entre fils de Monarque recommandee par Cirus, Micipsa Roy de Numidie, l'Empereur Seuere, & Cinkis Tartare, vsant de la similitude des flesches, lesquelles ioinctes sont

S O M M A I R E D E S

- difficiles à rompre, & separees faciles.
Maison, entretenemēt, & nourriture des
filles du Monarque.
Diuerse maniere de les marier selon les
coustumes & religions des païs.
Quelle election faisoit Marc Aurele de
gendres.
Comment le Turc marie ses filles à ses es-
claues, en estimant peu l'alliance.
Que le palais du Monarque doit estre es-
chole d'honesteté.
Vie de cour, & frequentation en icelle.
cōbien l'oisiueté est dōmageable en cour,
& des inconueniens qui en viennent.
Gardes du Monarque, & que les vrayes
ne consistent en forteresses, armes &
archers : ains en la cōpagnie des amis,
bieneillance des subiects & leur pro-
pre vertu.
Armee Pretorienne ordonnee pres Ro-
me par Auguste pour sa garde, conti-
nuee par les autres Empereurs iusques
à Constantin qui la cassa.
Du grand Cham x i i mil cheualiers.
Du Turc les Soulachs & Ianitzaires à
pied, Spachis, Seliçarlars, & Vlufegi-
lars à cheual.

Mameluchs du Soudan.

Du Roy de France deux cens gentils-hommes de la maison, CCC. François à cheual, & cent Escossois, cent Suysfes à pied.

D'Angleterre cinquante gentils-hommes pensionnaires, & cent archers cōmencez par le Roy Henry septiesme.

Dix mil Perfes eleus par Cyrus pour sa garde.

Pompe & magnificence du Monarque au sortir de son Palais.

De Cyrus, & autres Roys de Perse ses successeurs.

Du Turc quand il va ésjours de feste au temple.

De l'Empereur Romain qui faisoit semer du sablon d'or par la voye où il passoit, dedaignât toucher la terre pure comme les autres hommes.

Festins publiques du Monarque.

D'Assuerus au liure d'Esther en la Bible, & du Roy Baltasar en Daniel.

Du grand Cham.

D'Alexandre le grand.

Des Roys de Perse.

Des Empereurs de Rome.

S O M M A I R E D E S
Des Roys de France.
D'Antoine & Cleopatre.

LIVRE DIXIESME.

Rien ne duire tant à la droite administration de la Monarchie, que l'exemple du bon Monarque, monstrant le premier tel chemin qu'il veut estre suiuy, & faisant luy mesme ce qu'il ordonne aux autres : pourtant que naturellement les subiects se conformēt aux meurs de leurs Princes, & communément imitent ce qu'ils voient leur estre agreable.

Que doit faire le Monarque pour acquerir reputation, & se garder d'estre hay ou mesprisé.

S'il est meilleur au Monarque d'estre craint ou aymé.

Si pour estre plus reueré il se doit peu monstrier, demourant la pluspart du temps enclos en son Palais, hors la veuë des hommes, comme faisoient les anciens Roys d'Assyrie & de Perse, & les premiers Roys de Frâce, & ainsi qu'en vse auiourd'hui le Turc.

Le grād Cham se mōstre à son peuple

enclos en vne Tour de fin voirre, & le Preteian courant son visage.

Que le Monarque par sa grande puissance ne s'enorgueillisse trop, oubliant d'estre homme entre les hommes.

Ornemens du Monarque.

De l'Empereur de Rome, Manteau & bottines de pourpre, courōne à rayōs ou de Laurier, Diademe d'or, siege & sceptre d'uyoire, chauffeure & ceinture couuerte de pierreries, brandon de feu porté deuant xxiiii. liēteurs avec faisseaux & haches.

LIVRE VNZIESME.

Mutation de Monarque, & Seditions aduenans ordinairement au changement des princes, mesmement quand les imbeciles d'aage & de sēs ou vicieux viennent au lieu des bons, ou qu'il en y a plusieurs esleuz en mesme temps.

Combien est dangereuse la guerre ciuile, & comment le Monarque doit l'empescher ou appaiser au plustost qu'il est possible, soit à son arriuee au gouuernement, ou apres qu'il y est establi.

Succession en Monarchie ou de fils legitime au pere, comme en Turquie, où desja douze Seigneurs ont regné consecutiuellement de pere à fils sans interruption, ce qu'on ne trouue estre iamais aduenu ailleurs: ou par adoptiõ, cõme à Rome, où la plus part des Empereurs ont esté adoptez par leurs predecesseurs: ou par l'election du Senat, comme Nerua, Balbin, Maxime & Tacite: ou à l'appetit des gēs-darmes, qui, tué par eulx l'Empereur, ou mort de maladie, bailloient & ostoient celle dignité à qui bon leur sembloit: & aucunesfois en diuers exercites en creioient trois ou quatre en mesme temps, lesquels s'entreguerroyoient tât que l'vn d'eux demourast par force le maistre. Le bastard ne succedoit en Perse, sinon à faute d'hoir legitime.

Donatif aux gens-darmes, & Congiaire au peuple, faiçts par les Empereurs de Rome.

Nafaca du Soudan aux Mameluchs & cõfirmation de luy par le pretendu Calife du Caire, qui luy trásportoit son droit moyennant certain prix.

Vnction des Rois de Iudee.

Sacre & couronnement des Empereurs de Constantinople & d'Allemagne, & quand y commença.

Sacre & couronnement des Roys de France & d'Angleterre.

Serment que fait le Monarque à son aduenement, & serments qu'on luy preste.

Confirmations d'offices & de priuileges.

Entree en la ville Capitale de l'Empire ou Royaume.

Testament & Trespas de Monarque, & funerailles.

Dueil & obseques faittes par les Egyptiens à la mort de leurs Roys.

Funerailles d'Alexandre le grand.

Funerailles imperiales & ceremonie à la deification des Empereurs & imperatrices de Rome, avec Temples, Prestres, Sodales, flamines & hōneurs diuins decernez mesmement à ceux qui laissoient leurs enfans successeurs de l'Empire.

Funerailles, enterrement & sepulture des Roys de France.

Sepulcres de Monarques.

SOMMAIRE DES

De Cyrus.

D'Auguste.

De Porfena roy d'Etrurie.

D'Adrian l'Empereur & autres.

De Dauid, où subtilement fut mussé son tresor, en sorte qu'il estoit fort difficile à trouuer.

De Simandius Roy d'Egypte.

De Iuppiter en Crete.

Mausolee du Roy de Carie.

Pyramides d'Egypte.

Mesques des quatre Othomãs à Cõstantinople, ayant chacune par an en reuenu cinquante ou soixante mil ducats. Sepulchre des Roys de Fez.

LIVRE DOVZIESME.

Police de la Monarchie.

Que l'authorité ou puissance du Monarque ne soit trop absoluë, ne astringente, ains moderee par crainte de Dieu, reuerence de Iustice, & obseruation de bonnes loix & anciēnes coutumes du país.

De l'obeissance qui luy est deuë.

Departement que fait le Monarque

des honneurs, dignitez, offices & benefices.

Conduitte de ceux qui ont les charges principales sous luy, & auprès de luy.
Ordres ou estats du païs.

A Rome, le Senatoire, Equestre, Plebeien.

En Inde, les Bramins, Naires, vulgaire.

En Gaule, les Druides & Chevaliers.

En France, Angleterre, & Espagne, clergé, noblesse, peuple.

Estats de l'empire d'Allemagne.

En Egypte ancienne, les Sacrificateurs, nobles appelez Calasires & Hermotibies, bergers, porchers, cabaretiers, artisans, truchemens, pilotes, mariniens.

Du Clergé, prestrie & sacrificature, & de ses prerogatiues.

De la noblesse & differéces qui s'en trouvent.

Du peuple, & quantes sortes il en y a.

Traittement de la noblesse ou gendarmerie, & du peuple, & comment ils doiuent estre entretenus en vnion & concorde.

S O M M A I R E . D E S

Des Empereurs Romains, & des Soudás,
qui mis en arriere tout esgard du peu-
ple estoient contraincts la plus part du
temps s'accommoder à la cruauté & a-
uarice des gents-darmes.

Conuocation & assemblée generale des
Estats.

Dietes imperiales d'Allemaigne.

Parlement d'Angleterre, & Escosse, &
l'ancien de France.

Conseil souuerain du Monarque.

Senat Romain durát la republique, &
sous les Empereurs, & le cens ou bien
des Senateurs, sans lequel ne pouuoiet
iouyr de celle dignité.

Consistoire des Cardinaulx prez le
Pape.

Diuan du Turc & sa fenestre d'ágerou-
se, & Chahous executeurs des senten-
ces qui s'y donnent, & des comman-
dements du Prince.

Conseil priué en France & en Angle-
terre.

Conseil d'estat, Royal, des Indes, d'I-
talie, & des ordres en Espagne.

Secretaires d'estat.

Ambassadeurs.

Traitez de paix.

Entreueuës de Princes.

Gardes des forteresses & des frontieres.

Mortespayes de France & garnisons.

Aquangis ou Iquingilars en Turquie.

Legions Romaines ordonnees & entretenues és extremitez de l'Empire, tant pour oster aux sujets toute occasion de reuolte, que pour empescher les courses des estrangers : huit sur le Rhin, trois en Espagne, vne en Afrique, deux en Egypte, quatre en Surie, trois en Pannonie, deux en Mesie, & autant en Dalmatie.

Gouuernements des prouinces.

Satrapies des Perfes.

Prouinces Pretoriennes, Consulaires & Procōsulaires en l'empire Romain, Presidents d'icelles & leurs Legats, avec Questeurs pour administrer les finances, & rapporter au public le butin. Repetondes & peculat contre les malversants. S'il est meilleur que soient à vie ou à certain temps, & comment en plusieurs lieux ils sont syndiquez. Quatre prefectures du Pretoire ordonnees par Cōstantin en tout l'Empire,

SOMMAIRE DES

deux pour l'Occidental d'Italie & de Gaule, deux pour l'Oriental d'Illyrie & d'Orient.

Exarchat de Rauenne.

Tetrarchies.

Beclerbeians & Sangiachats sous le Turc.

Vayuodes en Hongrie.

Viceroyes sous Espagne.

Palatins & Chastellains en Pologne.

Douze Barons au Cathay assistez d'assesseurs & Secretaires gouvernēt tout l'estat du grand Cham.

Strategies en Thrace.

Nomi en Egypte où le roy Amasis ordōna, que tous les ans chacun sur peine de mort eust à declarer deuāt son Nomarche ou gouverneur, de quel mestier il viuoit.

Pouvoir des XII Gouverneurs & Lieutenans de Roy en France.

Maistre de la milicie.

Le Maire du palais anciennement en France, & maintenant le Connestable avec quatre Mareschaux. Il y a aussi Cōnestable en Castille & Angleterre.

Prefecture du pretoire à Rome comprenant

prenant premieremēt soubs vne charge l'intendancē des armes & de la iustice, puis fut partie en deux pour en amoindrir le pouuoir.

Deux Beclerbeys soubs le Turc, Capitaines generaux de toute sa cheualerie, l'vn de Romanie, l'autre de l'Anatolie, auxquels respondent les Sangiaques, Soubacis & Spachis.

Chef de la iustice.

Deux Cadilesquers en Turquie, l'vn pour l'Anatolie, l'autre pour la Romanie.

Chancelier en France & Angleterre, avec Maistres des requestes & Secretaires ordinaires leur assistans.

LIVRE TREZIESME,

De l'obeissance deuë au Monarque.

Que le Monarque qui se roidit ou lasche plus ou moins qu'il ne doit, ne demeure Roy ou Empereur, ains deuiët ou maistre superbe par arrogance, ou ridicule flateur de ses subiects par trop de bonté.

Obeissance portee par les Anglois à leur Roy.

Par les Turcs au grand Seigneur.

Par les Moscouites à leur Duc.

Par les Abyssins au Pretejan.

Moyens trouuez par les anciens Roys
de Perse, pour se faire obeir.

Que le cōmander & obeir ont leur source
& premiere cause de nature.

De l'obeissance militaire, & du serment
des gens darmes.

De la fidelité des villes, & communautez
enuers leurs Seigneurs, & que sont tenues
la garder iusques à l'extreme peril
de captiuité ou ruine, & tant que
soient par eux quittees.

De l'obeissance & seruice que sont obligez
faire les nobles, comme vassaux à
leurs souuerains, à cause de leurs fiefs,
& comment deffaillans de la fidelité
qu'ils ont iuree, ils les confisquent.

De l'hommage simple & lige.

Du crime de lese majesté, & de felonnie.

Des delateurs & accusateurs.

Comment le Monarque peut estre incō-
tinent aduertit de tout ce qui se fait és
païs de son obeissance, voire és plus
esloignez & extremes. Et pourquoy
lon dit, le Prince auoir plusieurs yeux

& oreilles.

Maisons ordonnees par le grād Cham de huit lieues en huit lieues pour les courriers à cheual, & de trois lieues en trois lieues pour les lacquais.

Angaries de Perse, & escouteurs incogneus femez par les Roys entre leurs subiects.

Signes par feux allumez en Angleterre, & par sons de cloches en Espagne.

Postes en France, instituees par le Roy Loys XI. & pour mesme effect ordonnees.

Les cheuauchees des quatre Mareschaux, des Tresoriers & generaux des charges, & des Eleus, & des Maistres des requestes.

Visitations du grand Maistre des eaues & forests, & des particuliers.

Visitations des Generaux des monnoyes Mercuriales des Parlements.

Que pour estre obey fert beaucoup le loyer certain des bōs seruices, & peine presente des malfaiçts : & que le Monarque luy mesme distribue les biens, & face les punitions par autres.

L I V R E Q V A T O R Z I E S M E .

Santé du Monarque.

Medecins, Chirurgiens, Apothicaires
& Barbiers.

Son repas qui se faiçt diuerſement ſelon
le naturel des gents, & couſtumes des
païs.

Le Roy de France mange ordinairement
en ſalle deuant pluſieurs : celuy
d'Eſpagne & d'Angleterre retiré à part,
comme auſſi faiçt le Turc.

Deſpenſe ordinaire du Monarque.

d'Alexandre le grand & de Daire roy
de Perſe, mōtant cent ſoixante Drach-
mes.

Du Turc 5000 Aſpres, vallans cent du-
cats, prins ſur le reuenu des iardins.

Seruice de table.

Maîtres d'hoſtel, pānetiers, eſchāſons,
eſcuyers trenchans, ſommeliers, bou-
lengers, paſticiers, fruitiers, ſaulciers,
fert-d'eau, portetable, lingiers, lauen-
diers, pouruoieurs, barilliers, tapiffiers
& huiffiers de ſalle en France.

Ceux qui ſeruēt le grād Cham à table
ont tous la bouche couuerte de tafetas

ou linge delié, pour paour de ietter leur haleine sur son manger & boire.

Le grand Seigneur est seruy avec plats de porcelaine garnis de ris, à diuerses sortes, & d'autres potages & viandes à son appetit.

Cuy sine.

Escuyers, maistres queux, potagers, ha-
steux, garde-vaisselle, porteurs, huif-
siers en France.

Chambre.

Chambellans ou gentils hommes de la chambre, varlets, secrétaires, huiffiers. Parement de la chambre du roy Daire, & du grand Turc, qui est seruy par douze ieunes hommes, le vestans & despouillans, dont l'un a charge tous les iours de mettre en son Duliman quarante ducats pour dōner, & ce qui en reste au soir appartiēt à celuy qui le despouille.

Garde-robe.

Maistre de garde-robe, varlets, portemanteau, tailleur, chauffetier, bonnetier, cordōnier, pelletier, brodeur, plumassier, passementier, armeurier, artillier, orfèvre, orlogier.

Logis du Monarque allant par païs,
Mareschaux des logis. Fourriers de
corps & du commun en France.

Porte.

Capitaine de la porte, son lieutenant
& Archers.

Capigis en la premiere & seconde porte
du Serrail, du Turc, & aux portes de
son paillon.

Exercice & passetemps du Monarque.

Exercices indignes de Sardanapale,
Neron, & Commode.

De la chasse, & que l'exercice en sert
fort à la guerre.

Difference de Chasses selon les païs, &
les bestes qui sy trouuent, cōme d'Ele-
phans es Indes, de Lyons & Tygres en
Afrique, de Dains en Angleterre; de
Ours, Cerfs, cheureux, Sangliers, buf-
fles, asnes & taureaux sauvages, liéures,
& autres sortes d'animaux par course
de chiens, vol d'oiseaux, rets ou filets,
lacs, pièges, trebuschets, cages, glus, es-
pieux, arquebuses, arbalestes, & autres
bastons de traict.

Des chiens & du chenil.

Venerie & Faulcōnerie, avec leurs estats

en France, Turquie & Cathay.

Des oiseaux, & depuis quel temps l'art de
Faulconnerie a esté trouué.

Chasses royales de grands Princes en di-
uerfes saisons.

Escuyrie.

Grand escuyer, premier escuyer, au-
tres escuyers, seruans par quartier. Pa-
ges, palfreniers, selliers, esperonniers,
mareschaux, & autres en France.

Quatre mille cheuaux en la grand esta-
ble du Turc, & deux cens dedans son
Serrail, entre lesquels en y a sept ou
huiët choisis pour sa personne, qui sont
menez en main apres luy quãd il sort,
enharnachez tresrichemēt. Ses Harats.
Harats des Mameluchs, & l'ordre qu'ils
gardoient à faire paistre leurs bestes.

Hippotrophe en Surie, ou Harats de
xxx. mille luments, & trois cents estal-
lons d'elite, ou estoient entretenus.
dompteurs de cheuaux.

Qu'il seroit besoing y auoir harats pu-
bliques en France.

LIVRE XV.

Du reuenu de la Monarchie.

SOMMAIRE DES

Que les tributs & impôts sont deuz aux Princes par droit diuin & humain, pour soustenir les grâdes despenses de leurs estats, & entretenir la dignité de leur maison.

Administration des finâces, & officiers à ce requis.

Communément le reuenu de toute grande Monarchie valoir autant qu'il plaist au Monarque, & n'estre possible en dresser estat certain & arresté: iacoit que s'en facēt de generaux au plus pres de la recepte & despense: comme fait Auguste, & ont accoustumé faire par chacun an les Roys de France.

Que les Empereurs d'Allemagne, les Roys d'Espagne & d'Angleterre ne peuuent exiger deniers extraordinaires sans le consentement des estats.

L'ordre que donna Cyrus au manieement du reuenu de son domaine, creant officiers ayans auctorité les vns sur les autres, en la mesme façon dont il vsoit au faiçt de la guerre.

Que au regne de Cyrus & Cambyse n'y auoit en Perse tributs certains imposez: ains se contétoient des presents,

MONARCHIQUES.

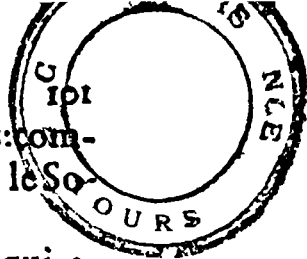
& dons gratuits de leurs peuples: comme encores auiourd'huy en vſe le Sophi nouveau conquerant.

Mefnage de leurs ſucceſſeurs qui auoient en ſinguliere recommandation l'agriculture & militie: meſmement de Daire premier du nom, qui diuiſa le Royaume en prouinces, aſſignāt à chacune tribut annuel, où, & comment la contribution en ſeroit faiçte.

Comment l'empereur Neron delibera oſter les veſtigales, & en fut diſſuadé par le Senat.

Du reuenu de l'Empire Romain conſiſtant en veſtigales cueillis ſur les terres publiques labourees, paſturages, portoires, ſalines, & marchandises de outre mer. Et en tributs qui ſe leuoiēt annuellement par teſte, ou ſelon la quantité du cens de chacun, ou extraordinairement par forme d'emprunts en vrgente neceſſité de guerre, qui eſtoient rendus en bon temps.

Commēt le tout eſtoit baillé à ferme par les Cenſeurs aux Publicains, puis reſenté aux Queſteurs & Tribuns e-raires ayants l'intendāce des finances.



Du Fisque, de son procureur & aduocat
& du procureur de Cesar.

Reuenu de France en Domaine, aydes,
tailles, gabelles, decimes, impofts, sub-
fides, fermes, foraine, amendes, con-
fiscations, aubeines.

Les tailles estre affises & cueillies par des-
partemens: dont le premier est fait
au conseil du Roy sur les prouinces, le
second par les gouuerneurs, generaux
des fināces, & deleguez des estats pro-
uinciaux sur les elections: le troisieme
par les esleus sur les parroiffes: le qua-
triefme par les habitans des parroiffes
eslisans d'entre eux affecurs & colle-
cteurs.

Ceux qui ont la charge des finances or-
dinaires & extraordinaires font les
Treforiers de France & Generaux des
finances, Controllers & Receueurs:
tant generaux que particuliers.

Treforiers de l'Espargne, Intendants &
Secretaires des finances, Chambre
des Comptes, & du tresor ou domai-
ne, Court de la Iustice des aydes.

Que anciennement les Officiers ne ren-
doient compte seulement du manie-

ment des finances, mais aussi de toute administration & exercice.

Le reuenu du Turc au Tymar ou domaine, és tributs, gabelles, minieres, traittes, doganes, imposts subsides, confiscations. Prent tous les biens de ceux qui decedent en sa foulde sans hoirs, ou la dixiesme s'ils ont hoir, sur les surgondes ou mestaiers siens la moitié du reuenu.

Y auoir collecteurs comme du caraz les protogeres entre les Chrestiens ses subiects: qui reçoient les tributs, puis les baillent au Cadis ou Soubacis: ceux cy aux Sâgeachs. Les Sâgeachs à leurs Bellerbeys. Les Bellerbeys aux Defterderlers, qui sont intendans generaux de ses finâces: l'un de Romanie, l'autre de l'Anatolie. Et ce par receueurs sous eulx les deliurans finalement au Rosanamgi grand Controlleur qui met les deniers au Casnar ou tresor, & employe par l'ordonnance desdicts Defterderlers, ou par le commandement du seigneur. Et s'en fait la recepte par poix de mil aspres en mil aspres, ne comptans plus auant.

S O M M A I R E D E S

Son tresor gardé au Serrail, ou en sept tours de Constantinople.

Qu'il ne faict extraordinaire, & despéd seulement les tributs leuez sur le peuple à la deffense d'iceluy, viuant de son domaine, & du reuenu des iardins.

Le Roy d'Angleterre se contente de son domaine ou patrimoine, auquel il a adiousté les terres des abbayes: sans leuer aucune ayde, si ce n'est pour passer en Frâce, ou aller en Escosse. Prét le bien des enfans nobles pupilles tenans fiefs de luy, iusques à ce qu'ils soient en aage: leue daces sur la laine & toutes autres marchandises entrantes au pais ou en sortâtes, ayant pour ce chercheurs establis és ports. Il prend aussi la premiere année des benefices vacans, & tient en sa main la plus part des minieres d'estain & de plomb.

Maistres d'echiquier & leurs clers tiennēt les registres du reuenu, & de la depēse du Royaume.

Grand tresorier premier officier du Royaume, intendant sur toutes les finances & receueurs d'icelles: comme il y auoit anciennement en France.

Legebre ou reuenu du Pretejan se paye en or, draps d'or, de soye, & de coton, vaches, mules, cheuaux, & autres bestes à labourer, en nombre inestimable: qui se leuent és pais de son obeissance selon leurs commoditez par les Betudetes plus grands officiers de sa court, par les Barragas, & Tigremahõ, & par les Roys ses tributaires, & autres seigneurs qu'il enuoye gouverner ça & là.

Il ferre son or en vne cauerne, suffisant pour achepter la moitié du monde, avec ce que la quantité en est par chacun an de beaucoup accruë & multipliee, sans en oster aucunement.

Les Roys de Perse pour garder leur tresor faisoient fondre l'or & l'argent & l'entonnaient en barils de terre cuytte, puis quand les vaisseaux estoient pleins ils les faisoient charrier ça & là à la suite de leur court, & s'ils en auoient besoing en rompoient autant qu'il leur en failloit.

Comment le grand Cham n'vsant ne permettant vser en ses pais d'aucune monnoye d'or & d'argent, tire à soy tout l'or & l'argent: qui luy cause vn tresor

ineestimable: tellement qu'il n'y a Prince ne Roy en tout le monde qui le surpasse en richesse.

En France au temps du Roy Charles sixiesme ceulx de son conseil, & qui auoient charge de ses finances, mesnagerent si bien, qu'ils luy amasserent grand tresor: & voyans qu'il estoit fort enclin à donner, delibererent qu'on ne garderoit point d'or monnoyé: ains le mettroient en gros lingots, & apres en feroient fondre vn grád serf tout d'or massif, & pour le patron fut fait celuy qui est en la salle du palais eleué entre deux piliers: & deslors fut commencé par la teste & le col, sans passer oultre.

Budé estime que le reuenu du Royaume de Frâce aye proportion presque subquadruple au reuenu de Perse.

Comparaison des finances Romaines & Françoises, & difference en l'administration d'icelles, par le mesme Budé.

L I V R E X V I.

N'estre possible auoir cognoissance du reuenu des Monarchies anciennes &

modernes, sans entēdre les mōnoyes.

Qu'ēs monnoyes consistent les principales richesses des Monarchies, & le commerce d'entre les subiects des Monarques, & celuy qu'ils ont avec les peuples voisins & estrangers.

Pourquoy a estē inuentee la monnoye, de son vsage, & quand il commença.

Officiers des monnoyes : Maistres, preuofts, greffiers, essayeurs, tailleurs, contregardes, ouuriers, monnoyeurs, changeurs, generaux en France. Leurs priuileges.

Comment en changeant choses pour choses, par ce que toutes n'estoient transportables: les hōmes accorderent bailler & prendre les vns des autres or, argent, erain, cuyure, & autre semblable matiere aisee à trāsporter, definie premierement par quantité & par poix, puis marquee, en y imprimant diuerses effigies.

Cōment en la Mauritanie, & en la Guynee lon vse d'or puluerisē au lieu de monnoye marquee, & en l'Empire du Pretejan de sel en forme quarree, & en celuy du grand Cham, d'escorces de

S O M M A I R E D E S

meurier taillees en pieces : esquelles
sont imprimees les caracteres, & ar-
moiries del'Empire.

Que l'or & l'argent sont les deux metaux
principaux, dont sont composees les
monnoyes : ausquels lon a adiousté le
cuyure, à fin de les manier plus facile-
ment, sans toutesfois auoir esgard en
les apreciant, qu'au fin de l'or & de l'ar-
gent.

De leur proportion, qu'elle est commu-
ne, & presque mesme en toute l'Europ-
pe, Asie & Afrique : & cōment vn Roy
des Indes entendāt la mesme propor-
tion desdits metaux qui estoit en son
païs, estre gardee par les Romains, il
loua leur iustice.

Comment le Tiltre & bonté d'Aloy chā-
ge selon la diuersité des gouuernemēs,
& n'est communément à vn prix, de-
mourant tousiours mesme le poix du
marc & de la liure.

Du marc, liure, gros, denier, estelin, felin,
grain, & de leurs valeurs.

Du pied, Tiltre, Carats, Alloy, Billon,
Brassage, Taille, Remede, Escarcete,
Foiblage, Traitte ou rendage.

Des monnoyes Grecques, Romaines, Iudaïques, Perfiennes, Indiennes, Turquoyses, Italiennes, Espagnoles, Françoises, Angloises : & comment leurs supputations differentes se peuuent rapporter les vnes aux autres.

Remedes pour obuier aux falsifications, roigneures, billonages, & autres abus qui se commettent és monnoyes. Ensemble du crime & punition de faulse monnoye.

Qu'en Angleterre tout billon est decrié, & n'y a point de monnoye d'erain; ains est presque d'argent pur : au contraire, y a monnoye fort petite en Espagne, Italie, & France.

Que le prix des monnoyes est venu si hault & si excessif, que les choses necessaires à la vie humaine en sont encherries, & encherissent par chacun iour outre mesure.

Que le changement des monnoyes qui n'est fait en temps opportun, & avec iuste cause & vrgente necessité, est dangereux, causant grand mescontentement & occasion de mutinerie : comme il aduint en France au temps de

SOMMAIRE DES
Philippe le Bel, & durant la prison du
Roy Iean.

LIVRE XVII.

Comment toute Monarchie composee de villages, villes, citez, prouinces, & bien peuplee de personnes dissemblables rapportans leurs exercices diuers à sa conseruation & augmentation, ne peut estre reputece heureuse, si elle n'est en soy & par soy suffisamment fournie de tout ce qui luy faiët besoing, tant és choses necessaires qu'hōnestes: non seulement pour bien viure selon toute vertu, mais aussi commodément & liberalement, n'ayant rien ou peu affaire de l'autruy.

Dè l'abondance des aliments, & du soing que doit auoir le Monarque à l'entretènement de l'agriculture, pecuaire, pècherie, & autres semblables qui preparent les viures.

Des mestiers tant necessaires que seruàs au plaisir & ornemèt: sans lesquels vn país ne peut estre habitè. Si ceux qui les font és villes doiuent estre separez

par quartiers, comme ils estoient anciennement ordonnez par le Roy Sesostris en Egypte, & sont encores aujourdhuy au Caire & à Fez, ou indifféremment entremeslez, à la mode de Paris.

De la Marchandise & entrecours du Commerce, voiture par terre & par eau douce & salee, portefaix, reuendeurs ou regratiers. Du prix & taux, poix, mesures des denrees, & d'oster tous monopoles.

Entretienement des eaux & forests, & officiers à ce requis : comme en France grand Maistre & reformateur, son lieutenant general. Maistres particuliers, & leurs lieutenans, conseillers, enquêteurs, gruiers, verdiens, maistres des gardes, maistres sergens, graiers, forestiers, capitaines, cōcierges, arpéteurs, mesureurs, archers, sergens, gardes.

Des pierres, marbres, plastre, chaux, merrain, fer, & autres matieres requises à bastir.

Comment les hommes habitent diuersément par les champs, aucuns par bourgades, les autres par hamiaux.

Quels païs sont les plus commodes, & du

S O M M A I R E D E S

territoire qui est le meilleur. Ensemble
du voisinage de la mer.

De l'assiette, grandeur, beauté, netteté,
& salubrité des villes. Fortification,
murs, tours, plattes formes, bouleviers,
bastillons, donjons, rampars, fossez,
portes, pōt-leuis, citadelles, chasteaux.
Police, Maireries, Escheuinages, Con-
seilleries, Greffe, Recepte, Procuratiō,
hostel de ville ou maison commune,
Quartiers & Quarteniers. Edifices pri-
uez & publiques, baings, estuues, a-
queductes, quais, ports, & ponts sur les
riuieres passans parmy, ou aupres. Ru-
es, places, marchez, halles, boucherie,
poissonnerie, poullaillerie & cochon-
nerie, gibbier, pastisserie, rotisserie, ca-
barets, hostelleries. Jurisdictiō, Cha-
stelletts, Palais, Basiliques, Prisons,
Guet, Pilory. L'oraison & predica-
tion, Temples & chapelles: d'ou de-
pendent les maisons Episcopales, &
clouestres de Chanoynes, Moines, &
Nonnains. Hospitaulx & maladeries,
Cemetieres, s'ils doiuent estre dehors
comme ils estoient anciennement, ou
dedans comme sont au iourd'huy en

plusieurs lieux. Jeux publics & passe-temps du peuple, Theatres & Amphitheatres à la maniere des Grecs & des Romains.

Reigle somptuaire pour entendre comment viuent les subiects, à quelles œures s'occupent, quels mestiers exercent, les manieres de gagner & de despendre qu'ils suyuent: leurs viures, habillemens, bastimens.

Censure des meurs pour corriger & reformer abus, obuier aux dissolutions, irreuerēces, blasphemes, aux larrecins, voleries, querelles, meurdres, portemens d'armes deffendues, assemblees illicites, conuenticules secrets, & nocturnes.

Si pour entretenir la discipline entiere d'une monarchie il est expediēt de n'y receuoir estrangers, ne permettre aux subiects de frequenter ailleurs: comme Lycurgue l'auoit ordonné en Lacedemon.

Loy tres-rigoureuse en la Chine, deffendant sur peine de mort l'entree du païs aux estrāgers, & à leurs mariniers de les y amener.

S O M M A I R E D E S

En Ethiopie, Suece, & Moscouie, les païs estre tellement garnys de gardes, que non seulement les estrangiers, mais aussi les gents du païs ne peuuent entrer & sortir sans lettres du Prince.

Au cōtraire les Romains ne receuoient seulement les estrangiers en leur Cité, & leur octroyoient droit de bourgeoisie, mais aussi les appelloient aux honneurs & charges publiques.

Qu'en France nul estrangier peult tenir office ou benefice, ne disposer de ses biens qu'ils ne tombent en Aubeine apres son decez, sil n'est naturalisé au parauant, & ses lettres de naturalité enterinees par les gents des Comptes. Lon expedie en la Châcellerie d'Angleterre semblables lettres de naturalité aux estrangiers qui sy veulent habiter.

L I V R E X V I I I.

Du Mariage & procreation d'enfans, de leur nourriture, exercices & institution. S'ils doiuent estre instituez publiquement comme estoient iadis ceux des Perses, ou priuément à la volonté des parêts,

en quoy, & comment.

S'il est bon de les enuoyer incontînēt au loing: comme faisoient les Gaulois, ou les retenir pres le pere & la mere.

Puis que les hommes deuiennent bons & vertueux par nature, coustume, & raison: si le naturel sert plus à cela que le sçauoir, & qui est le meilleur naturel: ou si tous deux ensemble y sont necessaires.

Que le Monarque doit soigneusement pourueoir que ses subiects estudiēt en bonnes lettres, & qu'il y ait beaucoup de sçauans entre eux en Theologie, droit ciuil, Medecine, & autres facultez pour s'en seruir.

Des escholes publiques & vniuersitez.

Des gages ordonnez du public aux regēs & professeurs par les Empereurs Romains, par le Roy François premier, & autres.

De la promotion & graduation des estudians: des priuileges & immunitiez otroyees à eux & à leurs supposts, avec pouuoir d'auoir entre eux forme de republique gouvernee par vn Recteur & autres officiers electifs.

S O M M A I R E D E S

En quelle autorité fut l'vniuersité de Paris au regne du Roy Charles sixiesme, laquelle s'entremettoit du gouuernement du Royaume, & faisoit souuent remonstrances sur la reformation d'iceluy.

Estudes fameuses anciennes & modernes par le monde.

En Athenes.

Alexandrie.

Marseille.

Tarfe.

En l'Empire Grejois.

A Constantinople.

En France.

A Paris pour la Theologie, philosophie, lettres humaines, & les langues.

A Thoulouse pour le droict ciuil.

Poictiers.

Bourges.

Orleans.

Angers.

A Mompellier pour la medecine.

En Angleterre.

A Oxfort.

Cantabrig.

En Espagne.

Salamanca.

Alcala de Enares.

Lerida.

Huesia.

En Portugal.

A Coimbria.

En Allemaigne.

A Basle.

Cologne.

Eildeberg.

Tubinge.

Fribourg à Brisgau.

Vuitemberg.

Lipsen.

En Pologne.

A Cracouie.

En Flandres.

A Louvain.

En Italie.

A Turin.

Pauc.

Padouc.

Bologne.

Pise.

Salerne.

Entre les Mahumetistes.

A Bagdet.

S O M M A I R E D E S

Damas.

Au Caire.

A Fez.

Et ailleurs, où pareillement leurs princes
ont fait de riches fondatiõs à ceste fin.

Colleges fondez és vniuersitez.

Magnifique Musee basty en Alexãdrie,
par les Ptolemees, puis augmenté par
les Cefars, où toutes sciences estoient
monstrees, & y viuoient les estudiants
en commun, ayãs vn prestre pour chef.
Colleges de Nauarre & Bourgogne
entre plusieurs autres fondez à Paris
richement, & bastis magnifiquement
par les Roynes de France.

Le College de troislãgues que le Roy
François premier propoisoit y bastir &
fonder.

Le College de Sorbonne.

Comme aussi en y a presque entoutes
les vniuersitez susdittes de fondez par
les Roys & Roynes & autres seigneurs
spirituels & temporels, avec rentes &
reuenus pour l'entretènement des pau-
ures escholiers, & à fin que les bons es-
prits à faulte d'ayde ne se perdent.

Bibliotheques.

En Alexandrie audict Musée fournie de sept cens mille volumes.

D'Auguste à Rome de laquelle M. Varron fut maistre.

Du Roy Attale à Pergame de deux cés mille liures.

De Luculle, ayât grâdes galeries à promener & escholes à disputer & cōférer, pleine de liures exquis, Grecs & Latins.

Des Gordians soixâte mille volumes.

Du Roy François à Fontainebleau.

De Saint Victor, des Colleges de Navarre & Sorbonne, à Paris.

Que les lettres ayâs prins leur commencement en Ethiopie, & de là venues aux Egyptiens, consequemment aux Lybiens & Chaldees, puis aux Grecs, Romains, Arabes, François, Allemans, Anglois, Polonois, ont excellemment fleury és temps des plus illustres Monarques, comme au regne de Cyrus auquel commença la Philosophie Ionique & Italique. Par la liberalité d'Alexandre & Auguste vindrēt tous arts à souueraine perfection en Grece & Italie. Charlemaigne non moins fauteur des lettres qu'amateur des armes,

SOMMAIRE DES
institua l'vniuersité de Paris la plus ce-
lebre du monde.

Des anciens Roys d'Egypte qui estoient
autant soigneux des autres disciplines
que de la militaire. Et des Empereurs
du Cathay qui ne peuuent paruenir à
l'empire s'ils ne sont sçauãs, & en l'ad-
uancement des personnes aux hon-
neurs & magistrats n'ont esgard à la
noblesse & richesse, ains au seul sça-
uoir. Et comment Alexandre le grand
estimoit plus surmonter les autres en
cognoissance des excellétes doctrines,
qu'en puissance & force d'armes.

LIVRE XIX.

Comment les grandes Monarchies sont
diuinement constituees à fin de main-
tenir la focieté humaine par bonne iu-
stice, & sont transportees de país à au-
tre, par iniustice: & partant que Iusti-
ce est vraye Royne, puis qu'elle dōne
& conserue les Royaumes, & luy doi-
uēt tout attribuer les vrais Roys, mes-
mement les engendrez de Roys, & qui
engendreront Roys, comme celle par

laquelle ils regnent.

De la Judicature pour rendre droit, & décider les procez. Des iuges, conseillers, greffiers, aduocats, procureurs, sollicitateurs: dont il y a plus grand nombre en Frâce qu'au reste de la terre habitable.

D'ou procede la multitude & longueur des procès qui y est, dont tous se plaignent pieça, sans qu'on y voye amendement, quelque ordonnance qui y interuienne sur la reformation de iustice.

Que le bon Prince doit oster les occasiõs de plaider, & sur tout faire abreger les formalitez captieuses de practique.

Jurisdiction ciuile & criminelle, subalterne & souueraine, ordinaire & extraordinaire de France. De la Chancellerie, Parlemés, bailliages, ou seneschauffees. Preuostez & viscontez, sentences, appellations verbales, & procès par escrit, enquestes, arrests & executions.

Requestes ciuiles & propositions d'erreur, contrarietez d'arrests. Recusations & euocations.

Gages des Iuges, & espices de procès, d'ou elles ont procedé.

Que la iudicature entre les anciens Grecs & Romains estoit impoſee par neceſſité aux iugeans, portant honneur, ſans guerres de profit, comme eſt aujourdhuy en Angleterre, & en Suyſſe.

Que l'eloquēce & prolixes oraiſons ſont bannies maintenant des iugemens, & comment les Areopagites ſeuers iuges en Athenes auoient retranché d'icelles les proemes & epilogues, avec les emotions des cueurs, à fin que par icelles les iuges ne fuſſent deſtournez du droict en l'abſolution ou condamnation.

Difference entre Iuges & Magiſtrats.

Du ſerment des Iuges.

S'il eſt meilleur que les Iuges donnent leur aduis par viue voix comme en France, ou par tablettes comme iadis à Rome, ou par balotes, cōme à Veniſe: & qu'ils ne regardent les perſonnes, ains les cauſes ſeulement, ſans pourſuyttes & ſolicitations des parties, ainſi que les Areopagites en Athenes: qui iugeoient de nuit & en tenebres, ne cognoiſſans de mādteur ne deſſendeur.

Si les offices de iudicature doyuent eſtre

à vie comme anciennement en Perse & maintenant en Frâce, ou qu'ils soiēt à temps & sindiquez comme les Alcades & correcteurs en Espagne, les Prestats en Italie, & Vicelegats du Pape, Cadis en Turquie.

Iustice Persienne & seuerité en la punition des iuges maluersans.

Athenienne & Areopagitique.

Egyptienne antique.

Françoise ancienne & moderne avec la complainte de Budé sur le desordre que y est, & la longueur & multiplicatiō des procez. Espagnole avec l'Hermandat, administree par Alcades Correcteurs, visiteurs, & des audiences ou Chancelleries qui y iugent en dernier ressort correspondantes aux parlemēs de France.

Conseil de la chābre imperiale à Spire iugeant en souueraineté les causes de toute la Germanie.

Conseil Amphyctionique en Grece.

Moscouitique fort simple, ou n'est loisible subtiliser pour entretenir les plaiders en longueur de procez.

Iustice de Calecut estroittement gar-

SOMMAIRE DES

1. dee, Ethiopienne où lon n'vse point
2. d'escrittures.

- Turquoise.

- Angloise.

De Hongrie qui s'administroit simplement par les mœurs & coustumes du païs, puis reduitte à la mode Romaine par les Jurisconsultes Italiës qui accompagnerët Madame Beatrix fille du Roy Ferdinand de Naples mariee au Roy Mathias, remplit tout le royaume de procès.

Supplicés differents selon les crimes & les païs comme l'empalemēt en Turquie, la Rouë en Allemagne. Estre tenaillé, tiré & demembré à quatre cheuaults, bouilly en huile & en plomb, ferré en vn sac cousu avec bestes cruelles, & ieté en l'eauë, bruslé vif, & autres semblables.

S'il est plus expedient & plus espouventable de laisser les criminels en vie, estropiez de quelque mēbre, ou aveuglez, comme se pratique en Ethiopie, ou bien qu'enchaifnez ils seruent au public, comme ils faisoient en Egypte au temps du Roy Sabacus, & quelon

en

en vſe aujourd'huy en France enuers
les bannis aux galeres, & iadis à Rome
enuers les deportez aux minieres.

En quelle maniere pluſieurs Empereurs
Romains adminiſtroiēt eulx-mefmes
iuſtice. Et du Roy de France ſeant au
liēt de iuſtice, quand il entre és parle-
mens & preſide en la chambre du plai-
doyé aſſisté de ſon Chancelier. Et des
Roys de Iudee, leſquels au matin de-
uant leur porte iugeoient les affaires
des Iuifs. Et de ceux d'Egypte, qui ſe
leuants au matin eſtoient premiere-
ment tenuz receuoir les requeſtes qui
leur eſtoient preſentees. Item, com-
ment le Roy d'Eſpaigne les reçoit en
allant à la meſſe, puis les ſouſcrit ou
fait expedier par autres.

De l'inuention & conſtitution des loix,
ſans leſquelles ne peut eſtre la monar-
chie, ne autre forme de republique.

De la Loy vniuerſelle & perpetuelle em-
prainte és cueurs & entendements de
rous humains, auant qu'il y eut entre
eux aucune ordonnance eſcrite, ſur
laquelle toutes autres loix particulie-
res locales ou temporelles doiuent eſtre

dressées, reiglees, modérées, exposées.
 Des Loix escrites qui ne peuvent toujours estre mesmes, n'estant possible de les faire immuables sur cas continuellement muans: ains par la diuersité des mœurs, coustumes, opinions, affections & autres choses humaines variables: il est besoing en faire incessamment de nouvelles, abroger les anciennes, corriger les mauuaises, moderer par dispenses les trop rigoureuses ou seueres.

Qu'il appartient au Monarque seul en la Monarchie faire Loix, & les interpreter: & qu'estant par dessus les loix, il sy doit neantmoins submettre, & viure selon icelles.

Qu'il doit y auoir en toute Monarchie peu de loix, lesquelles soient iustes, utiles, intelligibles, simples, possibles, accordantes ensemble & cōuenantes à la forme de l'estat & aux hōmes, qui regardent plus à l'institution publique qu'à la conduite des commerces priuez, & combien en est pernicieuse la multitude superflue.

Des Legillateurs & Iuriconsultes anciēs.

Des Loix Egyptiennes.

Perfiennes.

Atheniennes.

Lacedemoniennes.

Romaines, des XII tables & imperiales, esquelles est compris le corps du droit ciuil, sur lequel se trouuent infinis liures & commétaires radoubez les vns des autres.

Gothiques & Lombardes.

Angloises baillees par Guillaume le conquerant.

Des edicts & ordonnances de France qui n'ont autorité auant qu'elles soient publiees és courts souueraines. Ce qui ne fut tousiours obserué au regne de Loys XI.

Comment n'estant possible comprendre és loix generalement escrittes tous cas humains particuliers suruenants iournellement : il est necessaire auoir magistrats qui ne soient seulement ministres & executeurs des loix, mais aussi supplient leur defectuosité és circonstances non specifiees ne decidees.

Comme la loy soit magistrat muet, & le magistrat loy parlante, singulierement

SOMMAIRE DES

le souuerain magistrat estre loy viue & voyante: d'ou dependent les autres loix & magistrats, pouuant commander de faict & de parole, & chastier promptement ceux qui ne font leur deuoir.

Que le Monarque ne pouuant seul satisfaire à toutes les charges de son Empire, luy est besoing auoir soubs luy plusieurs officiers: lesquels s'ils n'estoient deument ordonnez en leurs exercices, tout y seroit confus, & ne pourroient consister les champs, maisons, villages, villes & prouincés: où les plus foibles seroient sans cesse & sans respect opprimez des plus puissants.

Que les magistrats soient de bonne race & bien conditionnez, constants, patients, faciles, gracieux, prudents, experimentez, diligents, accordants ensemble, affectiõnez à l'estat monarchique, & ayants vertu conuenable à celle forme de Republique.

Qu'ils ne soient venaux, ne lucratifs, ne corruptibles par dons, ny ambitieux. S'il est meilleur que le Monarque espais de son obeïssance pouruoye à tous ma-

gistrats, ou qu'il en laisse l'electiõ d'aucuns au peuple; & qu'ils soient à temps prefix, comme les correcteurs en Espagne, qui sont bienaux: ou à vie, comme en Frâce, sans pouuoir estre suspendus ou deposez, que par forfaiture prouuee, & que procez leur soit fait, iacoit qu'ès lettres de prouision il soit adiousté, tant qu'il plaira au Roy.

S'il est expedient que tous soient subiects à correction, & à rendre raison de leurs actions, comme il se faisoit anciennement en Grece par deuant les Nomophylaces, & à Rome par deuât les Censeurs, & au iourd'huy en Espagne par deuant les visiteurs: & commét Budé se plaint que le Syndicat n'aye lieu sur les Magistrats de France, signamment sur les parlements, & qu'ils soient perpetuels.

Qu'vn personage ne tiène & exerce plusieurs magistrats.

Magistrats Grecs, Romains, Fráçois, Anglois, Espagnols, Allemans, & autres: de leurs noms & charges differentes és particularitez, iacoit qu'en general conuiennent les vns avec les autres.

De la religion plus naturelle à tous hommes que nulle autre chose, & qu'il n'y eut iamais nation au monde qui n'ait eu & n'aye quelque reuerence enuers Dieu, iacoit q̄ la plus part en ignore la vraye adoratiõ, & maniere de le prier.
Trois choses s'entresuyure, Religion, Sapience, & Puissance.

Que peu proufiteroient les loix & institutions humaines, si elles n'estoient aydees de la Religion diuine, sans laquelle n'est possible maintenir police entre les hommes: & que le premier soing du Monarque doit estre de la vraye religion, & du pur seruice de Dieu.

De l'heur des Monarchies, esquelles pieté & iustice sont bien establies, & du Royaume des Iuifs, lequel institué & conserué par le vray Dieu, dura tant qu'ils demourerēt en la vraye religion.

Qu'en tous affaires de paix & de guerre ne se troueroit fidelité, sans la crainte de Dieu & dilection humaine, principalement recommandees en toutes religions.

Qu'en la diuersité des religions qui a tousiours esté & est encores au môde, tresheureux sont ceux ausquels Dieu l'a donnée vraye, comme seuls se doiuent reputer les Chrestiens.

Des superstitions, abus, erreurs, sectes, heresies & autres scandales, & des conciles generaux, prouinciaux, & diocesains, pour y remedier, les corriger & oster.

De l'inquisition contre les Heretiques, & de leurs peines & supplices : mesmement du conseil de la saincte inquisition en Espagne cōposé d'vn president ecclesiastique, & de douze conseillers iugeãs les matieres de la religion, chastians les heretiques, faisans obseruer les choses catholiques, & visitans les liures à imprimer.

Combien est dangereux le changement en la religion, & qu'ordinairement il apporte avec soy changemēt de l'estat.

Que le Monarque sur tout se doit monstrier religieux, & apparoitre tel sans faintise ou hyprocrisie.

Comment les Monarques religieux ont prosperé, les irreligieux mal vescu &

S O M M A I R E D E S

mal finy. Et contre ceux qui ont voulu estre adorez comme Dieux, & reputez dieux ou fils de dieux.

De la prosperité de Constantin & de Theodose.

Le Roy de Perse admonesté tous les matins à son réueil de craindre Dieu, & pourueoir aux affaires que Dieu auoit commis en sa charge.

Philippe de Macedoine prenant les armes pour la protectiõ du Tēple & oracle Delphique, commença sa grãeur.

Nul pouuoit estre Roy en Egypte qu'il ne fust prestre.

Aucuns pōtifes des Iuifs, comme Aristobule, ont esté Roys.

Les Empereurs Romains estoiet aussi grands Pontifes, & les premiers Roys à Rome furent sacrificateurs.

Les Califes des Sarrasins Roys & Pontifes ensemble. Depuis le Soudã se disoit chef de celle religion : comme le Roy de Calecut est de la sienne, precedent, à raison de ceste dignité, tous les autres Roys des Indes : appellé Samory, c'est à dire, Dieu en terre.

Les Moscouites confessent publique-

ment la volonté de leur prince estre la volonté de Dieu, & tout ce qu'il fait le faire par la volõté de Dieu, l'appellans Chambellan de Dieu, & porte-clef de Paradis.

Quant aux irreligieux, Nabucodonosor par son orgueil & irreuerence enuers Dieu fut dechassé arriere des hommes, & habita avec les bestes paissant herbe cõme elles : iusques à ce qu'il cogneust que le Dieu souuerain auoit puissance sur les Royaumes; & qu'il y constitue ceux qu'il veut. Semblablemēt Baltasar fut occis, & son estat diuisé, & trāsporté aux Mediés & aux Perfes. Cambyfes deuint insensé, & se defeit luy mesme. Neron bāny de l'Empire & abandonné de tous, se tua aussi de sa propre main, ne trouuant personne qui le voulust tuer.

Iulian l'apostat ennemy de la Chrestieté regna peu, & perdit malheureusement la vie & l'empire.

L'orgueil de Cosroé Roy de Perse, & blasphème enuers Iesus Christ; chastié par son fils Siroé.

La Hierarchie ou ordre des gēts deputez

à l'exercice de religion, avec leurs biens immunités, priuileges, franchises & libertez en plusieurs païs.

Les Leuites en Iudee estoient separez des autres Iuifs, pour exercer l'office de sacrificature, & le pontificat en la race d'Aaron, receuans droictz d'ineestimable valeur.

Les Prestres en Egypte auoient grand credit & autorité, tant pour ce qu'ils auoient le soing & cure des choses diuines, comme pour ce qu'ils estoient tressçauans, & enseignoient les autres. Ils estoient appellez auprès des Roys, pour leur donner conseil és grands affaires : predisans les choses futures, qu'ils cognoissoient par les sacrifices, & par les estoilles. Et iouyffoient de la troisiésme partie du reuenue du païs, estans eux & leurs enfans exempts de tous subsides.

Les Chaldees tenoient en leur republique tel lieu & telle autorité que les Prestres d'Egypte faisoïent en Egypte, & incessammēt estudioient, estans reputez tressçauans, & experts en Astrologie, par laquelle ils pronostiquoient

les choses à venir, & par augures & sacrifices destournoient les mauuaises fortunes, & en faisoïēt venir de bōnes. Les Brachmanes entre les Indiens tenoient le premier lieu ausquels lon portoit grand honneur, & faisoit on de grands dons, comme à gents agreables aux dieux, & qui estoient estimez cognoistre ce qui se faisoit és enfers. Ils presidoient au commencement de l'an les seichereffes, pluyes, vêts, maladies. Et estoient exempts de toutes charges.

Les Bramins auiourd'huy pardela tiēnent le mesme rang, & precedent les Naires qui sont les nobles.

Les Mages en Perse gouernoient la religion & l'estat, avec telle autorité qu'ils entreprendrent vsurper le Royaume, durant l'absence de Cambyse, au voyage d'Egypte, & faire l'vn d'eux Roy.

Les Druides en Gaule ministres de la religion, & de la iustice, estoient grandement honorez, & exempts de tous tributs & imposts, & des charges militaires.

S O M M A I R E D E S

A Rome les Sacerdotes, Aruspices, Augures, Flamines, Vierges Vestales, gardâtes le feu eternel, grand Pontife & Pontifes inferieurs, Intendants de leurs Ceremonies, sacrifices & superstitions, entendoient le droict civil, & manioient les affaires publiques.

Les Prestres & prestresses cõmis en Grece, & ailleurs, sur l'obseruation de la religion payenne, fondee en oracles, estoient moult respectez, & receuoiẽt d'immenses offertes.

Les Ecclesiastiques par Allemagne, France, Angleterre, Espagne, Hongrie, Pologne, tiennét pieça les premiers lieux au conseil des Roys, & en administration de iustice, possedás terres & fiefs, avec toute iustice, & autres grands biēs amortis, à eux ottroyez par les Monarques, montans quant à la France, où les Roys ont esté plus deuotieux, à la tierce partie du reuenu du Royaume.

Thalifmans, Paracadis, Cadis, Prestres & Iuges en la Loy de Mahumed, Menitfmarls, & Imans, bien priuilegiez, & exempts de tous subsides. Chacun

Prince Mahumetan tient pres soy vn Muhpti, comme Patriarche intendant de la religion, & iugeant és matieres de la Loy, & a grosse pension. Le grand Cham des Tartares Zauologues à Smarcand, le Sophi à Tauris. Il en y a par l'Affrique à Fez, Coroan, Telmessen, Tunes & ailleurs. Le Turc porte au sien plus de reuerence qu'à homme de son Empire.

Fondations riches faiçtes par les Sultans Bassas, & autres d'Ismarats & Mesgedes, ou Mesquites, douees de gráds reuenus, pour estre employez en aumosnes, à la reception & traitement des passants, entretenement des pauvres escholiers, & des regēs, & prestres qui en ont la charge: cōme est à Constantinople la Mosquee de Sultán Mahumed, aupres de laquelle il est inhumé, ayāt soixante mille ducats de rente par an. Celle de Selim trente mille, & ainsi des autres.

Des Temples où s'assemblent les gents à l'oraison publique, & à la predication de la parole de Dieu, differēts en afficte, forme & structure, selon la diuersi-

te des religions, des temps, & des païs.
 Les Mages en Perse n'auoient temples,
 autels, n'images, ains offroient les sa-
 crifices és hauts lieux.

Mais Dieu commāda aux Iuifs que quād
 ils seroiēt habituez en la terre promi-
 se, qu'ils eussent à edifier vne ville prin-
 cipale, vn Temple, & vn autel pour
 tous conuenans en vne religion, & en
 vn Dieu : lequel fut depuis magnifi-
 quement edifié, dedié, orné, & enrichy
 par Salomon.

Le Roy Numa edifiant Temples aux Ro-
 mains, defendit qu'on n'y meit aucune
 effigie de Dieu, ne d'homme, ne d'au-
 tre animal paincte ou en bosse. Et Tar-
 quinius Priscus, nourry en la religion
 Grecque & Etrurienne, leur enseigna
 la maniere de dresser simulachres cor-
 porels.

Temple de sainte Sophie basty à Con-
 stantinople par l'Empereur Iustinian,
 le plus beau du monde, quand il estoit
 entier.

Presque tous les temples auoir esté bastis
 anciennement ronds, sur le patron du
 monde, qu'on estimoit le premier &

principal temple de Dieu.

Eglises des Chrestiens longues, la pluspart croisees, mesmement les grandes, & tournees vers l'Orient, avec cloches és Tours.

Mesgedes & Mesquites des Musulmans, rondes & hautes, sans pilliers, vitrees au milieu par en hault, esquelles n'y a rien que des lampes ardentes, & sont tournees vers le midy d'ou ils priēt, & au lieu de cloches y a crieurs qui montent aux Tours, appellans à haute voix les gents à l'oraïson, quand l'heure est venue.

Pagodes des Indiens, ressemblantes aux Eglises des Chrestiens Latins.

Temples des Payens celebres avec leurs oracles.

Temple & oracle d'Ammon & de Serapis en Egypte.

De Iuppiter Bellus en Babylone.

De Iuno à Same.

D'Apolon en Delphy, avec ses riches offertes & grand apport de tout le monde.

De Diane à Ephese nombré entre les sept miracles du monde.

Le Pantheon à Rome.

Des Asyles ou refuges aux temples, & des franchises qui de tout temps y ont esté gardees.

Qu'en chasque sepmaine estant par tout ordonné vn iour de feste pour le repos & l'oraison publique, il est obserué diuersement, selon les religions.

Les Iuifs ont le Samedy.

Les Chrestiens le Dimenche.

Les Bramins le Lundy.

Les Mahometistes le Vendredy.

Cōment l'Empereur de Moscouie voyāt les dissentions des prescheurs & troubles qui en venoiēt, a osté les predications, & au lieu de cela proposé certaines homelies des docteurs grecs & latinstraduities en Esclauon sur les Euāgiles & Epistres, pōur estre leuës aux profnes par les Ecclesiastiques, sans y adiouster rien du leur sur peine de mort.

L I V R E . X X I I .

Se trouuer naturellement quatre aages és Monarchies, comme és personnes, & qu'elles.

& qu'elles ont semblables maladies, & consequemment finissent toutes: en comparant leur commencement à l'enfance, l'accroissement à l'adolescēce, la vigueur à la virilité, declinaison à la vieillesse, & dissolution à la mort.

Quatre aages de l'empire Romain diuisees par Seneque, Lactāce & Florus. Du Royaume de France par Syessel au Panagyrique du Roy Loys XII.

D'Angleterre par Polydore Virgile en l'histoire Angloise.

Combien qu'il y ait eu plusieurs grandes Monarchies, neantmoins les Theologiens fondez sur la vision de Daniel en mettre quatre principales, des Assyriens, Perses, Macedoniens, Romains. Et comment Orose constitue quatre Empires és quatre parties du monde.

Le premier en Orient estably à Babylone. Le secōd au Midy en Carthage: le le troisieme vers Septentrion en Macedoine: le quatriesme en Occident à Rome.

Les temps des Monarchies estre ordōnez par le iugement & puissance de Dieu.

Que les Astrologiens attribuent les du-

rees, prosperitez & aduersitez des Monarchies aux mouuements & reuolutions celestes, affermans les cognoistre par la situatió des astres, au iour de leur commencement: comme les vies, fortunes & fins des persónes par l'observatió de leur natiuité ou geniture. Les Chaldees, Persiens, Indiens, Egyptiens auoir Iugé les principaulx euenements du monde par les eclipses du soleil & de la lune, puis par les estoilles qui regardent les lieux des eclipses, ou qui montent ensemble, ou qui sont au milieu du ciel. Et les Arabes regardans au long espace de temps que faiçt le firmament en sa reuolution, l'auoir diuisé par les grandes conionctions des planettes, principalement des trois superieures, à sçauoir, Saturne, Iupiter & Mars: qu'ils maintiennēt pouuoír beaucoup sur les alterations de ce monde inferieur, & mutations des royaumes & religiós: selon la qualité des triplicitez, esquelles aduiēnt, ignees, aeriennes, aquatiques, terrestres: qu'il en y a desia eu sept, selon les Hebreux, & leur supputation, trois

deuant le deluge, & quatre apres: cotans les cas illustres aduenus en chacune, & que l'huictiesme sera l'an du monde 7040, & de l'incarnation de Christ 1693.

Marc Varron escrire la duree & aage de Rome auoir esté preueü & cogneuë par les douze Vautours qui volerent à son commencemēt, à sçauoir de douze cens ans, signifiant chacun Vautour, vn siecle ou centaine d'ans. Et qu'en son temps il auoit ouy d'vn Vectius Augur que Rome paruiendroit iusques à douze cens ans, puis qu'elle en auoit eschappé CXX.

Les Turcs se glorifier que la Monarchie leur soit destinee par le ciel: & des princes, auxquels par les Astrologiës & autres deuins a esté promis l'empire du monde, & depuis est aduenü: comme, à Auguste Cesar par Iule Marathe, qui auant la naissance de luy, predict au Senat & au peuple Romain que nature en bref leur produiroit vn Roy: & par Puble Nigide lequel cogneue sa geniture, afferma y auoir vn Seigneur du monde nay.

S O M M A I R E D E S

A Tibere par Scribone & Thrasylle.

A Vespasian par Iosephe.

Agés & durees des Monarchies.

Assyrienne. XXXV. Roys.

MCCCLX ans.

Medienne. IX Roys. CCC ans,
huiët mois.

Persienne. XIIII Roys. CCXXX
ans, cinq mois.

Grejoise en la personne d'Alexandre.
XII. apres le decez duquel fut di-
uisee en sept Royaumes : dont les
plus celebres furent , le Macedo-
nien, où regnerent XVI Roys, &
dura. CLIII. ans.

D'Asie & Surie. XIX. Roys.
CCLXXXIX.

D'Alexandrie. XI. Roys.
CCLXXXVIII.

La Monarchie Romaine commençât
en Auguste, & finissant en Augu-
stule, CCCCLXXI.

Le Royaume d'Egypte, auquel Hero-
dote, suyuant les prestres du país, es-
crit y auoir regné CCCXXX Roys,
& qu'il auoit duré CCCXLI. gene-
ratiõs d'hommes , equipollentes à vn-

ze mille quarante ans. Presque toujours auoir esté tenu par Seigneurs du païs, & peu par estrangers : dont les Ethiopiens y dominerēt XXXVI ans. Les Perses CXXXV. Les Macedoniens CCLXXVI. selon Diodore Sicilien. Apres a esté possédé par les Romains & les Grecs enuiron D. & presque autant par les Caliphes des Sarrasins residens au Caire. Par les Soudans & Mameluchs CCC, iusques en l'an de Christ MDXVI. qu'il fut conquis par les Turcs en iouissants à present.

La Parthoise, depuis Arfaces, iusques à Artaban CCCC ans, laquelle fut remise en Perse par Artaxerfes, & dura CCCXVIII. puis ostee par les Sarrasins ; dont les Caliphes residens à Bagdet, regnerent en Orient CCCC XVIII. Apres eulx les premiers Turcs, de l'an de Christ MLI. iusques à MCCXI : quand les Tartares firent de leur païs, qui occuperent en peu de temps la plus grande partie du Septentrion, de l'Orient, & Midy: Dont yssit l'invincible Tamberlan,

S O M M A I R E D E S

MCCCC, qui effraya toute la terre habitable. Et auiourdhuy tiennēt tout le païs, qui est depuis la riuiered du Tanaïs, & les Mers du Pont & de Bachu, iusques au Cathay & à la Chine, où commande le grand Cham: & d'eux sont sortis les Othomans regnans largement. Ainsi ont varié les Royaumes d'Asie & d'Orient, comme aussi ont fait ceux d'Affrique par l'inconstance & desloyauté de la nation.

La Turquoise. XIII Roys. CCCLXX.

Le Royaume des Iuifs au quatriēme roy fut pty en deux, de Iuda & d'Israël.

Royaume de Thunes. DCCCC.

Grenade. DCCC.

Castille cōmençant à Pelage. DCCC.

Portugal. CCCCLX.

Lombardie. XX. Roys. CCIIII.

Des Goths en Italie, depuis Thierry Veronois iusques au decez de Teias. LX.

Des Vandales en Afrique. XCV.

D'Angleterre en la posterité de Guillaume le conquerant. XXVII.

Roys. DIII.

Les Seigneurs du païs y dominerent

premierement, puis les Romains, en apres les Anglois venus d'Allemagne.

Consequemmēt les Danois, qui en furent chassez par les Normans.

De Naples en la posterité de Guichard Normand. CCC.

De France. LX. Roys. MCL ans.

De Hógrie, depuis Geyfa & S. Estienne son fils, iusques au Roy Loys dernier. DXXIII.

Pologne erigee en royaume. DCCCCXCIX. puis reduitte en Duché, & de rechef remise en Royaume M C C X C V. Depuis Primislaus, iusques à Sigismond Augúste à present regnāt. CCCXXV.

Dannemarc tresancien commencé auant la natiuité de Iesus Christ, auquel ont esté ioincts les Royaumes de Noruege, & Suece, puis separez.

D'Ethiopie sous le Pretejan, qu'ils disent auoir duré depuis Salomon, & la Royne Sabba, iusques à present.

Estat & puissance des Mahumetistes, appelez Sarrazins, commençal'an de Christ, D C X L I I I. & a duré en diuers païs, & diuersemēt establie. 926.

Boesme erigee en Royaume, l'an de
Christ, MLXXXVI. par l'Empe-
reur Henry quatriesme. DXVI.

Escoffe cōmençāt son regne à Edgart.
CCCCLXIII.

Espagne commādee par les Carthagi-
nois, Romāis, Vādāles, Goths, qui fail-
lirēt au Roy Roderic, Sarrazins qui y
entrerent, l'an de Christ, DCCC
XIII. & l'occuperent presque toute,
constituans royaumes entr'eux à Cor-
dube, Sibile, Carthage la neue, qu'ils
garderent iusques à Ferdinand III.
par lequel furēt reserrez en Grenade:
dont furēt chassez. MCCCCLXXX.

Empire d'Allemagne, que les Allemans
commencent à Charles-magne, l'an de
Christ, DCCCI. en la race duquel il
demoura plus de cent ans estant here-
ditaire, puis a esté faict electif premie-
rēmēt en la personne de Conrad Duc
de Franconie: qui fut le premier ap-
pellé Roy de Germanie, puis Empe-
reur. Laquelle election se faisoit par
auāt partous les Princes de Germanie,
tant seculiers qu'Ecclesiastiques, estās
en nombre de 53. ou 54. Puis a esté

reduitte à sept appelez Electeurs, 769.
Empires des trois plus celebres villes du
monde, qui ont eu selon Orofe sem-
blable origine, puissance, grandeur,
temps de duree, decadéce, ruine, sem-
blables biens, & semblables maux.

De Babylone depuis Semiramis qui
l'edifia, iusques à Arbaces, qui la des-
pouilla du Royaume. MCLXIII.

De Rome, depuis Romulus iusques à
Alaric Roy des Gohts, qui la print &
pilla, le xviii. an du regne d'Honore,
& de Iesuchrist ccccxiii. m. clxiii.

& à Genseric Vádale qui la pillá autre-
fois, m. ccix. & à Totila qui la destruit.

mccxcvi. D'Auguste, diiii, de la rui-
ne de Carthage dcc, lors que Scipion
en preueut la destruction telle qu'elle
aduint. De Constantinople, iusques à
ce qu'elle a esté occupee par les Turcs,

m. ccçcliii. m. clx ans.

Les Monarchies qui se peuuēt maintenir
avec leurs forces propres, estre plus
durables que celles qui vsent d'estran-
geres auxiliaires & mercenaires : & les
heriditaires que les electiues, & entre
les hereditaires celles qui vont par suc-

cession masculine seulement, que les autres qui peuuent tomber en ligne feminine, & les moderees en l'autorité du Monarque & estendue de Seigneurie, que les trop grandes & absolues: sans qu'il en y ait de perpetuelles, quelque puissance ou police qu'elles ayent pour vn temps.

L'autorité & réputation des Monarchies estre conseruees par la mesme sobrieté, patience, continence, diligence, vaillance; & autres vertus qu'elles sont acquises: & cōment icelles delaissees ou muez en leurs vices contraires, la fortune se change avec la maniere de viure.

Qu'és Monarchies bien policees lon doit sur tout obseruer, qu'il ne s'y face rien contre les loix & coustumes, dont l'infraction est ruineuse.

Les acquises par armes; & conseruees en guerroyant, perir incontinent qu'elles commencent à reposer.

Que pour la seureté & conseruation de la monarchie, il est necessaire au Monarque se rendre redoutable au dedans entre ses subiects, & au dehors

eneuers les estrangers: moyennant sa bonne conduite, & forces tant siennes que de ses alliez & confederez: qui jamais ne luy fauldront, pourueu qu'il soit bien teiglé & discipliné.

Que les Princes soigneux de leur estat ostét l'oisiueté de leurs communs subiects: ne leur donnans trop de liberté, ne les astraingans à seruitude immo-derée: & empeschent les quereles entre les plus grands, d'où procedent les guerres ciuiles.

Que ne laissent auancer trop leurs seruiteurs en richesse & suite de gents: ne donnét à leurs amys tant d'authorité, qu'il n'y ait quelque distance d'icelle à leur dignité souueraine: comme feirent

Xersés à Artaban,

Tybere à Seian,

Commode à Percenne.

Theodose second à Eutrope.

Iustinian à Bellifaire.

Don Ferdinand au grand Consalue.

Les Merouingues & Carlingues en France aux Maires du palais.

Sultan Soliman à Imbrahim bassa.

Et autres, dont les vns pensans n'auoir plus faulte que de l'Empire à la perfection de puissance, ont cōspiré contre leurs Seigneurs qui les auoient esleuez, & les ont priuez de leurs vies & estats: les autres ont esté preuenus & occis, comme leur ingratitude & desloiauté meritoit: les autres amoindris & appouris, à fin de se deliurer du subson qu'on auoit deuz, comme lon dict que Iustiniã fait creuer les yeux à Belisaire le plus grand Capitaine de son temps, & luy osta ses biens, le contrainnant mendier sa vie.

Que les Monarchies eleuees en grandeur & honneur par la vertu des premiers conquerans, se perdent & ancantissent par la lascheté effeminee, & mauuaise vie des successeurs: comme l'Assyrienne de Sardanapale.

La Medienne d'Astyage.

Persienne de Daire dernier.

l'Alexandrine de Ptolemee le flutteur, & de la Royne Cleopatre, dame de mœurs deshonestes.

Que lon doit desirer les bons princes, & quels qu'ils soiēt les tolerer, à fin d'ob-

uier aux desordres aduenans par les mutations, qui ne se font gueres sans combats, sans effusion de sang, & l'occision des principaux seigneurs, avec la diminution du peuple, & calamité de l'estat.

Toutes Monarchies se corrompre par succession de temps, & perir ou interieurement d'elles mesmes par leurs vices propres & naturels qui les consomment : comme par longue paix tournée en paresse, par superfluitez & delices procedantes d'opulence excessiue, par seditions, par l'insuffisance des princes, leur mauuais gouuernement, & traitement.

Ou exterieuremēt par armes estrāgeres, quand il y a republique contraire prochaine ou loingtaine plus puissante: comme les Romains viuans en republique destruirent les Royaumes de Macedoine, Bithynie, Cappadoce, Pont, Cypre, Surie, Numidie, Mauritanie, & autres qu'ils reduirent en provinces.

Ou autre Monarchie de diuerse religion, comme les Sarrafins ruinerent l'Em-

pire Romain Oriental.

Saladin le royaume des Latins en Hierusalem.

Don Ferdinand des Mores à Grenade.

Le Turc a occupé les empires de Constantinople, & de Trepizonde, & le Royaume de Hongrie.

Où combien que soit de mesme religion, neantmoins y a ialousie & inimitié entre princes voisins: comme le Turc vouloit mal au Soudá, qu'il a destruiët avec ses Mamelucs: au Caraman & à l'Auandole, lesquels iacoit que fussent Musulmans comme luy, n'ont esté moins espargnez que les Chrestiens.

Que la Monarchie Romaine la plus grãde & plus puiffante qui fut oncques, a esté ruinee par les moyens inuentez pour sa seureté & conseruation; à sçauoir par les armées ordinaires ordonnees par Auguste tant aupres de Rome qu'es frontieres de l'estat: par le transportement de l'empire que feit Constantin de Rome à Byzance. Et par les armes estrangeres mercenaires & auxiliaires que les autres Empereurs

cuydans se fortifier, appellerent à leur secours, en enervant leurs forces propres & naturelles: mettans ainsi sans y penser l'Italie, & consequemment les autres prouinces, entre les mains des Barbares.

FIN DES MONARCHIQUES
DE LOYS LE ROY.

De l'Imprimerie de Federic
Mórel, M. D. LXX. Au
Mois de Septembre.

